



## SMIC : augmentation le 1<sup>er</sup> juillet, mais pas de « coup de pouce »

LORS DE LA RÉUNION de la Commission nationale de la négociation collective, vendredi 25 juin, le gouvernement devrait annoncer qu'il ne donnera aucun « coup de pouce » en faveur du SMIC. Le 1<sup>er</sup> juillet, le salaire minimum ne sera donc majoré que du montant de l'obligation légale, soit l'inflation plus la moitié de la hausse du pouvoir d'achat du salaire horaire ouvrier. Cette décision résulte de l'arbitrage rendu par Lionel Jospin en prévision de la seconde loi sur les 35 heures. Le premier ministre a accepté que la hausse du SMIC reste supérieure à celle des prix malgré la réduction du temps de travail. Le gouvernement ne souhaite donc pas prendre une mesure complémentaire, qui alourdirait les charges des entreprises.

Lire page 8

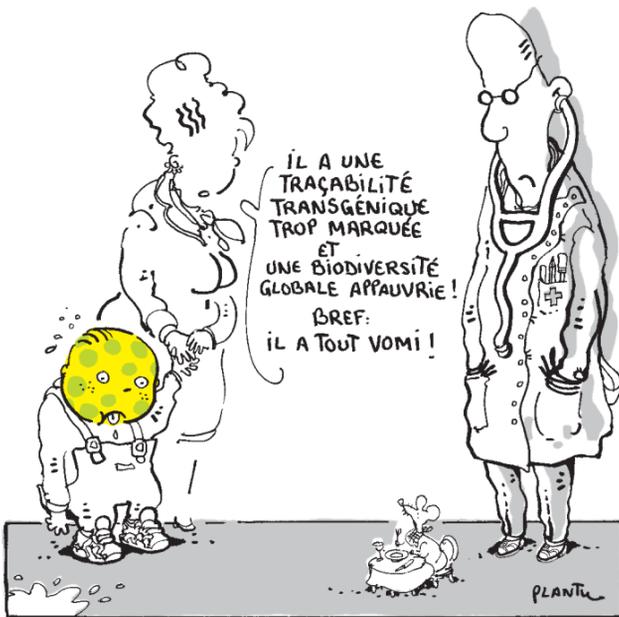
## Aliments transgénétiques : l'Europe hésite

- Les Quinze tentent de trouver un accord sur la suspension du commerce des organismes génétiquement modifiés
- Les opinions publiques sont de plus en plus méfiantes
- Les Etats-Unis, premiers producteurs, s'opposent à tout « principe de précaution »

LE PREMIER MINISTRE Lionel Jospin a réuni, mercredi 23 juin, plusieurs membres de son gouvernement pour arrêter la position française sur les OGM (organismes génétiquement modifiés). Il s'agit de savoir si la France soutient la proposition de moratoire sur les OGM lancée par la Grèce et de définir les mesures qu'elle veut inclure dans la directive européenne réglant la diffusion des plantes transgénétiques dans l'Union.

Le conseil des ministres de l'environnement de l'UE se réunit jeudi et vendredi à Luxembourg pour examiner ces deux questions. Forte des résultats électoraux des Verts, Dominique Voynet, ministre de l'environnement, a plaidé pour un moratoire. D'autres ministres, comme Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, ont exprimé une réticence au « tout-OGM ».

La discussion entre Européens, à Luxembourg, sera difficile. Sous la pression des opinions publiques,



le plus en plus opposées à la consommation d'OGM, de nombreux pays européens ont évolué vers une opposition nette. Ils jugent insuffisant le texte de la nouvelle directive.

Mais les responsables politiques ne peuvent oublier les enjeux économiques que représentent les plantes transgénétiques. Le marché des OGM atteindrait 18 milliards de francs en 2000. Les Etats-Unis, qui en sont les principaux producteurs, s'opposent aux contrôles que veulent imposer les Européens. Ils rejettent notamment le principe d'un accord international, et protocole sur la biosécurité, spécifique aux OGM. Pour eux, la question des OGM est un simple problème commercial qui doit être réglé par l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ce débat sera au cœur des discussions de l'OMC, en novembre à Seattle.

Lire pages 2 et 3  
et notre éditorial page 17

## La paix au Kosovo

■ Témoignages sur le massacre de 142 personnes dans la Drenica

■ Ibrahim Rugova s'apprête à revenir dans la capitale du Kosovo

■ Entretien avec le journaliste albanais Veton Surroi, caché à Pristina pendant trois mois

Lire page 4

## Aux échecs japonais, l'homme l'emporte encore sur l'ordinateur

TOKYO  
de notre correspondant

L'intelligence artificielle l'emportera-t-elle sur l'esprit humain ? Telle fut l'une des questions débattues, à Tokyo, au cours du premier Forum international d'échecs japonais (*shogi*). Alors que Gary Kasparov, champion des échecs occidentaux, a été battu par un ordinateur, l'homme règne encore en maître sur le *shogi*. En raison des subtilités de ses combinaisons stratégiques, mais peut-être aussi parce que les programmes informatiques de jeu en sont à leurs débuts.

Cette rencontre, qui a réuni trente-deux joueurs amateurs de vingt-sept pays ainsi que le meilleur joueur d'échecs français, Joël Lautier (ancien champion du monde junior), et les plus grands champions professionnels japonais de *shogi*, est symptomatique de la volonté du Japon d'internationaliser un jeu, moins connu que le go, mais dont la dignité stratégique n'est assurément pas moindre, en organisant une sorte d'Olympiade échiquéenne nipponne.

Jeu noble, pratiqué à la cour impériale - c'est le prince Mikasa qui présida le Forum -, le *shogi* l'est aussi par près de 20 millions de

Japonais de toutes origines sociales. Il y a des salles un peu partout. Dans Janjan Yokocho, ruelle populaire du vieil Osaka, les badauds s'attourent devant les vitres des petites salles ayant pignon sur rue pour suivre les parties de grands joueurs du quartier. Internet a contribué à populariser ce jeu. On compte cent cinquante joueurs professionnels, et les grands journaux organisent des matches passionnément suivis. Le titre le plus élevé est celui de *meijin*, décerné à l'issue du match du quotidien *Mainichi*. Un grand champion comme Yoshiharu Habu, qui, à vingt-quatre ans, a collectionné les sept titres de champion, est une sorte de héros national. Les quatre champions actuels ont moins de trente ans : « Il faut être jeune pour conserver une mentalité de lion », dit Nobuyuki Uuchi, joueur professionnel et numéro deux de l'Association de *shogi*, qui compte 500 membres et vingt-cinq branches à travers le monde.

Les échecs occidentaux et le *shogi* ont pour origine le *chaturanga*, jeu pratiqué en Inde il y a deux millénaires, qui aurait suivi la Route de la soie pour parvenir aux extrémités est et ouest, où il se transforma. Le *shogi*, avancent les Japonais, serait apparu au XI<sup>e</sup> siècle, soit

avant les échecs, qui datent de la Renaissance. Il se développa surtout au cours de l'époque Edo (1603-1867). Jeu officiel des shoguns, il se répandit également dans le peuple.

Avec quarante pièces (trente-deux dans les échecs) qui portent des noms figurés par des idéogrammes (Roi, Général d'or, Général d'argent, Lancier, etc.), le *shogi* présente une grande particularité par rapport aux échecs, non seulement occidentaux, mais aussi chinois ou coréens : il permet de réutiliser les pions pris à l'adversaire. « La diversité des possibilités de puissance de pièces qui ont la faculté de se transformer concourt à créer des équilibres ou des déséquilibres subtils et une situation peut se renverser plus facilement qu'aux échecs », explique Jacques Pineau. Champion d'échecs, celui-ci s'emploie depuis plusieurs années à faire connaître ce jeu au Japon, où il est encore largement réservé à une élite. Lui-même joueur de *shogi*, estimé par ses maîtres japonais, il est l'un des artisans de ce début d'échange entre ces deux grands jeux qui se sont développés aux deux extrémités de la Route de la soie.

Philippe Pons

## Ebullition dans le corps des Mines

LES SIX ENTREPRISES publiques du secteur de l'énergie - Framatome, Cogema, CEA Industrie, EDF, GDF et Charbonnages de France - attendent au même moment le renouvellement ou le remplacement de leurs patrons. Cette proximité met en ébullition le corps des Mines, d'où sont habituellement issus ces dirigeants. L'un des siens, Jean Syrota, qui dirige de manière controversée la Cogema depuis onze ans, pourrait ne pas être reconduit. Ces nominations interviennent alors que la politique traditionnelle de la France dans l'énergie doit s'adapter à l'introduction de la concurrence dans les marchés du gaz et de l'électricité et à la nécessité d'une plus grande transparence dans le nucléaire.

Lire pages 18 et 19

## Hanoï la nonchalante

Dans la capitale du Vietnam, jamais rien ne presse. Les Voyages, p. 28-29

## Trente mesures pour les femmes

Nicole Péry, secrétaire d'Etat aux droits des femmes, devait annoncer au conseil des ministres du mercredi 23 avril une trentaine de mesures visant à réduire les inégalités entre hommes et femmes. p. 12

## Corse : le scénario de la mort du préfet

Une reconstitution de l'assassinat de Claude Erignac devait être organisée à Ajaccio mercredi 23 juin. p. 13

## Basket : les Bleus au deuxième tour

En battant Israël mardi 22 juin, l'équipe de France de basket-ball a gagné son billet pour le deuxième tour du championnat d'Europe. p. 30

## Diplômés en tricherie

Des classiques antisèches jusqu'aux thèses toutes faites à acheter sur Internet, la fraude aux examens est une pratique contre laquelle il est bien difficile de lutter. p. 15

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 \$ CAN ; Côte-d'Ivoire, 850 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2900 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 250 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 850 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1,2 Din ; USA (NY), 2 \$ ; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 624 - 7,50 F



## POINT DE VUE

### L'intégrisme césaro-papiste

par Olivier Duhamel et Bruno Etienne

ALLÔ, Paris ? Ici Marseille. Nous fêtons 2 600 ans de pluralisme - ethnique, culturel, religieux - et nous n'avons pas quitté la France.

Allô, Paris ? Ici Stuttgart, le Forum civil euro-méditerranéen sur les droits de l'homme et la citoyenneté. « Les participants tiennent à rappeler qu'ils entendent par société civile l'ensemble des instances, associations, personnalités et médias qui ont vocation à garantir ou protéger, en dehors de toute institution de l'Etat, l'exercice effectif, par des moyens favorables, des libertés publiques et à favoriser l'émergence et l'affirmation autonome d'une identité collective pluraliste fondée sur les valeurs universelles des droits de l'homme et la promotion d'une culture citoyenne. » Allô, Paris ? Ici l'autre rive de la Grande Bleue : la recommandation précédente a été approuvée par tous les participants, pays tiers méditerranéens (à dominante musulmane) inclus.

Allô, Paris ? Paris ? Non ! N'assimilons pas la Ville Lumière à cet

obscurantisme. Allô, Palais-Royal ? Conseil constitutionnel ? Avons-nous bien lu ? Parce que la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires « reconnaît que chaque personne a un droit imprescriptible de pratiquer une langue régionale ou minoritaire dans la vie publique ou privée », elle porte atteinte à l'égalité devant la loi ! Nous sommes donc revenus en 1793 : « Le fédéralisme et la superstition parlent le bas-breton. L'immigration et la haine de la République parlent allemand. La contre-révolution parle italien. Le fanatisme parle basque. Brisons ces instruments de dommages et d'erreurs » (Barrère, 27 janvier 1794).

Lire la suite page 16  
et nos informations page 37

Olivier Duhamel est professeur à l'Institut d'études politiques de Paris, député socialiste européen.

Bruno Etienne est professeur à l'Institut universitaire de France.

## La fleur au fusil



MARIA DE MEDEIROS

ACTRICE portugaise installée en France, Maria de Medeiros s'est lancée dans la réalisation de son premier film : une ample évocation de la « Révolution aux ceillets » au Portugal en 1974. Elle dit avoir mis en scène *Capitaines d'avril* pour le public jeune, auquel la génération de ses parents a refusé de raconter l'histoire. Lire aussi les critiques des sorties de la semaine.

Lire pages 32 à 34

International	2	Carnet	25
France	8	Aujourd'hui	26
Société	12	Météorologie-Jeux	31
Régions	14	Culture	32
Horizons	15	Guide culturel	34
Entreprises	18	Kiosque	35
Communication	21	Abonnements	35
Tableau de bord	22	Radio-Télévision	36

# INTERNATIONAL

LE MONDE / JEUDI 24 JUIN 1999

**ENVIRONNEMENT** Les quinze ministres de l'environnement de l'Union européenne doivent se réunir, jeudi 24 et vendredi 25 juin à Luxembourg, pour discuter d'un

éventuel « moratoire » sur la mise en culture et l'importation d'organismes génétiquement modifiés (OGM), tels que le soja, le maïs et le colza. ● A PARIS, Lionel Jospin a réuni, mercredi,

les ministres concernés par le dossier pour arrêter la position française. Certains, comme Dominique Voynet, sont favorables au moratoire ; d'autres sont plus prudents au regard

des enjeux économiques mondiaux que représentent les OGM. ● LES ÉTATS-UNIS, qui dominent ce secteur de production, ne veulent pas entendre parler du « principe de pré-

caution » en la matière. Les OGM seront l'objet de vives tensions lors des négociations qui doivent s'ouvrir, en novembre avec l'OMC. (Lire aussi notre éditorial page 17.)

## La bataille des OGM : les Européens sont divisés face aux Américains

Face à la montée d'une fronde anti-OGM, les ministres de l'environnement des Quinze se réunissent, jeudi et vendredi à Luxembourg, pour examiner une nouvelle directive qui durcirait les procédures d'autorisation des produits génétiquement modifiés

UN « MORATOIRE européen » sur les organismes génétiquement modifiés (OGM) ! Qui, voici un an, lorsque se tenait la Conférence des citoyens posant des questions ordinaires à des experts, aurait osé évoquer une telle proposition ? C'est pourtant bien de « moratoire » que devaient parler, mercredi 23 juin, les ministres français réunis par Lionel Jospin à Paris ; et de « moratoire » aussi que discuteront les ministres européens de l'environnement, jeudi et vendredi à Luxembourg. La fronde anti-OGM a en effet gagné du terrain.

L'idée a été officiellement lancée par le ministre grec de l'environnement, Theodoros Koliopoulos. Le 26 mai, il a écrit à ses collègues, leur proposant de suspendre toute nouvelle autorisation de commercialiser des OGM, comme le maïs transgénique, jusqu'à ce que la nouvelle directive européenne sur ces produits soit adoptée. Si le mo-

ratioire vient dramatiser la discussion qui se prépare à Luxembourg, c'est en fait le texte de cette directive qui constitue le principal enjeu du Conseil.

Les ministres vont en effet chercher à se mettre d'accord sur la modification de la directive 90-220, régissant la mise sur le marché des OGM (Le Monde daté 13-14 décembre 1998). Adoptée en 1990 quand la question n'intéressait qu'un étroit cercle d'experts, la directive s'est révélée trop laxiste à mesure que l'inquiétude des opinions européennes imposait des interdictions d'OGM de plus en plus nombreuses et un blocage du processus d'autorisation.

Un nouveau texte a été mis en chantier par la Commission, amendé au Parlement européen, en février, sur le rapport du député anglais David Rowe, et retravaillé par la présidence allemande de l'Union. L'esprit général en est de

durcir les procédures d'autorisation des produits OGM dont les entreprises agrochimiques demandent la culture. Il rend ainsi obligatoire l'avis de comités scientifiques européens (et non plus seulement nationaux), limite à douze ans la durée d'autorisation, prévoit la consultation des citoyens, prescrit l'étiquetage des OGM.

### POUR UNE LISTE NÉGATIVE

Mais de nombreux points du texte modifié sont jugés très insuffisants par plusieurs Etats. Pour les partisans d'une plus grande sévérité (Grèce, Luxembourg, Autriche, Danemark, France) la proposition de l'Allemagne - elle-même plutôt favorable aux OGM, comme les Pays-Bas et, de façon moins stable, la Grande-Bretagne - omet plusieurs questions importantes :

- la traçabilité : il s'agit de pouvoir identifier le caractère transgé-

nique tout au long de la chaîne conduisant au produit fini ;

- la responsabilité : au cas où la diffusion d'un OGM aurait des effets négatifs, il faut prévoir qui en serait responsable, pour que la charge n'en revienne pas à l'Etat ni aux citoyens ;

- la possibilité d'une liste négative des OGM qui seraient clairement interdits, en raison de leur nocivité nette ;

- la possibilité de suspendre une autorisation si des informations nouvelles apparaissent sur le risque que pourrait occasionner l'OGM considéré.

Les ministres n'auront pas trop d'une journée pour examiner un texte qu'un expert, qui y a travaillé à Bruxelles, qualifie d'« horreur », tant il est compliqué et multiplie les procédures... Ils ont trois options à leur disposition. Juger le texte imparfait et adopter la proposition grecque pour se donner le

temps d'élaborer un texte solide. Constatant l'absence d'accord politique et renvoyer le texte au prochain Conseil, mais sans aller jusqu'au moratoire. Enfin, se mettre d'accord dans la nuit, ce qui n'aurait pas sans concession notable d'un des deux camps. Comme toute décision politique, le choix est périlleux.

Si les ministres, au nom des gouvernements qu'ils représentent, choisissent de répondre au souci d'opinions européennes très attentives - Tony Blair doit sans doute une part de sa baisse de popularité à son soutien sans faille aux OGM -, et d'associations d'écologistes et de paysans très mobilisées, ils accroîtront le risque d'un affrontement sévère avec les Etats-Unis, à côté duquel « les bananes et la viande aux hormones ne sont qu'un petit contentieux... », selon le mot d'un conseiller de Matignon. Car les Etats-Unis raidissent de

plus en plus nettement leur position : ils ont torpillé la conférence de Carthagène sur la biosécurité, en février (Le Monde du 26 février 1999), et ont encore durement imposé, lors du dernier G 8, à Cologne, le 20 juin, que le terme de « principe de précaution » ne figure pas dans le communiqué final.

Mais un refus de trancher serait plus dangereux encore : il placerait l'Union européenne en position de faiblesse en novembre 1999 à Seattle (Etat de Washington), lors du nouveau cycle de discussions de l'Organisation mondiale du commerce. Entre une opinion européenne soupçonneuse et une pression américaine massive, l'Europe doit opérer un choix qui concerne autant l'avenir de l'économie que, à travers l'alimentation, le style de vie qu'elle désire.

Hervé Kempf

### Pour ou contre le « principe de précaution »

● **Etats-Unis** : pour Washington, la modification génétique n'entraîne pas un changement essentiel dans la nature des produits agricoles. Il n'y a donc pas de raison d'instaurer des règles supplémentaires à celles qui régissent les autres aliments et produits agricoles. L'application du principe de précaution n'est pas justifiée : les

décisions doivent être prises sur la base des « preuves scientifiques disponibles », qui ne permettent pas pour l'instant de douter de l'innocuité des OGM. Enfin, les divergences sur le commerce des OGM doivent être réglées au sein de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), quitte à en renforcer les moyens d'expertise environnementale, et non dans un accord particulier.

● **Europe** : sa position est moins tranchée que celle des Etats-Unis, du fait des sensibilités différentes

des Etats membres. Elle se fonde sur trois idées claires : les OGM constituent une technologie nouvelle qui justifie l'application du « principe de précaution » ; celui-ci indique que, devant une technologie nouvelle sur laquelle le recul manque pour apprécier tous ses effets, il est nécessaire de se prémunir contre ses risques potentiels, même s'ils ne sont pas certains ; enfin, la nécessité de préserver l'environnement doit prévaloir sur la volonté de libéraliser les échanges.

### Pourquoi modifier le patrimoine génétique

● **Qu'est-ce qu'un OGM ?** Un organisme génétiquement modifié (OGM) est un organisme vivant dont on a modifié le patrimoine génétique en y insérant un ou plusieurs gènes issus d'un autre organisme vivant. Ce processus, appelé transgénèse, permet de transférer des gènes d'une espèce à une autre, par exemple d'une bactérie à une plante ou d'un humain à un animal.

● **Quels sont les gènes transférés ?** En laboratoire, l'éventail est très large, et concerne aussi bien la médecine (par exemple la production d'anticorps humains par des souris) que l'agriculture. Dans celle-ci, les premiers produits commercialisés contiennent des gènes de résistance à des herbicides ou à des insecticides. Afin de vérifier la présence du gène désiré dans la plante, on introduit aussi des gènes « marqueurs », qui sont souvent des gènes de résistance à certains antibiotiques.

● **Quels sont les risques éventuels des OGM ?** Les gènes introduits dans les OGM pourraient se diffuser à d'autres plantes ou organismes. Cela pourrait avoir une conséquence sanitaire : la diffusion de

gènes de résistance aux antibiotiques accroîtrait la capacité des organismes infectieux à survivre aux antibiotiques, ce qui constitue déjà un problème médical de plus en plus préoccupant. Un autre risque de la diffusion de gènes pourrait être écologique : en renforçant la résistance aux pesticides, elle pourrait favoriser l'expansion d'autres plantes que celles cultivées, diminuant la biodiversité globale et appauvrissant les écosystèmes.

● **Quels sont les avantages éventuels des OGM ?** Les OGM pourraient accroître significativement la productivité des espèces modifiées, améliorant ainsi le revenu des agriculteurs, et permettant aussi, à terme, de répondre aux besoins alimentaires croissants d'une population mondiale qui va passer de 6 milliards d'habitants à près de 9 milliards au XXI<sup>e</sup> siècle. Les OGM pourraient également avoir un effet écologique favorable en diminuant la quantité de pesticides utilisés, qui affectent la santé des agricultures et polluent l'environnement. Enfin, ils pourraient permettre de créer des aliments ayant des propriétés médicales.

**JADIS SECRET MILITAIRE. AUJOURD'HUI RÉSERVÉ AUX INITIÉS.**



**OFFICINE PANERAI**  
LABORATOIRE D'IDÉES.

Ici, les formes et les fonctions du temps se rencontrent : Mouvement mécanique à remontage manuel. Boîtier profond. Avec balle de marche du C.O.S.C. les modèles, produits en nombre limité, datés et distribués agréés à travers le monde. Panerai.

panache du design italien et savoir-faire horloger suisse. et lunette en acier inoxydable. Etanchéité jusqu'à 300 m de (Contrôle Officiel Suisse des Chronomètres). En 1999, numérotés, seront en vente exclusivement chez 230 Luminor Master. pour qui voit le temps en grand.

Les collections historiques et contemporaines de horlogers-bijoutiers : A Paris - CHRONOPASSION - ARFAN INTERNATIONAL - 35, bd des Capucines - 2<sup>ème</sup> - LES CHARRON - 8<sup>ème</sup> - EMBREX SHOPPING - 12, rue de Sèvres - 8<sup>ème</sup> - MEURON - 15, rue Royale - 8<sup>ème</sup> - LES MONTRES - 40, rue de Passy - 16<sup>ème</sup> - (06) Cannes - FERRET - Gray d'Albion - 17, La Croisette - (06) Nice - FERRET - Aéroport de Nice Côte d'Azur - (06) Saint Laurent du Var - FERRET CAP 3000 - Centre Commercial Cap 3000 - (13) Aix En Provence - RAYNAL - 11, rue Fabrot - (13) Marseille - FROIO 60, rue Saint-Ferreol - (69) Lyon - JL MAHER HAUTE HORLOGERIE - 91, rue Edouard Herriot - (83) Saint Tropez - FROIO - Place de la Caronne - (84) Avignon - DOUX - 31, rue Saint Agricole Informations au 01 42 18 56 35.

L'Officine Panerai sont exposées chez les meilleurs horlogers-bijoutiers : A Paris - CHRONOPASSION - 271, rue Saint-Honoré - 1<sup>ère</sup> - SAGU - 242, rue de Rivoli - 1<sup>ère</sup> - MONTESS - 58, rue Bonaparte - 4<sup>ème</sup> - ABRI - 50, rue Pierre - 8<sup>ème</sup> - LES MONTRES - 40, rue de Passy - 16<sup>ème</sup> - (06) Cannes - FERRET - Gray d'Albion - 17, La Croisette - (06) Nice - FERRET - Aéroport de Nice Côte d'Azur - (06) Saint Laurent du Var - FERRET CAP 3000 - Centre Commercial Cap 3000 - (13) Aix En Provence - RAYNAL - 11, rue Fabrot - (13) Marseille - FROIO 60, rue Saint-Ferreol - (69) Lyon - JL MAHER HAUTE HORLOGERIE - 91, rue Edouard Herriot - (83) Saint Tropez - FROIO - Place de la Caronne - (84) Avignon - DOUX - 31, rue Saint Agricole Informations au 01 42 18 56 35.

### Un marché de plusieurs milliards de dollars en l'an 2000

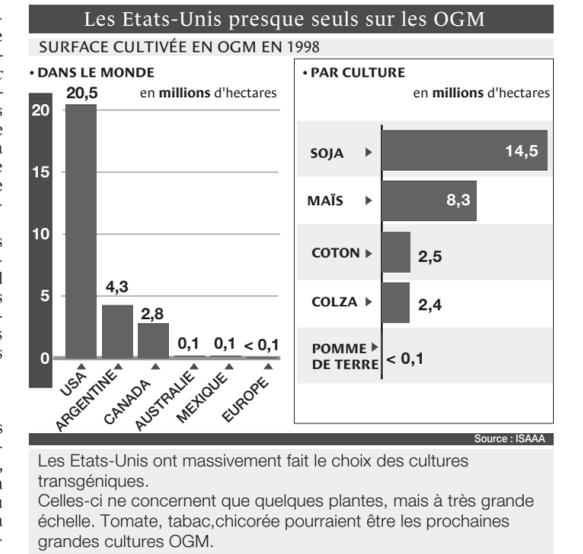
LA REPRÉSENTANTE américaine pour le commerce, Charlene Barshefsky, a prévenu : « Cette année, nous avons les trois « B » avec l'Europe : banane, bœuf et biotechnologies ». Si les deux premiers dossiers font déjà l'objet de compromis au sein de l'OMC, la querelle ne fait que débiter sur le troisième. Et elle promet d'être particulièrement vive compte tenu de ses enjeux économiques. Le marché européen pour les produits et les semences génétiquement modifiés a un potentiel de plusieurs milliards de dollars par an. Premier producteur mondial de plantes transgéniques, les Américains ont donc des raisons de s'inquiéter.

### L'OBJECTIF DES GÉANTS

Depuis plusieurs années, ils misent sur cette évolution technologique qui permet, selon eux, d'optimiser la production et d'en abaisser les coûts. Déjà 25 % du maïs, 30 % du soja, 50 % du coton produits aux Etats-Unis sont génétiquement modifiés. Le chiffre d'affaires des produits transgéniques destinés à l'agriculture et à l'alimentation dépassera cette année aux Etats-Unis 4 milliards de dollars (3,80 milliards d'euros). D'ici à cinq ans, il devrait atteindre 20 milliards de dollars.

Préoccupation principale des Etats-Unis aujourd'hui : le soja - OGM à 70 %. L'Europe représente 35 % des exportations américaines de soja : 8 millions de tonnes en moyenne par an (2 millions vers la France) sous toutes ses formes - huile, fève, tourteaux - pour plus de 11 milliards de francs (1,7 milliard d'euros). Mais la bataille va bien au-delà !

L'objectif des géants de l'agrochimie américaine, comme Monsanto ou Pioneer, n'est pas tant de conquérir le marché agricole, qui entre produits phytosanitaires et



semences pèse tout de même quelque 35 milliards de dollars (32,2 milliards d'euros), que de pénétrer l'industrie de la transformation agroalimentaire. Un deuxième objectif est de s'élargir au marché pharmaceutique, qui représente près de 250 milliards de dollars (232 milliards d'euros).

En Europe, où les consommateurs sont attentifs à ce qu'ils mangent, les OGM ont fait ces derniers mois l'objet d'attaques virulentes, au point que plusieurs distributeurs européens ont cessé de vendre des produits alimentaires contenant des OGM. Les filiales britanniques de grandes sociétés comme Nestlé ou Unilever ont même décidé de renoncer à la commercialisation d'aliments transgéniques.

Au-delà des considérations éthiques et sanitaires, l'enjeu pour les industriels européens existe bien. Les transgéniques de la majorité des grandes cultures existent et plusieurs d'entre elles sont commercialisées depuis 1995 (aux Etats-Unis, au Canada, en Argentine, en Chine, en Australie...). La croissance de ce marché devrait progresser de 30 % sur les cinq prochaines années. L'industrie, les laboratoires, les semenciers européens, et particulièrement français, sont-ils capables de se mettre sur ce créneau ? Demain, les semences seront-elles américaines ? C'est toute la question posée en Europe.

Babette Stern



## Un débat très « ouvert » au sein du gouvernement français

LE PREMIER ministre, Lionel Jospin, a présidé, mercredi 23 juin, une réunion interministérielle sur les organismes génétiquement modifiés (OGM), destinée à arrêter la position française sur le sujet à la veille du conseil européen des ministres de l'environnement, qui devait examiner la proposition de modification de la directive 90-220 relative à l'autorisation de mise en culture et à la commercialisation des OGM dans l'Union.

Depuis l'autorisation de mise en culture accordée à certaines variétés de maïs transgénique à l'automne 1998, ce dossier ne cesse d'agiter la majorité de M. Jospin. Les associations environnementales, emmenées par Greenpeace, mènent une campagne pour un moratoire sur l'ensemble des OGM avec un certain succès dans l'opinion publique. Dans la campagne européenne, les Verts et le Parti communiste ont soutenu cette exigence au nom du « principe de précaution ». Le premier ministre devait donc consulter les ministres concernés (agriculture, environnement, santé, recherche, consommation et affaires européennes) et trancher cette question sensible pour éviter toute cacophonie.

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Dominique Voynet, s'est ainsi prononcée dans *Le Journal du dimanche* du 20 juin pour que « la France défende l'idée d'un moratoire ». « Cela me semble raisonnable », a-t-elle insisté. Le 25 mai, elle avait déjà demandé au gouvernement de « revoir sa position sur les OGM », estimant que les données nouvelles « devraient amener le gouvernement à suspendre toute nouvelle autorisation de mise sur le marché des végétaux manipulés et à demander un réexamen des dossiers ayant bénéficié d'une autorisation de mise en culture ».

### Les agriculteurs boudent

Les organismes génétiquement modifiés (OGM) n'ont pas séduit les agriculteurs français. Occupations de coopératives, saccages de plantations, destructions de silos : depuis des mois les agriculteurs multiplient les actions contre les champs d'OGM. Mardi 22 juin, trois agriculteurs du Sud-Ouest, dirigeants de la Confédération paysanne, ont été mis en examen par le tribunal de Montpellier (Hérault) pour « dégradations de biens publics en réunion, avec pénétration par effraction » après une opération menée contre des plantations de riz transgéniques du Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (Cirad).

« Cette inculpation va permettre de montrer qu'une grande majorité de paysans sont contre le rôle d'apprenti sorcier qu'on essaye de leur faire jouer », déclare François Dufour, porte-parole de la Confédération paysanne. Les agriculteurs ont boudé les semences transgéniques depuis leur autorisation de mise en culture à l'automne 1998. Les surfaces de maïs transgéniques représentent 200 hectares en 1999 contre 1 800 hectares en 1998. L'Association générale des producteurs de maïs admet cette « désaffection ». « Les agriculteurs ne sont pas fans des OGM », reconnaît Didier Marteau, secrétaire général de la FNSEA qui réclame la mise en place d'une filière estampillée « non OGM ».

M<sup>me</sup> Voynet faisait allusion à deux récentes études qui ont mis en doute l'inocuité des semences transgéniques pour leur environnement. La première, dans la revue *Nature*, soulignait les effets néfastes du maïs Bt pour les papillons (ce qui a été relativisé par la suite par les auteurs de l'étude) ; la deuxième – dans *Science* – mettait en évidence, la résistance de certaines pyrales, insectes ravageurs, à ce même maïs transgénique pourtant conçu pour lutter contre ces parasites.

Ces résultats avaient amené le ministre de l'agriculture, Jean Glavany, à annoncer qu'il « n'exclut pas » un moratoire sur la culture du maïs transgénique. Il avait saisi la Commission du génie biomoléculaire sur l'étude publiée par *Nature*. Cette instance a rendu son avis, mardi 22 juin, en estimant que la toxicité des pollen des maïs déjà autorisés était « négligeable ». Cet avis ne remettant pas en cause les évaluations positives faites pour la mise sur le marché de quatre variétés de maïs, Matignon ne devrait donc pas revenir sur les autorisations accordées.

### LES ARDEURS DE M<sup>me</sup> VOYNET

La discussion au sein du gouvernement s'annonce « franchement très ouverte », soulignait, mercredi matin, un conseiller de Lionel Jospin. Marylise Lebranchu, secrétaire d'Etat à la consommation, chargée par le premier ministre d'une mission de coordination sur les OGM, demeure la plus prudente. A son cabinet, on insiste sur la nécessaire traçabilité des OGM comme un « point incontournable ». Au secrétariat à la santé, même circonspection. Le cabinet de Bernard Kouchner entend insister sur la nécessité d'une évaluation du risque sanitaire posé par la consommation des produits issus d'OGM. Jean Glavany veut aussi plaider pour la « prudence », selon son entourage. Traçabilité et étiquetage semblent ainsi le plus petit dénominateur commun du gouvernement. Or le projet de directive qui devait être examiné, jeudi à Luxembourg, ne semble pas assez répondre à ces préoccupations. « Pas un ministre n'est prêt à adopter la proposition de directive telle qu'elle est présentée par la présidence allemande », assure-t-on à Matignon.

Mais cette position minimale ne devrait pas suffire à calmer les ardeurs de Dominique Voynet. Dans le *Journal du dimanche*, elle prévenait ainsi qu'elle ne se laisserait « pas piéger par une discussion qui se limiterait à une procédure technocratique éludant le problème de fond. C'est-à-dire l'utilité réelle des OGM pour l'agriculture et les consommateurs européens ». « Le véritable bilan coûts avantages des OGM et l'évaluation de leur utilité sociale n'a pas été fait », insiste un de ses conseillers.

Sur ce registre, elle pourrait recevoir le soutien inattendu de Claude Allègre. Favorable aux expériences transgéniques liées à la fabrication de médicaments, le ministre de l'éducation nationale et de la recherche se dit « très réservé sur les OGM destinés à accroître la productivité agricole ». « Je pense qu'il n'y a pas lieu de prendre le moindre risque sanitaire ou écologique pour augmenter la production de céréales dans un contexte où l'Europe ne sait déjà pas quoi faire de ses surplus », nous a-t-il déclaré. Un compromis pourrait être trouvé en réclamant une « pause des autorisations » en attendant qu'une nouvelle mouture de directive prenne plus en compte les exigences françaises.

Sylvia Zappi

# La recherche d'un compromis sur le nucléaire progresse en Allemagne

Gerhard Schröder demande à son ministre de l'environnement de faire un effort de « discipline »

A Bonn, le conseil des ministres devait examiner, mercredi 23 juin, l'accord survenu la veille entre les partenaires gouvernementaux sur le projet

de budget et les réformes. Bien qu'aucun accord ne soit encore survenu sur un programme de sortie du nucléaire entre les principaux produc-

teurs d'électricité et le gouvernement, un compromis semblait possible au terme d'une réunion des deux parties mardi.

### FRANCFORT

de notre correspondant

Le climat s'est quelque peu détendu, mardi 22 juin, au sein de la coalition de Gerhard Schröder. Les partenaires gouvernementaux se sont mis d'accord sur le projet de budget pour l'an 2000 et sur les réformes qui avaient provoqué ces derniers jours de fortes turbulences. L'ensemble de ces mesures devait être présenté mercredi en conseil des ministres, puis à l'opinion publique. Le Parti social-démocrate (SPD) et ses alliés Verts se sont notamment entendus sur les modalités de l'impôt écologique évoqué depuis des mois.

Toutefois, un des rendez-vous-clés de la journée, la rencontre avec les électriciens sur la sortie du nucléaire, n'a pas permis d'avancer. Les quatre principaux producteurs de courant – RWE, Veber, Viag et Energie Baden-Wurtemberg – rencontraient pour la troisième fois le chancelier Schröder, Werner Müller, son ministre de l'économie (sans étiquette), et Jürgen Trittin (Verts), chargé de l'environnement. « Les points de vue se sont rappro-

chés », a fait valoir le gouvernement. Cette réunion au sommet s'est en effet déroulée dans un climat bien plus détendu que les deux précédentes, et un compromis semblait envisageable, puisque les détails d'un plan de sortie du nucléaire avaient été préalablement mis au point par Werner Müller.

### L'IMPÔT ÉCOLOGIQUE

Certains points de ce programme restent néanmoins contestés par les Verts et les industriels. Parmi eux, l'évaluation de la durée de vie des dix-neuf centrales nucléaires allemandes. Les producteurs d'énergie veulent retarder l'échéance : ils plaident pour fixer le délai d'exploitation à quarante ans, et pour prendre en compte les seules années d'exploitation sur douze mois, ce qui exclurait les temps d'entretien où les réacteurs sont arrêtés. L'ébauche de calendrier préparé par M. Müller tablait sur une durée d'exploitation totale de trente-cinq ans ; cela permettrait de fermer le site le plus ancien en 2003, et d'achever la sortie en 2024.

Le parti écologiste, ainsi que quelques membres du SPD, jugent ces délais trop longs, et entendent fermer certaines installations avant les élections, en 2002. La prochaine rencontre pourrait avoir lieu dans quelques semaines. La journée a, semble-t-il, permis d'instaurer un climat plus détendu entre M. Schröder et M. Trittin, dont les rumeurs de démission s'étaient multipliées. Dans un entretien à la télévision ZDF mardi, le chancelier a estimé que son ministre pourrait rester en place s'il faisait un effort de « discipline ». En revanche, les Verts et le SPD se sont mis d'accord sur les mesures que devait dévoiler Gerhard Schröder mercredi, dans le cadre d'un projet de budget où les dépenses seront réduites de 30 milliards de deutschemarks (15,3 milliards d'euros).

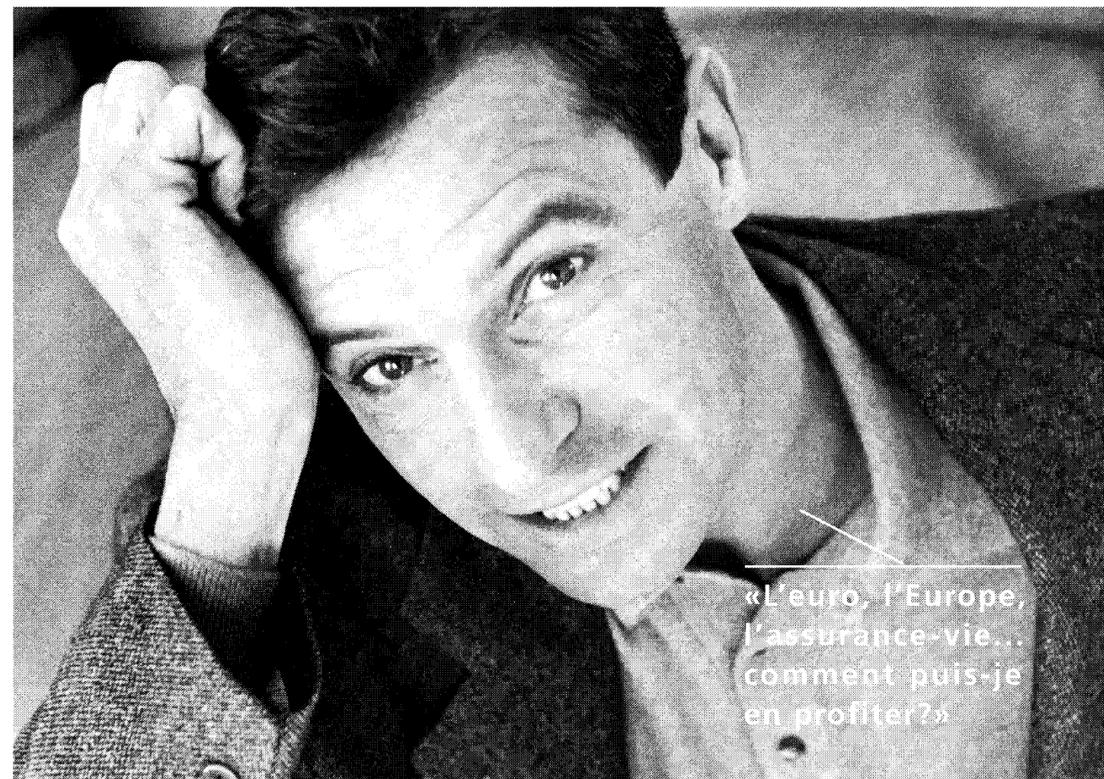
Sans en abandonner l'idée, Walter Riester, le ministre du travail, a ajourné l'introduction de fonds de pension privés, destinés à compléter le financement des retraites. Ce projet avait déclenché une levée de boucliers au sein des partis de gouvernement, dans l'opposition et

parmi les syndicats. Il devait compenser l'indexation prévue des retraites à l'inflation en 2000 et 2001. La progression des allocations familiales, et la réforme fiscale pour les entreprises (8 milliards de deutschemarks, 4,1 milliards d'euros, d'allègement dès 2001) ont également été entérinées.

Enfin, les grandes lignes de l'impôt écologique, promis par la coalition, seraient désormais déterminées : entre 2000 et 2003, la taxe sur les produits pétroliers augmentera en quatre étapes de 24 pfennigs (12 cents d'euros). Celle sur le courant électrique progressera de 0,5 pfennig.

Ces impôts supplémentaires permettront, selon le gouvernement, de réduire les cotisations retraites, afin de limiter le coût du travail. Ces ultimes accords, salués par les partis au pouvoir, permettent de resoudre quelque peu une coalition ébranlée par les journées qui ont suivi sa défaite lors du scrutin européen.

Philippe Ricard



# Les Albanais du Kosovo témoignent de l'ampleur des massacres

« Ce qu'ils nous ont fait, même le Diable n'aurait pas osé », raconte l'un des rescapés du petit village d'Izbica, situé dans la Drenica, au centre de la province, où les Serbes ont tué cent trente Albanais le 28 mars, et douze autres le 11 mai

En visite en Macédoine, le président américain Bill Clinton a déclaré, mardi 22 juin, qu'il ne savait pas encore si une réconciliation entre Serbes et Albanais du Kosovo était possible. Il a demandé aux réfugiés

sur le retour de ne pas chercher à se venger sur la communauté serbe du Kosovo. Selon les agences yougoslaves, six Serbes enlevés par l'Armée de libération du Kosovo (UCK) ont été retrouvés morts mardi au Ko-

sovo et quatre autres ont été tués lundi dans la province. La Force de paix internationale pour le Kosovo (KFOR) emploiera « la force s'il le faut » pour désarmer l'Armée de libération du Kosovo (UCK), a dé-

claré à la presse allemande le secrétaire général de l'OTAN, Javier Solana. Pour l'instant, seuls 17 000 soldats alliés sont arrivés sur le terrain sur les 55 000 que doit compter la KFOR au final. Les Nations unies

ont détaché 200 membres de la force de police internationale déployée en Bosnie. La découverte quotidienne de nouveaux massacres d'Albanais du Kosovo par les Serbes alimente le désir de revanche.

## IZBICA (Kosovo)

de notre envoyé spécial

On dirait un champ fraîchement labouré : en pente douce sur plusieurs centaines de mètres, la terre semble avoir été retournée par une main de géant. Des planches de fortune sont encore plantées pour identifier les morts. Mais les morts n'y sont plus. Dans ce village d'Izbica, le 28 mars, les militaires serbes ont commis ici l'un des plus terribles massacres du Kosovo : cent trente Albanais tués à laKalachnikov. Et le 28 mai, les militaires de Belgrade sont revenus pour déterrer les cadavres qui ont été chargés dans des camions. Il ne reste que des trous de terre vide. Comme ailleurs, sur d'autres sites des grands cimetières du Kosovo, les Serbes ont pris soin d'effacer les traces des exécutions en profanant la grande fosse où des Albanais de la région avaient enterrés les suppliciés.

Izbica est un village reculé de la Drenica, cette région de massif boisé et de collines qui fut un haut lieu des guérilleros de l'Armée de libération du Kosovo (UCK), au centre de la province. Pour y accéder, il faut rouler sur des chemins défoncés à travers un paysage de campagnes et de hameaux isolés qui, pour la plupart, portent les traces des offensives de l'armée serbe contre ce bastion séparatiste : maisons brûlées, fermes aux toitures éventrées, tracteurs et voitures explosées le long du chemin.

Shermet Krasnici, soixante-dix ans, est l'un des quatre miraculés du massacre. En ce 28 mars, jour de la fête musulmane de Baïram, qui a traditionnellement lieu trois mois après la fin du Ramadan, ce paysan s'était rendu à Izbica pour rendre visite à ses deux filles. « Les Serbes sont arrivés la veille au soir,

vers 11 heures. Il pleuvait. Ils ont commencé à tirer en l'air », raconte-t-il. « Sur un champ, devant le village, il y avait plusieurs milliers de personnes réfugiées, fuyant les combats entre l'UCK et l'armée serbe. » La Drenica vivait à l'époque la septième offensive lancée par les soldats de Belgrade.

« On pensait que nous n'étions pas en danger », se souvient Shermet. « Le lendemain matin, les soldats sont venus et nous ont demandé de l'argent. » Leur tarif était précis : mille deutschmarks pour

Serbe l'a laissée partir avec les femmes. »

Les militaires demandent alors aux Albanais de retirer leur chapeau traditionnel, le « pliss », et de les piétiner. Les soldats leur crient : « Et maintenant, où est l'OTAN pour vous protéger ? Où sont les Etats-Unis ? Voyons voir comment les Américains peuvent vous venir en aide ? Et où sont Rugova, Thaçi et vos chefs, hein, où sont-ils ? » Les hommes sont ensuite séparés en deux groupes. Ils sont cent trente. Un groupe d'environ quatre-vingts

de cinq, face à leurs exécuteurs. « Le soldat s'est mis à tirer au kalachnikov. Je suis tombé. Je n'étais pas blessé. J'ai fait le mort. Au bout de vingt minutes, j'ai senti bouger l'un de mes compagnons blessés. J'ai mis mon bras sur lui et lui ai dit : « ne fait pas un mouvement, sinon ils vont revenir nous achever. Mais il s'est levé et il est parti. Il perdait beaucoup de sang. Je l'ai suivi dans les bois. Il est mort dix heures après. Et moi, je suis resté caché dans la forêt pendant deux jours. »

« Je me souviens, continue Shermet, que l'homme qui nous a tiré dessus m'avait lancé : "Je vais prendre ton âme". » Shermet secoue la tête : « Ce qu'ils nous ont fait, même le diable n'oserait pas... »

Sophia Gashi revient pour la première fois sur les lieux du crime. Elle a perdu son père dans le massacre. Elle est accompagnée de sa mère, Haizer et de sa tante Quamille. Les trois femmes, Sophia en tee-shirt et pantalon noir, les deux autres, en robe et voile blanc sur la tête, marchent dans le cimetière à la recherche de ce qui fut la tombe de leur père, mari et sœur. Au lendemain du massacre, les soldats de l'UCK étaient venus enterrer les morts, aidés de quatre-vingt une personnes des alentours. Devant les tombes retournées, les Serbes ont laissé des gants et des pelles quand ils sont revenus pour déterrer les morts. Plus loin, sur un tracteur, les planches d'identification des cadavres sont amoncelées. Devant, des vêtements en partie brûlés. La preuve, assure un soldat de l'UCK, que les Serbes ont bien voulu effacer les preuves de leur forfait.

« Quand les Soldats ont séparé les femmes et les enfants des hommes, ils se sont mis à tirer en l'air et ont

crié : "Allez en Albanie", raconte Sophia en pleurant sur le carré de terre retournée qui fut peut-être la tombe de son père. « Tous les civils avaient hissé des drapeaux blancs. Il n'y avait pas de guérilleros de l'UCK parmi nous. Nous sommes partis. Quand je me suis retournée, ils ont tiré de nouveau. Et puis on a entendu les rafales quand ils ont tué les hommes. »

« Oh ! Mon Dieu ! Mon Dieu ! Qu'ont-ils fait là ? » hurle sa tante Quamille. « Ils ont tué tout le monde lorsque nous sommes partis. Si les

### « Le soldat s'est mis à tirer au kalachnikov. Je suis tombé. J'ai fait le mort. Au bout de vingt minutes, j'ai senti bouger l'un de mes compagnons blessés. J'ai mis mon bras sur lui »

Albanais avaient eu des armes, d'accord, mais il y n'y avait que des hommes sans défense, des civils. Nulle part en Europe une telle chose pourrait se produire. Si nous sommes vivantes aujourd'hui, c'est grâce à Dieu et à l'OTAN. »

Qui est responsable du massacre ? L'armée, les paramilitaires, des milices, la police ? Selon tous les témoignages recueillis, il semble que les quelques centaines de forces serbes arrivées à Izbica le 28 mars et appuyées par des véhi-

cules blindés postés sur les collines, portaient des « uniformes de quatre types différents ». Le « commandant » local de l'UCK, Sadik Xhamajli, affirme avoir tout vu. Béret vert, uniforme camouflage, revolver à la ceinture et lunettes de soleil, l'« officier » de la guérilla séparatiste a soigneusement consigné sur de grandes feuilles la liste complète des « personnes exécutées par les criminels de l'armée serbe ».

Cent trente noms plus ceux de douze autres, tués plus tard, le 11 mai, devant un bosquet à l'entrée du village, dont les arbres portent encore les traces de balles et où des douilles jonchent le sol. Si l'on en croit la liste du « commandant » Xhamajli, deux enfants, sept femmes, et sept soldats soldats de l'UCK figurent au nombre des suppliciés. Ainsi que des hommes « âgés entre cinquante et cent deux ans ». Les autres étaient des hommes jeunes ou mûrs et aussi des « personnes handicapées physiques et quelques débiles mentaux ». Même si l'UCK, pour des raisons de propagande évidentes, n'est pas forcément toujours crédible, les témoignages des civils indiquent en tout cas qu'un massacre a bien eu lieu, en ce 28 mars, à Izbica.

Faisant écho aux affirmations de la guérilla, Shermet Krasnici, l'un des quatre survivants, raconte l'hallucinant dialogue entre Baïram Hoxa, la mère d'un enfant handicapé mental et l'un des soldats serbes : « Je l'ai entendue supplier : "Ne prenez pas mon enfant, c'est un malade mental". "Très bien, a répondu le militaire, on va le soigner !" » Le fils de M<sup>me</sup> Hoxa est sur la liste des martyrs d'Izbica.

Bruno Philip

## Près de 200 000 réfugiés albanais sont revenus

Le flot des réfugiés albanais retournant au Kosovo ne faiblit pas. Le nombre de Kosovars albanais de retour dans leur province était proche, mardi 22 juin, de deux cent mille, a indiqué un porte-parole de l'ONU. Il a précisé que la capitale provinciale, Pristina, avait à peu près retrouvé la moitié de sa population normale. Près de 800 000 réfugiés se trouvent toujours à l'extérieur du Kosovo. Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a reconnu que le rythme des retours dépassait les prévisions, malgré les appels à la prudence. Les organisations humanitaires se préparent à un retour accéléré des réfugiés, a indiqué mardi à Pristina un porte-parole du HCR.

Par ailleurs, près de 70 000 Serbes ont fui le Kosovo depuis le début du retrait des troupes serbes de la province, le 10 juin, a annoncé mardi le HCR. Depuis lundi, plusieurs incidents ont provoqué la mort d'au moins 12 civils serbes au Kosovo. - (AFP)

ceux qui voulaient sauver leur maison, quelques centaines pour ceux qui voulaient conserver leur tracteur et leur voiture... « J'ai dit aux gens : donnons-leur tout ce que nous avons. Et les gens ont donné. Après, ils ont commencé à séparer les hommes des femmes et des enfants de moins de douze ou treize ans. Le garçon de mon voisin avait été mis du côté des hommes. J'ai dit au soldat : "Pouvez-vous le libérer, il est si jeune ?" Il m'a répondu : "Quel âge a-t-il ?" J'ai dit : "Il a douze ans". Le

d'un côté, sur la pente d'une colline, le reste de l'autre, près d'un bois, devant un ruisseau. Shermet fait partie du groupe emmené vers la colline. Il entend un officier donner des ordres : « Vous prenez chacun cinq hommes ! » Il comprend alors que la fin est proche et lance à ses compagnons : « C'est le jour sacré de Baïram. Ça n'a pas d'importance de mourir aujourd'hui. C'est un jour où le sang peut être versé... » Il grimpe la colline. Les Albanais sont debout en groupes

## PRISTINA

de notre envoyé spécial

Il marche sereinement dans les rues de Pristina. Vetton Surroi, le directeur de l'emblématique jour-

## PORTRAIT

« Je ne veux pas voir les forces politiques actuelles exercer le pouvoir dans l'avenir »

nal *Koha Ditore*, l'intellectuel en qui certains voient un président pour le futur Kosovo, vient de sortir de la cachette où il s'est terré durant trois mois. Depuis les apparitions publiques et le départ en exil d'Ibrahim Rugova en Italie, Vetton Surroi était le plus célèbre disparu de la province. La rumeur le disait tout à tour mort, emprisonné, emmené de force en Serbie. Il était en fait à Pristina du premier au dernier jour des raids aériens de l'OTAN contre la Yougoslavie, et

savoure aujourd'hui cette force intérieure qui lui a permis de rester dans son pays. Vetton Surroi sait que son attitude durant ces mois de terreur conforte son image d'homme déterminé.

Membre de la délégation kosovare albanaise lors des négociations de paix de Rambouillet, seule figure politique de la province à pouvoir entretenir un dialogue à la fois avec le « président » pacifiste Ibrahim Rugova et avec les chefs de l'Armée de libération du Kosovo (UCK), Vetton Surroi était à l'étranger peu avant le lancement de l'opération « Force alliée ». Sa femme Aferdita et leurs filles, Rea et Zoya, sont allées se réfugier en Macédoine. Lui est allé rapidement les embrasser puis a pris la route de Pristina, où il est arrivé à la veille du premier raid aérien. « J'avais pris la décision d'être ici, au Kosovo, avec ceux qui restaient », dit-il.

Le premier soir des bombardements, il s'enfuit de son apparte-

ment et se réfugie chez sa mère. Des soldats serbes vont immédiatement au siège de *Koha Ditore*, tuent le gardien de nuit à coups de baïonnettes et saccagent les bureaux. « J'ai été très attristé par la mort du gardien, Rexhep. *Koha Ditore* est une famille. J'en suis le parain. Nous avons construit ce journal ensemble, peu à peu, en écoutant du rock'n'roll, en apprenant le journalisme. »

## L'IMPRIMERIE BRÛLÉE

Créé en 1997, premier journal indépendant du Kosovo, *Koha Ditore* fut la voix alternative de la province ces deux dernières années, soutenu par les organisations internationales. En Macédoine, la rédaction, avec à sa tête le journaliste Baton Haxhiu, a poursuivi l'aventure depuis fin mars dans les camps de réfugiés. Vetton Surroi a suivi la vie de son journal via la télévision et la radio, auxquelles il avait accès dans les quatre appartements successifs où il s'est caché.

« Je regardais la conférence de presse de l'OTAN à Bruxelles lorsqu'ils ont annoncé la mort de Baton Haxhiu, raconte-t-il. J'ai appris la semaine suivante, lorsqu'il est finalement arrivé en Macédoine, qu'il avait survécu. » M. Surroi a ainsi suivi l'évolution de la guerre, et de la vie du journal, par médias étrangers interposés. « Le plus terrible

fut de voir ces vagues de réfugiés, ces visages de la souffrance... » dit-il. Son meilleur souvenir de reclus volontaire ? « Un documentaire touristique sur le Péloponnèse. J'ai vu ce village grec où, il y a des années, j'ai bu un café à une terrasse, en regardant le soleil couchant. »

L'homme, qui fut certainement l'un des plus recherchés du Kosovo, un homme à abattre pour Belgrade, a ainsi survécu presque tranquillement, regardant la télévision jour et nuit, jouant aux cartes avec l'enfant d'un couple d'amis. « Je sortais peu dans la rue. J'avais rasé ma barbe, et je portais un chapeau et des lunettes, afin de dissimuler mon visage. Je changeais d'appartement les jours de pluie, lorsqu'il y avait moins de patrouilles circulant dans Pristina. J'ai failli être arrêté une fois, par hasard, par les forces spéciales de la police... »

Vetton Surroi vient de retrouver, mardi 22 juin, les locaux de *Koha Ditore*. Le matériel a disparu ou a été détruit. Les ordinateurs fracassés sont entreposés dans un débris, dernières vestiges d'une vie passée. « Nous avons trouvé une caisse de munitions. Ce soir, si tout va bien, si les démineurs ne trouvent pas de piège, je rentrerai chez moi, dans mon appartement, pour la première fois », dit-il. Il attend désormais que l'équipe du journal revienne à Pristina, puis que les rotatives de

l'imprimerie, brûlée par les Serbes, puissent recommencer à tourner. « Ce journal est ma priorité. C'est une institution au Kosovo, car il a créé en deux ans une nouvelle atmosphère politique. Des gens vont désormais essayer d'exercer des pressions, d'imposer leur vérité. Nous nous apprêtons à affronter une sale période. »

## UNE « TRANSITION DIFFICILE »

L'intellectuel ne veut pas évoquer son avenir politique, le fait qu'il incarne l'espoir d'un changement pour les citoyens, les cadres, les étudiants. « Je ne crois pas que des élections auront lieu avant le printemps 2000. Comme je suis le seul à pouvoir dialoguer avec les différentes factions kosovares, je peux suggérer des idées, mais je n'ai pas de projets politiques immédiats. Ce sera une transition difficile. » S'il n'est officiellement candidat à aucune fonction, Vetton Surroi s'oppose toutefois à la « continuité » que représentent à ses yeux Ibrahim Rugova et l'UCK. « Je ne veux pas voir les forces politiques actuelles exercer le pouvoir dans l'avenir », dit-il. Il sait que cette opinion est aussi populaire chez les habitants de Pristina que chez les délégués de la communauté internationale, qui vont gérer la période de transition au Kosovo.

« Rugova, c'est une honte, un in-

compétent, attaque-t-il. Par contre, je ne veux pas le juger pour son comportement durant la guerre. Il a essayé de sauver sa peau. Il était otage et a eu le comportement d'un otage. Quant à l'UCK, ce n'est pas une organisation politique. Ses soldats ont des opinions très différentes, poursuit-il. Nous allons voir après la démlitarisation, dans trois mois, comment les factions politiques de l'UCK vont s'organiser. Ce qui est sûr, c'est que la désintégration militaire va être accompagnée d'une désintégration politique. »

Vetton Surroi, qui salue l'idée d'un « protectorat militaire » de l'OTAN et d'une « administration internationale », s'intéresse surtout à la manière dont la population albanaise du Kosovo va pouvoir s'imposer dans la vie sociale et politique. « Pour la première fois dans le siècle, les Kosovars vont prendre leur destin en main. Ils vont voter démocratiquement. Alors, ne parlons pas encore d'indépendance du Kosovo. L'important est d'abord notre capacité à construire une nouvelle société. » S'il croit « possible » pour des Serbes de s'intégrer à cette société kosovare, il pense que ce sera au terme d'un « processus douloureux », car « les Serbes, depuis dix ans, ont joué à "tout ou rien" au Kosovo. »

Rémy Ourdan

## L'Union européenne dépêche ses diplomates sur le terrain

QUATRE MINISTRES des affaires étrangères de l'Union européenne se rendent, mercredi 23 juin, au Kosovo pour évaluer les besoins de la province, accélérer la mise en place de l'administration civile internationale et tenter de convaincre la communauté serbe qu'elle sera protégée par la Force de paix internationale, KFOR. Les ministres des affaires étrangères français, britannique, allemand et italien - représentant les pays européens à la tête de quatre des cinq zones d'opérations au Kosovo - rencontreront Sergio Vieira de Mello, le représentant spécial du secrétaire général des Nations

unies chargé de mettre en place la présence internationale civile au Kosovo.

« Les ministres feront le point sur les conditions d'installation de cette administration transitoire qui revêt désormais un caractère prioritaire », a précisé le ministre français des affaires étrangères, Hubert Védrine. Le leader kosovar modéré Ibrahim Rugova est, lui, attendu mercredi à Skopje (Macédoine), d'où il gagnera le Kosovo. De son côté, le ministre français de la défense, Alain Richard, se rendra à Mitrovica, dans le nord du Kosovo, pour visiter le dispositif militaire français déployé dans ce

secteur. Le secrétaire général de l'OTAN, Javier Solana, a déclaré, mardi, que la présence internationale civile dans la région durerait « tout le temps nécessaire », « probablement plus de trois ans », évoquant la nécessaire « reconstruction physique mais aussi morale » du Kosovo.

## DÉMINAGE

En visite en Macédoine, mardi, le président américain Bill Clinton, accompagné de son épouse, Hillary, a été accueilli en héros aux cris de « USA ! USA ! » et « OTAN ! OTAN ! » par les réfugiés kosovars à Stenkovec. Il a appelé les réfu-

giés du Kosovo à patienter de semaine ou deux avant de rentrer chez eux, pour permettre à la KFOR de procéder au déminage. « Je veux être certain que ce sera un retour heureux », a-t-il lancé.

Le président Clinton a promis de répéter des opérations de l'OTAN ailleurs, si nécessaire, pour empêcher la répression contre un peuple. « Nous pouvons le faire maintenant, nous pouvons le faire demain si c'est nécessaire, ailleurs, en Afrique ou en Europe centrale », a dit le président américain, qui s'adressait aux forces de l'OTAN à l'aéroport de Skopje. - (AFP, Reuters, AP)



Espace Suffren



New Beetle\*

\*New Beetle 2.0 | Disponible à l'essai.

40 ter, avenue de Suffren - 75015 PARIS

Tél. 01 53 58 10 00



## FRANCE

LE MONDE / JEUDI 24 JUIN 1999

**SOCIAL** Lors de la réunion, vendredi, de la Commission nationale de la négociation collective, le gouvernement devrait annoncer qu'il ne procédera à aucun « coup de pouce » au

SMIC. Le 1<sup>er</sup> juillet, celui-ci ne serait donc revalorisé que du montant de l'obligation légale, soit l'inflation et la moitié du pouvoir d'achat du taux de salaire horaire ouvrier. ● LES 35

HEURES sont à l'origine de la décision. Martine Aubry a annoncé que le salaire minimum bénéficiera toujours d'une indexation supérieure aux prix, malgré la réduction du temps de tra-

vail. Le gouvernement ne souhaite donc pas faire un geste complémentaire, qui alourdirait encore les charges salariales supportées par les entreprises. ● LES SYNDICATS et une

partie de la majorité continuent de déplorer le manque d'ambition du projet de loi sur les 35 heures. Le patronat, de son côté, refuse d'admettre que des concessions lui ont été faites.

## Le pouvoir d'achat du SMIC sera préservé, mais sans « coup de pouce »

Lionel Jospin souhaite que le pouvoir d'achat des smicards ne soit pas amputé par le passage aux 35 heures. Mais, pour la première fois, un gouvernement de gauche s'en tiendra à la seule obligation légale de revalorisation du salaire minimum

CETTE ANNÉE, le SMIC n'aura pas droit au « coup de pouce » traditionnel. Sauf revirement de dernière minute, la ministre de l'emploi et de la solidarité, Martine Aubry, devrait annoncer, vendredi 25 juin, aux partenaires sociaux réunis dans le cadre de la commission nationale de la négociation collective, qu'il n'augmentera que du minimum légal au 1<sup>er</sup> juillet. Selon plusieurs sources gouvernementales, cet arbitrage a été rendu par Lionel Jospin, il y a quelques jours, au moment où le gouvernement a arrêté les grandes lignes de la seconde loi sur les 35 heures. Au risque de fournir un nouveau sujet de mécontentement au Parti communiste et aux Verts, déjà irrités par la décision du gouvernement d'accorder aux entreprises une « période d'adaptation » d'un an pour qu'elles puissent négocier la baisse du temps de travail.

L'épineux dossier du salaire minimum sera abordé, jeudi matin, au cours de la réunion bimensuelle des ministres, à Matignon, consacrée aux 35 heures. M. Jospin justifiera sa relative rigueur par le souci de réussir la réduction du temps de travail. Augmenter le SMIC au-delà du minimum légal pourrait, en effet, braquer de nouveau des patrons qui estiment que les 35 heures vont entraîner une perte de compétitivité pour leurs entreprises. Le gouvernement devrait surtout rappeler que les salariés qui travailleront 35 heures seront payés 39 heures, comme il s'y était



engagé, et qu'ils bénéficieraient donc d'une augmentation mécanique de 11,4 % du SMIC. La quasi-totalité des accords prévoit d'ailleurs une compensation intégrale pour les smicards.

De plus, M<sup>me</sup> Aubry a promis que le salaire minimum progresserait « plus vite que les prix » (*Le Monde* du 22 juin), sans pour autant assurer que la nouvelle règle d'indexation sera aussi favorable que celle qui prévalait jusqu'à présent. Chaque année, en effet, la loi oblige les pouvoirs publics à revaloriser le salaire minimum du mon-

tant de l'inflation et de la moitié du pouvoir d'achat du taux de salaire horaire (TSH). En revanche, le « coup de pouce » est laissé à l'appréciation des gouvernements : ils peuvent aussi bien décider d'accorder 100 % du TSH, que de ne rien faire du tout.

Dernier argument que ne manquera pas d'avancer le gouvernement : la hausse des revenus intervenue depuis son arrivée au pouvoir, et tout particulièrement en 1998. Elle a atteint 3,2 % l'an dernier, grâce à la faiblesse de l'inflation, au pouvoir d'achat généré par

le transfert de la cotisation maladie des salariés sur la CSG et à la revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire et des minima sociaux, mais aussi par la bonne tenue de la Bourse (revenus de l'épargne).

Ce contexte et la mise en œuvre des 35 heures permettront peut-être à M. Jospin de faire admettre que, pour la première fois, un gouvernement de gauche dérogera à la pratique du « coup de pouce ». Jusqu'ici, seule la droite y avait renoncé, comme en 1986 et en 1987, lors de la première cohabitation, ou en 1993 et 1994, en période de récession économique, avant de se rattraper, en 1995, au lendemain de l'élection présidentielle, où Jacques Chirac nouvellement élu sur le thème de la réduction de la fracture sociale, avait octroyé 4 % de hausse le 1<sup>er</sup> juillet 1995.

### UN DES PLUS ÉLEVÉS D'EUROPE

A son arrivée à Matignon, en juin 1997, M. Jospin ne pouvait guère faire moins, et il avait donné un signe politique fort en décidant une hausse de 4 % du salaire pour les 2,2 millions de smicards, soit, compte tenu de la faiblesse de l'inflation, la revalorisation la plus forte depuis 1981. Un an plus tard, en 1998, il n'accordait plus que 2 %, dont 0,35 % de « coup de pouce ». Et depuis, les discours sur la modulation salariale l'ont emporté dans les rangs de la gauche.

Le chef du gouvernement en a toujours fait une des conditions de la réussite des 35 heures. Dès le

10 octobre 1997, en clôturant la conférence nationale sur l'emploi, les salaires et le temps de travail, M. Jospin soulignait qu'« il n'est pas concevable de vouloir baisser les rémunérations des salariés, compte tenu notamment de ce qu'a été, dans les années récentes, l'évolution du pouvoir d'achat net ». Mais il ajoutait : « Pour autant, la réussite de la

Ainsi, M<sup>me</sup> Aubry n'a-t-elle pas exclu que la majoration de 10 % des heures supplémentaires, décidée pour l'année 2000 dans le cadre du passage aux 35 heures, vienne financer de telles baisses de charges. Il est difficile, voire impossible, de mesurer à quel niveau le salaire minimum pénalise l'emploi. Mais dans un rapport sur le SMIC remis

### La gauche plus généreuse que la droite

Tous les gouvernements de gauche ont, jusqu'ici, choisi de donner des « coups de pouce » plus ou moins importants au SMIC, le record en la matière revenant au premier gouvernement de François Mitterrand en juin 1981 avec 6,4 %. Il est vrai que l'inflation s'élevait alors à près de 14 %. Par la suite, les coups de pouce ont oscillé entre 0,15 % (1989) et 1,8 % (1985), à l'exception de 1995, avec l'arrivée de Jacques Chirac à l'Élysée (+ 4 %), puis de 1997, avec la nomination de Lionel Jospin à Matignon (+ 4 %). Auparavant, Michel Rocard avait privilégié une règle simple : appliquer 100 %, et non la moitié comme la loi l'y contraignait, du taux de salaire horaire. Seuls, jusqu'ici, les gouvernements de Jacques Chirac, en 1986 et 1987, puis d'Edouard Balladur en 1993 et 1994, avaient choisi de ne rien faire. Les « substantielles revalorisations du SMIC du début des années 80 ont eu des répercussions jusqu'au milieu de la décennie », note une récente étude de l'Insee (*Insee Première*, n° 642, avril 1999).

réduction du temps de travail reposera sur une progression maîtrisée des salaires. »

Le gouvernement est d'autant moins enclin à augmenter le SMIC de manière trop importante qu'il est désormais convaincu de l'existence, en France, d'un problème de coût du travail non qualifié et de la nécessité de réduire les charges sociales pesant sur les bas salaires.

en avril à M. Jospin, le Conseil supérieur de l'emploi, des revenus et des coûts (CSERC) rappelait que le salaire minimum français était l'un des plus élevés d'Europe, et que des hausses fortes ou brutales risquaient d'avoir des effets négatifs sur l'emploi.

Jean-Michel Bezat  
et Isabelle Mandraud

## Matignon précise que le débat n'est pas clos

TOUJOURS millimétrée, souvent performante, la communication de Lionel Jospin rate parfois son but. Programmée moins de dix jours après le scrutin européen du 13 juin, qui a consacré l'éclatement de l'opposition, l'intervention du premier ministre devant le groupe socialiste de l'Assemblée nationale, mardi 22 juin (*Le Monde* du 23 juin), devait susciter l'expression de l'harmonie autant que de l'optimisme de la gauche « plurielle » au terme de deux ans de gouvernement. Or la tonalité critique des réactions, au sein même de la majorité, a plutôt témoigné de l'insatisfaction, voire de l'inquiétude des partenaires de M. Jospin.

L'affirmation du premier ministre selon laquelle il n'entend pas modifier « aujourd'hui » l'équilibre des forces au sein de son gouvernement a profondément mécontenté les Verts, qui jugent que leur percée électorale du 13 juin justifie une reconnaissance immédiate de leur influence nouvelle. En retour, la manifestation de cette impatience a inspiré quelques commentaires acides à M. Jospin, mardi, à l'heure du déjeuner qu'il a partagé, à l'Hôtel Matignon, avec quelques députés socialistes. « Les responsables écologistes manquent de psychologie, a-t-il dit. Ce n'est pas en essayant de me contraindre à des changements qu'ils parviendront à leurs fins. »

L'autre source de « brouillage » provient des débats autour de la seconde loi sur les 35 heures. Dans son propos devant les députés socialistes, mardi, M. Jospin entendait tracer un cadre général, assurant notamment que ce texte ne doit pas être dirigé « contre les

entreprises », mais les aider, au contraire, à négocier la réduction du temps de travail. Cependant, l'annonce, la veille, par Martine Aubry, ministre de l'emploi et de la solidarité, dans un entretien au *Monde* (nos éditions du 22 juin), d'une période d'adaptation d'un an durant laquelle les heures supplémentaires seraient faiblement taxées, a été ressentie au sein de la gauche comme fermant le débat avant même qu'il n'ait été ouvert.

Irrités de constater que les arbitrages semblaient avoir été déjà rendus, les communistes – discrètement, par la voix de Maxime Gremetz – mais surtout les Verts et, avec prudence, Dominique Voynet elle-même ont critiqué la méthode autant que les décisions. Du coup, les responsables gouvernementaux se sont vus contraints d'allumer des contre-feux. Mardi soir, à l'Hôtel Matignon, on faisait valoir qu'« à partir du moment où la discussion bimensuelle des ministres du jeudi 24 juin doit porter sur les 35 heures c'est que le débat général n'est pas tranché ». Même souci du côté de Daniel Vaillant, ministre des relations avec le Parlement. « Le débat parlementaire aura lieu en octobre, dit-il. Chacun pourra alors faire valoir son point de vue. »

Les réactions relatives aux 35 heures révèlent les tensions post-électorales qui affectent l'équilibre de la gauche « plurielle ». M. Jospin en méditera sûrement les effets pour l'annonce « des nouvelles perspectives, des nouveaux chantiers » qu'il a promis de dévoiler au mois de septembre.

Jean-Michel Apathie

## 35 heures : les projets de M<sup>me</sup> Aubry critiqués de toutes parts

LE TIR croisé sur le second projet de loi sur les 35 heures préparé par la ministre de l'emploi Martine Aubry se précise. Tandis qu'une partie de la majorité « plurielle » et des syndicats continuent à dénoncer le manque d'ambition du texte en déplorant, notamment, la période de transition instaurée pour la taxation des heures supplémentaires, le patronat s'en prend désormais à ce qu'il considère comme une concession facile.

Dans un entretien publié, mercredi 23 juin, par *Les Echos*, le président du Medef, Ernest-Antoine Seillière, qualifie cette fameuse période de transition d'« astuce politique médiocre dont le but est de faire croire que le délai est une concession au patronat ». Pour M. Seillière qui redoute un durcissement du texte à l'Assemblée nationale, avec ce « soi-disant cadeau », la majorité « plurielle » et les syndicats « pourront dire au gouvernement dans les semaines et les mois qui viennent : les entreprises ont eu un délai, nous devons avoir des contreparties ». « Nous ne sommes pas dupes », déclare-t-il. Selon M. Seillière, le Medef a joué « le jeu de la première loi, mais nous ne voulons pas que les règles du jeu soient radicalement modifiées en milieu de partie ». « Sinon, ce sera le conflit », ajoute-t-il.

La CGT a, elle aussi, l'intention de « se battre », mais pour des raisons radicalement inverses. « Toujours formellement opposée » à la période de transition qu'elle considère comme « du temps gagné pour le patronat », la centrale hausse le ton. Dans un entretien publié mercredi dans le quotidien *Aujourd'hui-Le Parisien*, Maryse Dumas, membre du bureau confédéral et chargée de l'action revendicative, se déclare « indignée » par le futur système des heures supplémentaires. « La majoration de 10 % entre la 35<sup>e</sup> et la 39<sup>e</sup> heure pendant l'année de transition (...) encourage les patrons à ne pas négocier. Par ailleurs, je trouve scandaleux de vouloir faire travailler les salariés au-delà de la durée légale sans être rémunérés en conséquence et d'utiliser l'argent ainsi économisé pour alléger les charges patronales », indique la responsable CGT, en précisant que sa centrale va « peser de tout son poids

pendant l'été pour faire bouger le texte » et qu'elle entend « multiplier les actions dans les entreprises pour faire évoluer la situation ».

Tandis que l'ancien premier ministre Raymond Barre rendait, mardi, un hommage inattendu à M<sup>me</sup> Aubry en estimant que la période d'adaptation d'un an pour l'application des 35 heures était « un assouplissement indispensable », le ton était fort différent du côté de la majorité. Le président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, Alain Bocquet, jugeait que M<sup>me</sup> Aubry pouvait « beaucoup mieux faire ». « Elle devrait mieux écouter le mouvement social, mieux écouter les organisations syndicales et ne pas être trop attentive à ce que pense et décide le Medef », a déclaré M. Bocquet dans les couloirs du Palais Bourbon.

« Martine Aubry ne devrait pas être trop attentive à ce que pense et décide le Medef »  
Alain Bocquet (PCF)

Interrogée, la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Dominique Voynet (Verts), a estimé, mardi, que le projet de M<sup>me</sup> Aubry sur les 35 heures pouvait « encore être amélioré ». « Les Verts défendent l'idée d'une taxation forte des heures supplémentaires dès la 36<sup>e</sup> heure et souhaitent qu'aussi souvent que possible, ce soit du temps récupéré pour créer des emplois », a déclaré M<sup>me</sup> Voynet. Le matin même, dans une tribune à *Libération*, Alain Lipietz, économiste et député européen des Verts, avait été plus catégorique encore, assurant que les écologistes ne « pourraient pas voter » un tel texte qui « s'achemine vers le renoncement ».

Dès lors, lors de la réunion de son bureau national, mardi, au soir, le Parti socialiste s'est efforcé de calmer le climat. Il a exprimé globalement sa satisfaction sur les orientations annoncées par la ministre de l'emploi pour la seconde

loi, Marie-Noëlle Lienemann et Harlem Désir, pour la Gauche socialiste, se montrant plus circonspects. Chargé de l'économie et des entreprises au secrétariat national, Michel Sapin a indiqué que le PS « avait marqué sa satisfaction profonde de voir que les tentatives du patronat de repousser à plus tard l'application de la durée légale de 35 heures au 1<sup>er</sup> janvier 2000 avaient échoué ». Il a expliqué que le bureau national du PS avait « donné son approbation à une période d'adaptation », qualifiée de « durée légitime ».

Toutefois, a précisé M. Sapin, les dirigeants socialistes ont préféré différer tout communiqué dans l'attente de précisions de M<sup>me</sup> Aubry sur « un certain nombre de questions qui restent posées », qu'il s'agisse de la majoration des heures supplémentaires à partir de la 36<sup>e</sup> heure – le PS n'a pas repris à son compte le taux de 10 % – et de l'affectation de son produit, du SMIC, du temps partiel, des durées maximales annuelles ou du contingent d'heures supplémentaires.

Dans la soirée de mardi, Gaëtan Gorce, député socialiste de la Nièvre, a présenté le rapport de la commission des affaires sociales de l'Assemblée nationale sur l'application de la première loi. Au diapason de M<sup>me</sup> Aubry, il affirme « qu'une période d'adaptation est indispensable » dans l'application des 35 heures et recommande un « aménagement provisoire » du régime des heures supplémentaires, avec une majoration qui pourrait être fixée « entre 10 et 15 % pour rejoindre le taux maximal de 25 % en fin de période ».

Sur le maintien du pouvoir d'achat des salariés au SMIC, M. Gorce estime que « la formule d'une garantie mensuelle, liée à un complément différentiel paraît préférable » à une augmentation de 11,4 % du SMIC horaire. Le président PS de la commission des affaires sociales, Jean Le Garrec, a indiqué qu'un séminaire réunirait les membres socialistes de sa commission le 31 août, quelques jours avant qu'elle ne reprenne ses travaux le 7 septembre, exceptionnellement, à cause des 35 heures.

Caroline Monnot

**PEUGEOT**  
**NEUBAUER**

**206 Roland Garros**

**99.900 F<sup>TT</sup>C** **1.4**

Intérieur Cuir - Climatisation régulée - Peinture métallisée  
Radio commandés au volant - Direction assistée  
Pack électrique - Jantes alliage - Toit en verre.



Photo non contractuelle

**75 PARIS 9**  
4, rue de Chateaudun  
01 42 85 04 04

**PARIS 17**  
9, bd Gouvion St-Cyr  
01 46 22 88 88

**PARIS 17**  
10, rue Curnonsky  
01 45 19 19 19

**PARIS 18**  
162, rue Lamarck  
01 46 27 33 33

**92 ASNIERES**  
36, rue P. Brosolette  
01 47 33 37 37

**93 SAINT DENIS**  
227, bd A. France  
01 49 33 60 60



## Le succès des Verts aux européennes avive les tensions dans la gauche

Alors que les écologistes critiquent l'« immobilisme » de Lionel Jospin, le PCF et le MDC les accusent de vouloir « déséquilibrer » la majorité. Les chevènementistes mettent en accusation Daniel Cohn-Bendit

**POUR** Lionel Jospin, comme pour François Hollande, « il n'y a pas, à gauche, de nouvelle donne politique » après les élections européennes, mais pour les Verts, pour le Parti communiste et pour le Mouvement des citoyens, il s'est passé beaucoup de choses dans la gauche « plurielle », le 13 juin. Du moins si l'on en croit les vives réactions qui ont suivi, mardi, chez les Verts, le constat dressé par Lionel Jospin devant le groupe socialiste de l'Assemblée nationale (*Le Monde* du 23 juin). Si l'on en croit, aussi, les passes d'armes auxquelles ont commencé à se livrer le PCF et le MDC avec les écologistes, tout gonflés, encore, de leur joli résultat (9,71 % des voix).

Mardi, dans les couloirs de l'Assemblée nationale, les Verts critiquaient les propos de Jospin devant le groupe socialiste. « De l'immobilisme », selon Yves Cochet (Val-d'Oise). « Lionel Jospin pratique la politique de l'autruche », enchérissait Noël Mamère (Gironde), ajoutant que la majorité n'est pas « une masse vitrifiée depuis juin 1997 » et que le premier ministre « sera obligé de payer l'addition à un moment ou à un autre ».

### « LES CHEVILLES QUI ENFLENT »

Invité, le soir, sur LCI, Daniel Cohn-Bendit s'est lui aussi agacé : « Puisqu'il ne s'est rien passé, Jospin n'avait pas besoin, alors, de rassurer Hue ! » Et d'estimer que le premier ministre, le soir du 13 juin, n'avait pas joué « sport ». « Dans les autres pays, a-t-il affirmé, le premier ministre prend son téléphone et dit : "Bravo, c'est bien pour la majorité plurielle !" »

Exceptionnellement discrets depuis cette date, les communistes ont trouvé l'occasion de faire entendre leur voix. « Le premier ministre a tout à fait raison. Les Verts ont les chevilles qui enflemt », lâchait Alain Bocquet, président du groupe communiste de l'Assemblée. « De là à déséquilibrer la majorité plurielle il n'y a qu'un pas », avertissait-il.

Mercredi, *L'Humanité* s'alarme : « L'ancien leader de 1968 est le premier à distribuer les claques (...). Un coup contre l'"hégémonie" du PS, un autre contre le PC, "parti du passé", un autre encore contre les alliances PC-PS dans les maires. DCB a-t-il la prétention de réguler à lui seul le travail de la gauche plurielle ? »

C'est toutefois au conseil national du MDC, mardi soir, que s'est manifestée le plus vivement la tension au sein de la gauche. Son président, Jean-Pierre Chevènement, et les quelque cent vingt membres du conseil présents ont adopté une analyse en cinq pages du scrutin du 13 juin.

Se félicitant des bons résultats du « môle de stabilité » PS-MDC-PRG et d'une alliance grâce à laquelle « la majorité reste plurielle, mais évite l'éclatement », le MDC a « déploré que le PCF ait refusé de créer avec lui un pôle républicain, antimaastrichtien » et que M. Hue ait constitué une liste de « vedettes médiatiques » dans un « pragmatisme sans principe ». La « crise », pour le MDC, est proche pour le dirigeant du PCF.

Les Verts, estime le MDC, ont gagné des voix à la faveur d'« un feu de paille » propre à chaque scrutin européen. Le MDC regrette que « les provocations

constantes des Verts [aient] éveillé, à rebours, une montée protestataire issue des campagnes », le vote pour la liste CPNT. « L'effet Cohn-Bendit aura abouti à pousser des dizaines de milliers d'électeurs hors de la majorité », diagnostiquent les chevènementistes.

### « UN CERTAIN IRRATIONALISME »

Selon eux, le vote pour les Verts est « celui d'une petite bourgeoisie » des villes, « qui vote habituellement socialiste ou libéral », flatée par « un certain irrationalisme qui cultive la grand-peur de l'an 2000 » et « qui va de pair avec la tentation de repli malthusien et la critique de la croissance, qui forment avec le libéralisme économique et la diabolisation de la nation un cocktail très représentatif de l'idéologie fin de siècle ».

« La surestimation des résultats [de M. Cohn-Bendit] sont autant d'essais pour tenter de déstabiliser la majorité plurielle » après les « campagnes d'opinion » menées à l'encontre du ministre de l'intérieur, estime le MDC.

« Une même ligne directrice inspire ces entreprises : placer un coin entre Jean-Pierre Chevènement et Lionel Jospin, disqualifier, à force de calomnies, la gauche républicaine, pour déplacer l'axe de la majorité vers le libéralisme, voire préparer l'alliance de rechange des socialistes libéraux et des Verts », analysent les chevènementistes. Cette critique-là, au moment où les amis de Dominique Voynet reprochent au premier ministre de ne pas entendre le « désir » des urnes, comme l'a dit M. Cochet, ne gêna pas M. Jospin.

Ariane Chemin

## Unanimité au Sénat en défense de la loi Verdeille sur la chasse

Une proposition de loi a été adoptée contre l'avis de M<sup>me</sup> Voynet

Le Sénat a adopté, mercredi 23 juin, une proposition de loi, cosignée par une trentaine de sénateurs appartenant à tous les groupes politiques, visant à légaliser

dans quarante-deux départements la chasse nocturne au gibier d'eau. Les sénateurs contestent la décision de la Cour européenne des droits de l'homme.

**DIX JOURS** après l'élection spectaculaire de six « chasseurs » français au Parlement européen, le Sénat a adopté, à l'unanimité, mercredi 23 juin à 5 heures, une proposition de loi portant sur deux « mesures d'urgence » relatives à la chasse. Au nom d'« un art de vivre » et de « traditions anciennes modelées par le contact quotidien avec la nature », le rapporteur de la commission des affaires économiques, Anne Heinis (RI, Manche), a exposé, devant la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Dominique Voynet, un texte – cosigné par une trentaine de sénateurs appartenant à tous les groupes politiques – dont l'objet est de répondre à la situation « conflictuelle » créée par deux décisions de justice récentes.

Cette proposition de loi vise d'abord à légaliser dans quarante-deux départements la chasse nocturne au gibier d'eau, interdite par un arrêt du Conseil d'Etat rendu le 7 avril. L'article 2 fait suite à la condamnation par la Cour européenne des droits de l'homme, le 29 avril, de la « loi Verdeille » permettant aux chasseurs d'exercer leur « passion » sur les propriétés privées de moins de 20 hectares. Les sénateurs se sont prononcés pour un aménagement de la loi, afin de tenir compte des « aspirations légitimes des non-chasseurs, tout en évitant une remise en cause généralisée du principe » de la loi.

Sans surprise, les discussions entre la ministre de l'environnement et les quinze sénateurs défenseurs de la chasse présents dans l'hémicycle ont rapidement tourné au dialogue de sourds. M<sup>me</sup> Heinis ouvrait les hostilités en évoquant

« le succès d'un certain mouvement écologique qui appréhende la gestion des espaces naturels de façon idéologique et à partir de positions radicales faisant fi d'une réelle connaissance du terrain ». La sénatrice de la Manche appelait ensuite les responsables politiques à éviter « autant que faire se peut d'amplifier les affrontements stériles et les surenchères partisans », avant de conclure sur le refus des « diktats idéologiques », partagée, selon elle, par « une fraction de plus en plus importante de gens ».

« Nos propositions relèvent davantage de la défense de la ruralité que de la défense des espèces protégées »

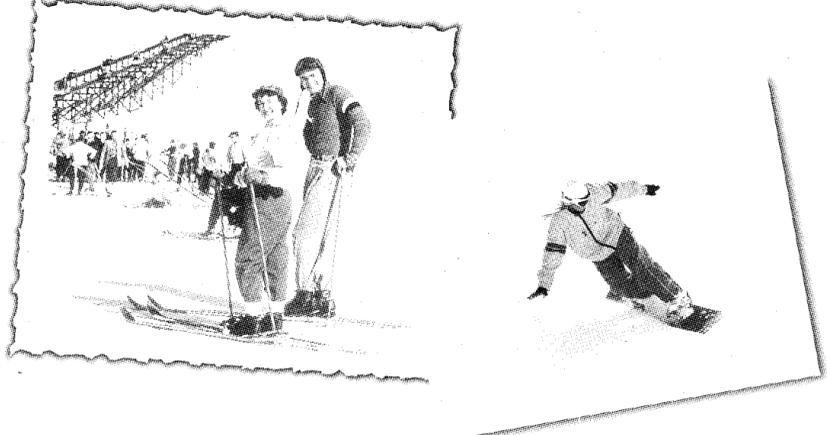
Sans contester la « nécessité de régler ces problèmes », M<sup>me</sup> Voynet s'est appliquée, pendant plus d'une heure, à réfuter les arguments avancés par les sénateurs pour légaliser la chasse de nuit. Ce type de chasse, a-t-elle expliqué, est interdit dans la plupart des pays européens et ne représente, en France, qu'une très faible part de la chasse au gibier d'eau. Après avoir décrit vingt et une sortes de chasse au gibier d'eau, dont la chasse au cerceuil, au cheval, au pédao ou à la barque-hutte, la ministre s'est lancée dans un exposé

pédagogique sur l'historique de la chasse au gibier d'eau, rappelant que celle-ci n'était pratiquée, jusqu'au début des années 80, que dans une quinzaine de départements. « La tradition ne justifie pas tout », s'est exclamée M<sup>me</sup> Voynet, avant de rappeler que l'interdiction de la chasse nocturne ne date pas « de la fête de la musique » mais de la Grande Ordonnance des eaux et forêts de 1669.

Peine perdue. Après Roland du Luart (RI, Sarthe), qui annonçait son refus de se plier « à des modes ou à un sectarisme peints en vert », Jean Bizet (RPR, Manche), défendait, à son tour, la chasse, « acte indissociable de connaissance et de protection de la nature ». Au nom du groupe socialiste, Jean-Louis Carrère (Landes), s'élevait contre « toutes les tracasseries dont les chasseurs sont victimes depuis des années ». Le droit de chasser « est supérieur au droit de propriété », avançait, pour sa part, le sénateur communiste Pierre Lefebvre (Nord), avant que Xavier Pintat (RI, Gironde) ne résume l'enjeu du débat : « Nos propositions relèvent davantage de la défense de la ruralité que de la défense des espèces protégées. »

Pour les sénateurs comme pour les chasseurs de la liste Chasse, Pêche Nature et Traditions, l'enjeu est désormais de savoir si cette proposition de loi sera examinée à l'Assemblée nationale avant la fin de la session parlementaire, et, surtout, avant la réouverture de la chasse aux gibiers d'eau, le 19 juillet. Dans cette hypothèse, l'attitude des députés socialistes sera déterminante.

Alexandre Garcia



Il existe actuellement des écarts de prix importants entre des médicaments qui ont, en fait, une composition chimique similaire. L'Assurance Maladie propose de réduire ces écarts, pour mieux financer les médicaments réellement innovants.

Pour des soins dentaires plus efficaces, elle souhaite favoriser la prévention en remboursant mieux les adultes suivis régulièrement, et à 100% les moins de 20 ans.

Pour se soigner, le thermalisme a longtemps été une des seules voies possibles. Aujourd'hui, l'Assurance Maladie propose de concentrer la prise en charge sur les types de cures dont on peut mesurer la réussite.

**Le débat**

## Les « saint-simoniens » tournent la page

Inspirée par l'historien François Furet, la Fondation a contribué pendant dix-sept ans au recentrage du débat politique français

ON EN PARLAIT comme d'un *think tank* à l'américaine, voire comme d'un lobby en version hexagonale. En réalité, c'est une tradition bien française d'intervention intellectuelle dans la vie publique que pourraient bien évoquer à leurs historiens futurs les deux décennies d'existence de la Fondation Saint-Simon, dont le conseil d'administration vient d'accepter l'autodissolution.

Cette tradition rappelle celle des « idéologues », ces « philosophes-rois », promoteurs de la révolution « par le haut », qui eurent une influence très directe sur la politique du Directoire au point d'être, par exemple, à l'origine de l'expédition d'Égypte, en 1798. La référence à la Révolution française a d'autant plus de sens que la Fondation Saint-Simon s'est identifiée à la personnalité de l'historien François Furet, qui en fut, avec Roger Fauroux, alors président-directeur général de Saint-Gobain (puis ministre de l'Industrie, en 1988, dans le gouvernement de Michel Rocard), le coprésident et le fondateur. Pour Pierre Rosanvallon, directeur d'études à l'École pratique des hautes études en sciences sociales, qui, venu de la CFDT, fut le secrétaire général de la Fondation, la disparition de l'auteur du *Passé d'une illusion*, en 1997, est une des raisons de « tourner la page » (*Le Monde* du 23 juin).

### Une vision apaisée des rapports sociaux qu'abhorre la sociologie critique d'un Pierre Bourdieu

La Fondation Saint-Simon commence ses activités fin 1982, alors que les socialistes, alliés aux communistes, viennent de conquérir le pouvoir. Elle s'impose très vite comme un lieu de référence dans le contexte d'un profond renouvellement de la pensée politique française, jusque-là dominée par l'affrontement entre la droite gaulliste et ses alliés, d'une part, et, d'autre part, une gauche encore largement dominée par le marxisme, mais ébranlée par la critique du totalitarisme. Echaudés par des années d'engagement révolutionnaire, beaucoup d'intellectuels cherchent à retrouver leur identité d'experts en intervenant ponctuellement et dans leurs domaines de compétence.

Le milieu qui compose le gros des effectifs de la Fondation Saint-Simon est à l'image de cette vision apaisée des rapports sociaux, qu'abhorre la sociologie critique d'un Pierre Bourdieu. Elle recrute surtout dans la gauche dite « antitotalitaire » – ou « deuxième gauche » – et chez les disciples de Raymond Aron (Jean-Claude Casanova, ancien membre du cabinet de Raymond Barre et directeur de la revue *Commentaire*, en sera membre jusqu'à la fin). Cette rencontre rare entre hommes de droite et de gauche constitue, dans les années 80, une des originalités de la Fondation et la cible de nombreuses attaques.

Nicolas Weill

#### DÉPÊCHES

■ **OPPOSITION** : Jean-Louis Debré, président du groupe RPR de l'Assemblée nationale, a proposé, mardi 22 juin, que la dernière des journées parlementaires du mouvement gaulliste, le 25 septembre, soit ouverte à l'ensemble des députés et sénateurs de l'opposition. Les responsables de la droite sont aussi convenus de mettre en place « un bureau commun de l'opposition » à l'Assemblée et au Sénat, qui devrait se réunir chaque semaine.

■ **PARIS** : Jean Tiberi a déclaré, mardi 22 juin, à l'issue d'un entretien avec son adjointe Françoise de Panafieu, qui avait qualifié de « déplacée, voire pathétique » la candidature du maire à sa propre succession, que « l'incident est clos ». Rivale potentielle de M. Tiberi, Mme de Panafieu a refusé de retirer ses propos. « Je ne lui ai rien proposé et elle ne m'a rien proposé », a indiqué M. Tiberi, visiblement soucieux de ne pas ouvrir une nouvelle crise municipale.

■ **INTERCOMMUNALITÉ** : un accord est intervenu, mardi 22 juin, en commission mixte paritaire, composée de députés et de sénateurs, sur le projet de loi relatif à la coopération intercommunale. L'application du suffrage universel à l'élection des délégués aux conseils des communautés urbaines, introduite par les députés et à laquelle les sénateurs étaient opposés, a été abandonnée.

Pourtant, au-delà de ce contexte de refondation intellectuelle, le choix du comte de Saint-Simon (1760-1825), entrepreneur audacieux et précurseur du socialisme français du XIX<sup>e</sup> siècle, comme emblème de ce groupe d'une centaine de personnalités – enseignants, chercheurs, syndicalistes, journalistes et chefs d'entreprise – indique que son objectif ne se limite pas à un *aggiornamento* politique. La Fondation tente aussi de faire se croiser deux mondes : l'industrie et la vie intellectuelle.

A ce souci de combler le fossé entre milieu économique et recherche universitaire s'ajoutera, dès 1984, celui de diffuser les recherches et les séminaires suscités au sein de la Fondation. Très tôt accusée de constituer le foyer occulte d'une alliance entre la vraie droite et la « fausse » gauche, stigmatisée pour son élitisme, la Fondation Saint-Simon a été un club assez fermé pour entretenir à son sujet mythologie et phantasmes. Les « notes vertes » – cent huit au total, de juin 1983 (*Le Droit du travail : une légalité sans droit*, de François Ewald), jusqu'au *Vingt-trente ans*, de Marc-Olivier Padis, proche de la revue *Esprit* (à paraître en juillet) –, aux dimensions d'un gros article de revue, provoquaient commentaires et débats dans la presse. Elles permettaient à un jeune chercheur d'accéder rapidement à la sphère publique, comme à de jeunes hauts fonctionnaires de se doter d'une aura intellectuelle.

Une des notes les plus retentissantes fut peut-être celle que le démographe Emmanuel Todd intitula *Aux origines du malaise politique français*, en novembre 1994. A la veille de l'élection présidentielle de 1995, son auteur prétendait remettre à l'honneur, via l'idée de « fracture sociale », une oubliée : la « lutte des classes ». Cette note, qui dénonçait l'aveuglement des « élites », plut à Jacques Chirac, qui la fit diffuser largement auprès des cadres du RPR. Le 6 mars 1995, M. Chirac se présenta devant les « saint-simoniens ». Une rude altercation s'ensuivit entre le candidat et Alain Minc, trésorier de la Fondation à ses débuts, qui soutenait Edouard Balladur.

Certaines notes révélaient une attention aux phénomènes de société les plus divers et, parfois, témoignaient de sensibilités divergentes, par exemple sur le projet de pacte civil de solidarité (PACS). Avec la chute des régimes bureaucratiques d'Europe de l'Est, l'irruption d'un courant national-républicain instaurant un autre mode de rencontre entre droite et gauche que le libéralisme politique, la transformation du multiculturalisme américain en repoussoir, les années 90 offrirent un monde moins déchiffrable au réformisme social des « saint-simoniens ». Peut-être les nouvelles générations de chefs d'entreprise étaient-elles, de leur côté, devenues moins perméables aux problèmes de société et aux questions civiques ? Quoi qu'il en soit, voilà l'histoire du réseau Saint-Simon close délibérément par ses animateurs. Un beau sujet d'étude pour les historiens.

## Les députés de la majorité souhaitent différer l'entrée en vigueur de la réforme du parquet

Les critiques à gauche restent vives ; les motions de procédure de la droite ont été repoussées

L'examen en première lecture, mardi 22 juin, du projet de réforme du parquet n'a pas effacé les réticences qui se sont exprimées contre ce texte

**HOSTILE** à la réforme du parquet, dont l'Assemblée nationale a commencé l'examen en première lecture, mardi 22 juin, le Mouvement des citoyens avait accepté de renoncer à défendre une motion de procédure en échange d'un temps de parole substantiel au cours de la discussion générale. Le vice-président du MDC, Georges Sarre, en a pleinement profité. Si la « démarche de déconstruction républicaine », qui figurait dans le texte de son intervention transmis à la presse, est devenue, à la tribune, une simple « démarche d'affaiblissement de la République », le député de Paris a vivement critiqué le texte défendu par la ministre de la justice. « Si le législateur vous suit, le gouvernement ne déterminera plus et ne conduira plus que partiellement la politique de la nation en matière pénale », a-t-il lancé à Elisabeth Guigou, avant de dénoncer une réforme qui, comme la réforme de la saisine du Conseil constitutionnel ou l'indépendance de la Banque centrale, conduit le Parlement « à se défaire avec régularité et abnégation d'une large par-

tie de ses prérogatives ». « C'est d'abord dans cette autodéposition de ses responsabilités que se trouve la source de la crise du politique », a conclu M. Sarre.

En comparaison, le radical de gauche Alain Tourret a été nettement plus affable. Tout en évoquant le « risque essentiel de glisser vers (...) un gouvernement des juges », le député du Calvados a choisi de se féliciter que la ministre de la justice ait préféré, dans son discours liminaire, mettre l'accent sur l'« impartialité » des procureurs plutôt que sur leur « indépendance ». Il a ajouté que les radicaux « tiendraient compte » du débat en séance, « si le texte évolue dans un sens républicain ».

Contre ces critiques ou ces réticences des alliés de la majorité « plurielle », d'ailleurs partagées, à huis clos, par bon nombre de députés socialistes, le rapporteur de la commission des lois, André Valini (PS, Isère), a plaidé en faveur d'un texte qui « va renforcer l'efficacité de la politique pénale tout en restaurant la confiance de nos concitoyens ». François Colcombet

de la part des chevènementistes, des radicaux de gauche et d'une partie des députés socialistes. La commission des lois a adopté un amen-

dement socialiste proposant que les principales dispositions de ce texte n'entrent pas en vigueur avant la réforme du statut des magistrats.

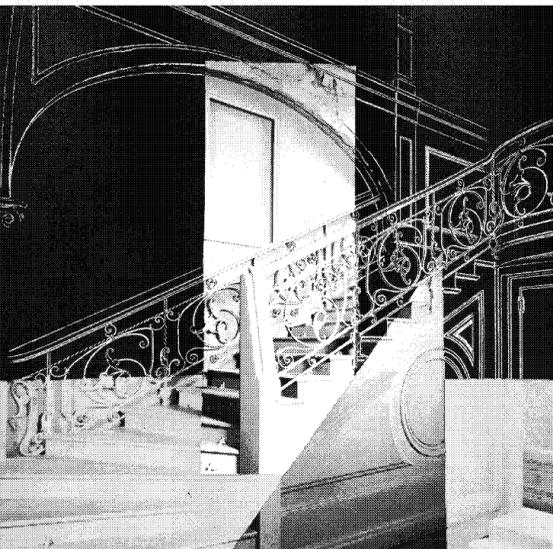
#### « CASTE D'INTOUCHABLES »

Cela n'a pas suffi à faire taire toutes les réserves. Le climat s'est dégradé lorsque la fabiusienne Frédérique Bredin (Seine-Maritime) a stigmatisé le « régime de parfaite irresponsabilité des juges » qui, selon elle, appartient à la « dernière caste d'intouchables ». « Les exemples s'amoncellent de manquements à la loi et de fautes professionnelles jamais sanctionnées », a-t-elle affirmé, en souhaitant connaître les « engagements du gouvernement sur ce point ». Signe que ces inquiétudes sont partagées, la commission des lois a adopté, mardi matin, un amendement de Jacques Floch (PS, Loire-Atlantique) proposant d'attendre que le futur projet de loi organique

sur le statut des magistrats soit promulgué pour faire entrer en vigueur la plupart des dispositions de la réforme du parquet.

Peu nombreux pour entendre Mme Guigou, les socialistes ont répondu présent, en revanche, lorsqu'il s'est agi de repousser les deux premières motions de procédure défendues par la droite. Nicole Catala (RPR, Paris) a ainsi plaidé en vain l'inconstitutionnalité du texte, en arguant du fait que seul le maintien des instructions individuelles permettrait de conserver une politique pénale unique. Intervenant vivement en réponse à la motion défendue par Henri Plagnol (UDF, Val-de-Marne), Mme Guigou a noté qu'« il existe aujourd'hui six cent mille décisions de poursuites » par an. « Avec combien d'instructions ferait-on, selon vous, une politique pénale ?, a-t-elle demandé. Soixante mille ? Six cents ? Ce n'est pas sérieux. Il faut faire un tri, et on a vu dans le passé comment se faisait ce tri : par copinage ou par l'intermédiaire des médias. »

Jean-Baptiste de Montvalon



D.R. ECHO INTERNATIONAL

### Nous bâtissons le groupe de référence du financement de l'immobilier

Millions €	Pro Forma 1998	Objectif 2001
Production	1838 12055 MF	2290 15000 MF
Résultat net avant éléments exceptionnels	10 65,8 MF	30-38 200-250 MF
Rentabilité des fonds propres	4%	>10%
Bénéfice par action	0,07 € 0,46 F	0,15 € 0,98 F

La souscription des actions nouvelles sera réservée par préférence aux propriétaires des actions anciennes ou aux cessionnaires de leurs droits :

- à titre irréductible : 4 actions nouvelles pour 5 actions détenues,
- à titre réductible : souscription admise.

#### MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

Montant de l'opération : 160 millions € - 1050 millions F  
 Nombre d'actions émises : 103 838 608 de 5 F (0,76 €) nominal.  
 Prix d'émission : 10,10 F par action (1,54 €).  
 Cotation des actions nouvelles : 22 juillet 1999.  
 Durée de la période de souscription : du 15 juin au 28 juin 1999 inclus.  
 Jouissance des actions émises : 1<sup>er</sup> janvier 1999.  
 Adressez-vous à votre intermédiaire financier habituel (banques, La Poste, Caisse d'Épargne, Trésor Public ou sociétés de bourse).

COMPTOIR  
DES  
ENTREPRENEURS

Siège social : 33-37, bd Vauban, Guyancourt  
 78066 Saint-Quentin en Yvelines Cedex - N° Vert 0800 678 678  
 www.comptoir-des-entrepreneurs.fr



# Les enquêteurs ont établi le scénario probable de l'assassinat du préfet Claude Erignac

Une reconstitution devait avoir lieu mercredi 23 juin à Ajaccio

Sous haute surveillance policière, une reconstitution de l'assassinat du préfet de Corse Claude Erignac devait avoir lieu, mercredi

23 juin, à Ajaccio. Seul manquera le tireur présumé, Yvan Colonna, toujours en fuite – vraisemblablement dans le maquis corse. D'ores et

déjà, les policiers chargés de l'enquête ont pu établir, minute par minute, le scénario probable de cet assassinat.

UN QUARTIER BOUCLÉ, une forte mobilisation policière, des bâches pour dissimuler les lieux au regard des curieux... La reconstitution de l'assassinat du préfet Claude Erignac, survenu le 6 février 1998 à Ajaccio (Corse-du-Sud), devait se tenir sous haute surveillance, mercredi 23 juin, dans l'après-midi. Cinq des membres présumés du commando, Alain Ferrandi, Pierre Alessandri, Marcel Istria, Didier Maranelli et Martin Ottaviani devaient être conduits sur place par les policiers. Les magistrats antiterroristes, le juge d'instruction Jean-Louis Bruguère et la responsable de la quatorzième section du parquet de Paris, Irène Stoller, devaient superviser la reconstitution des faits.

Le tireur présumé, Yvan Colonna, en fuite depuis le dimanche 23 mai, n'a toujours pas été retrouvé. De sources policières, on estime que ce berger de trente-neuf ans originaire de Cargèse (Corse-du-Sud), désigné par des membres du commando comme l'auteur des coups de feu qui ont tué le préfet, n'aurait pas quitté la Corse. Tous les efforts pour le retrouver ont jusqu'à présent été vains.

## Le préfet Bonnet confronté au lieutenant-colonel

### Cavalier

Le préfet Bernard Bonnet devait être confronté, mercredi 23 juin, au lieutenant-colonel Bertrand Cavalier, ex-chef d'état major de la gendarmerie en Corse, dans l'affaire de l'incendie criminel de la paillote Chez Francis.

M. Cavalier avait contribué à étayer les soupçons de la justice à l'encontre de M. Bonnet en témoignant spontanément à plusieurs reprises. Il avait ainsi fait état d'un entretien, un mois avant l'incendie, avec le préfet pour le prévenir des risques d'une telle opération. Il avait également confié au juge d'instruction d'Ajaccio (Corse-du-Sud) chargé du dossier, Patrice Camberou, la cassette d'une discussion enregistrée à l'insu de M. Bonnet, quelques jours après l'incendie.

Les éléments recueillis au cours des gardes à vue et des auditions ultérieures devant le juge permettent de reconstituer le scénario de l'assassinat de Claude Erignac. Le commando se serait d'abord retrouvé aux alentours de dix-huit heures au dépôt de Baléone, près de l'aéroport de Campo dell'Oro (Corse-du-Sud), où sont remisés les véhicules Hertz de l'agence locale, dirigée par Alain Ferrandi. Ce dernier aurait alors défini le rôle et les missions de chacun des membres du commando pendant l'opération. Les cinq hommes seraient ensuite partis en début de soirée à bord de deux voitures vers Ajaccio.

### A 21 H 03, UNE PREMIÈRE BALLE...

Didier Maranelli ouvre la marche. Une fois arrivé à Ajaccio, il gare son véhicule à proximité du port et se positionne à la terrasse d'un café situé en face de la préfecture de région. Dans la deuxième voiture, une 306 Peugeot conduite par Martin Ottaviani, prennent place Alain Ferrandi, Pierre Alessandri et Yvan Colonna. Les trois passagers sont déposés à proximité de la salle de spectacle Le Kallysté, où doivent se rendre M. et M<sup>me</sup> Erignac pour assister à un concert de musique classique. Le chauffeur poursuit sa route et stationne quelques rues plus loin. Sa tâche est d'assurer le repli des trois autres membres du commando à l'issue de l'opération. Marcel Istria serait quant à lui resté au dépôt.

Un petit contretemps a retardé la mise en place de l'opération : contrairement à ce qu'ils avaient cru à la lecture d'un quotidien local, le spectacle au Kallysté ne débute pas à 20 h 30, mais à 21 heures. Dès 20 h 15, le dispositif est en place. Didier Maranelli et Alain Ferrandi se livrent à des essais de communication sur leurs téléphones portables. Pierre Alessandri et Yvan Colonna déambulent dans les rues adjacentes au Kallysté et sur le cours Napoléon, l'artère principale d'Ajaccio. De source policière, Alain Ferrandi, Yvan Colonna et Pierre Alessandri sont tous les trois armés. Ils disposent des deux armes volées à la gendarmerie de Pietrosella (Corse-du-Sud), le 6 septembre 1997, et d'une arme personnelle appartenant à Pierre Alessandri.

A 20 h 50, le préfet et son épouse quittent le palais Lantivy, siège de la préfecture de région, à bord de leur Safrane. Claude Erignac conduit lui-même le véhicule. Didier Maranelli donne alors le top-départ de l'opération à l'aide de son téléphone portable. Quelques minutes plus tard, Alain Ferrandi aperçoit la voiture et, d'un signe, alerte Pierre Alessandri et Yvan Colonna. Les trois hommes voient alors le préfet déposer M<sup>me</sup> Erignac, et repartir à la recherche d'une place de stationnement. A 21 heures précises, Claude Erignac se gare sur le cours Napoléon, puis se dirige à grands pas vers la salle de spectacle. Yvan Colonna et Pierre Alessandri seraient alors venus à sa rencontre, tandis qu'Alain Ferrandi serait resté légèrement en retrait. A 21 h 03, une première balle atteint mortellement le préfet de région. Il tombe face contre terre, et reçoit deux autres balles tirées à bout portant.

Les trois membres du commando rejoignent la 306 conduite par Martin Ottaviani. Celui-ci les dépose à l'appartement d'Alain Fer-

randi à Alata (Corse-du-Sud), sur les hauteurs d'Ajaccio, puis regagne son propre domicile. Didier Maranelli a pour sa part quitté les environs de la préfecture de région quelques minutes après avoir donné le top-départ. Il est également rentré chez lui.

Marcel Istria, qui n'aurait pas participé directement à l'assassinat, se rend sur les lieux après la mort du préfet pour observer les réactions sur place. Il est aussi chargé de protéger les arrières du commando et de prévenir son chef, Alain Ferrandi, en cas de menaces policières. L'enquête permettra d'établir qu'un coup de téléphone a été passé du domicile de Marcel Istria à l'appartement d'Alain Ferrandi vers cinq heures du matin, pour signaler la venue d'une voiture de gendarmerie. A la suite de cet appel, Yvan Colonna et Pierre Alessandri prennent momentanément le maquis. Cette fois, ce n'était qu'une fausse alerte...

Pascal Ceaux  
et Jacques Follorou

## Polémique autour de l'épreuve d'histoire et géographie au bac

LE COLLECTIF pour la démission d'Allègre et la Coordination du Nord parisien protestent depuis plusieurs mois contre la nouvelle épreuve d'histoire et géographie au baccalauréat, en particulier contre les indications de notation proposées par l'inspection générale. L'épreuve étant désormais scindée en deux parties (*Le Monde* du 15 juin), l'inspection suggère une notation répartie entre 12 et 8, précisant que la deuxième partie, si elle montre les qualités que l'on attend du candidat, peut atteindre 10. Ces enseignants estiment qu'il s'agirait d'une épreuve « bradée ».

Dans un communiqué, publié mardi 22 juin, le ministère fait savoir que la nouvelle épreuve, décidée en mars 1997 et appliquée cette année, a fait l'objet d'une note de l'inspection « comme il est d'usage dans ce cas » et qu'il « n'est nullement question de dispenser un bac au rabais ». Le SNES indique pour sa part que « les règles d'indépendance et de souveraineté des jurys doivent être strictement respectées ».

### DÉPÊCHES

■ **CORSE : l'ancien directeur général de la caisse régionale du Crédit agricole de Corse**, Jean-Claude Guazelli, qui avait été écarté le 2 juin dans le cadre de l'enquête sur des prêts abusifs accordés par la banque dans l'île, a été remis en liberté et placé sous contrôle judiciaire, mardi 22 juin, par le juge d'instruction Jean-Pierre Niel. M. Guazelli, qui est membre du conseil exécutif de l'Assemblée de Corse et président de l'Agence du développement économique de Corse, a été mis en examen pour détournement de fonds et abus de biens sociaux.

■ **VIOLENCES : une dizaine de personnes ont été blessées à Paris pendant la Fête de la musique**, dans la nuit de lundi 21 à mardi 22 juin, et 90 personnes ont été interpellées, selon un bilan de la préfecture de police. Mercredi 23 juin au matin, une quarantaine de personnes étaient toujours en garde à vue. A Evry (Essonne), quatre jeunes, dont deux mineurs, ont été mis en examen et incarcérés, lundi 21 juin au soir, par un juge d'instruction pour « violences en réunion avec armes », commises samedi lors d'un concert dans le cadre de la Fête de la musique. Un cinquième jeune, majeur, a été placé sous contrôle judiciaire.

■ **Cinq enfants de sept à douze ans et deux adultes ont été interpellés**, mardi 22 juin, à Strasbourg, pour le saccage d'une école maternelle qui a eu lieu, dimanche 20 juin. C'est la troisième fois en trois mois que cette école de 300 élèves est mise à sac. Les enquêteurs de la brigade criminelle de Strasbourg ont retrouvé, aux domiciles des suspects, le matériel pédagogique dérobé à l'école. Les deux adultes ont été placés en garde à vue et les enfants remis à leurs familles.

## Quand des mesures favorisent l'emploi des jeunes et répondent aux attentes des entreprises, ce n'est pas le moment de les freiner.

## La CPAM de Saint-Nazaire demande réparation à l'industrie du tabac

UNE ÉPREUVE de force inédite s'engage devant la justice civile. La Caisse primaire d'assurance-maladie (CPAM) de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) a assigné, mardi 22 juin, devant le tribunal de grande instance de la ville, les quatre principaux fabricants de tabac présents sur le marché français pour leur réclamer 51 326 166 francs « en réparation du préjudice causé du fait du tabagisme de ses assurés sociaux » et le versement annuel d'une somme de 23 689 000 francs « tant que les produits du tabac n'offriront pas au public la sécurité à laquelle il peut légitimement s'attendre ».

La CPAM de Saint-Nazaire a évalué ses dépenses liées à la prise en charge des maladies du tabac (cancers du poumon, du larynx et de la glotte, artériopathies des membres inférieurs) à environ 100 000 francs par an et par malade (1 435 personnes entre le 1<sup>er</sup> octobre 1997 et le 31 décembre 1998).

L'assignation, rédigée par M<sup>e</sup> Francis Caballero, avocat de la caisse nazairienne, retrace la longue histoire des infractions aux lois Veil de 1976 et Evin de 1991 commises par les industriels du secteur, qualifiés de « multirécidivistes », et des nombreuses condamnations dont ils ont été l'objet. Le texte constitue un raccourci saisissant des pratiques promotionnelles et des procédés de fabrication utilisés par la Société nationale d'exploitation industrielle des tabacs et allumettes (Seita), les américains Philip Mor-

ris et RJ Reynolds Tobacco et le groupe anglo-néerlandais Rothmans pour favoriser la consommation et la dépendance des fumeurs, particulièrement chez les plus jeunes.

### « DÉSINFORMATION VOLONTAIRE »

Les fabricants sont accusés, sur la base de l'article 1384 du Code civil, de « défaut d'information caractérisé » et de « désinformation volontaire » : l'assignation égrène la liste des publications sur le caractère cancérigène des produits du tabac des années 60 à nos jours et mentionne même une ordonnance de Richelieu de 1629 qui évoquait – déjà – une « altération de [la] santé » des adeptes du tabac. Quelques perles extraites des discours prononcés par les dirigeants des quatre groupes visés sont également citées, qui témoignent, selon l'avocat, d'« une mauvaise foi inadmissible » et du fait que les fabricants « ont menti délibérément sur la dangerosité de leurs produits ».

Dans le numéro de juin de la *Revue des tabacs*, Jean-Dominique Comolli, PDG de la Seita, estime qu'« il y a bien d'autres menaces pour la santé publique » (« la consommation excessive d'alcool, l'excès de vitesse et l'augmentation des problèmes d'obésité ») et que « le tabac a bon dos ». Selon les épidémiologistes, le tabagisme fera 160 000 morts en France en 2025.

Laurence Folléa

TERRIOMES

maintenir les incitations financières avec en particulier l'attribution des primes spécifiques à toutes les PME qui embauchent des jeunes en Contrat d'Alternance, c'est être à l'écoute des entreprises et des jeunes qui plébiscitent un système qui marche.

Le succès des Contrats d'Insertion en Alternance se vérifie en effet à l'aune des chiffres et il s'explique facilement. D'un côté, le jeune voit son insertion profes-

sionnelle favorisée par l'expérience qu'il aura eu l'occasion d'acquérir en entreprise. De l'autre, l'entreprise trouve son compte en embauchant des jeunes réellement formés à ses propres activités, sensibilisés à ses méthodes et à sa culture.

Quand des mesures font leur travail aussi bien pour les entreprises que pour l'emploi des jeunes, il ne faut surtout pas les transformer en demi-mesures.

\* Sondage IPSOS 1999.



# Pour le maire de Montpellier, l'avenir est à l'est

Après la construction du quartier d'Antigone et la mise en chantier de Port Marianne, Georges Frèche (PS) veut réaliser Odysseum, un complexe réunissant, sur 50 hectares, loisirs et centre commercial. Ce projet, qui peut déplacer le centre de gravité de la ville, suscite de vives oppositions

**MONTPELLIER**  
de notre correspondant

Depuis son installation à l'hôtel de ville de Montpellier (Hérault) en 1977, Georges Frèche ne cesse de vouloir prolonger la ville vers l'est pour accompagner l'arrivée des nouveaux habitants. Après avoir dressé Antigone, quartier postmoderne aux colonnes grecques accolé au centre historique de la ville, et alors que se construit Port Marianne au bord du Lez, fleuve qui se jette dans la mer à Palavas, l'insatiable maire socialiste souhaite maintenant réaliser Odysseum : une zone ludique et commerciale de 50 hectares prévue pour l'automne 2000. Ce nouveau projet provoque une vive polémique avec les commerçants du centre-ville et une partie de l'opposition.

Odysseum sera un complexe de loisirs associant un multiplexe de cinémas, une patinoire, un planétarium, un aquarium, un bowling, une piste de karting, un centre de remise en forme, une garderie et des restaurants. L'ensemble sera irrigué à l'est par l'autoroute A9 et à l'ouest par le futur tramway. Plus tard, Odysseum deviendra aussi une zone commerciale associant des grandes surfaces à de nombreuses boutiques.

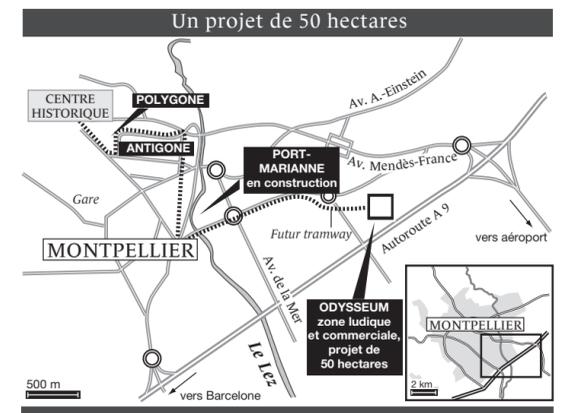
La ville compte ainsi faire coup double : offrir à Port Marianne une zone ludique qui puisse attirer au-delà du département. Et prendre sa revanche sur les communes voisines qui, depuis des années, profitent du moratoire décidé par Montpellier pour multiplier les grandes surfaces. Selon Raymond Dugrand, adjoint à l'urbanisme de Montpellier, « les nouveaux consommateurs vont demander autre chose : un

type de culture de loisirs où le piétonnier s'allie avec le commerce, comme on le voit aux Etats-Unis ».

Les commerçants du centre-ville ont vivement réagi au projet Odysseum. Regroupés dans la Fédération des associations pour la défense des usagers et des consommateurs (Faduc), ils redoutent un transfert de leur clientèle vers la périphérie. « Il serait préférable de disséminer ces équipements tout autour de Montpellier au lieu d'abandonner le centre, qui a de gros problèmes d'accessibilité », soutient Alain Simon, le président de la Faduc, qui redoute de voir « une cité-dortoir d'un côté et un centre ludique de l'autre ». Michel Badier-Cassagnet, directeur du Polygone, principal centre commercial du centre-ville, estime que la mairie se trompe de combat : « Partout, la tendance est à la redynamisation des centres, explique-t-il. Ici, pour accroître les recettes fiscales, on ne fait que développer un concept de ville nouvelle aux portes de la ville. Or les villes nouvelles ont toutes été des échecs. »

## « PÂTE MOLLE »

Raymond Dugrand se défend de délaisser le cœur de la ville. Il en veut pour preuve la prochaine implantation d'un Virgin Mégastore, l'installation d'étudiants de la faculté Paul-Valéry dans les anciens locaux de l'hôpital Saint-Charles, ou encore le passage du tramway sur la place de la Comédie. Il admet cependant que ce centre doit évoluer. « C'est comme une pâte molle qui se transforme en fromage », explique-t-il. Pour lui, le cœur de Montpellier devrait à l'avenir regrouper « ce qu'il y a de plus haut



dans la hiérarchie urbaine » : la préfecture, la culture (opéra, musique, danse, festivals, musées, l'université...). Georges Frèche

assure qu'il a « plus de 150 candidatures de commerçants du centre. Ils ont compris. Ils veulent avoir un magasin dans le centre et

un autre à Odysseum. Les villes se développent au centre et à la périphérie », affirme-t-il.

En fait, le premier « second centre » de Montpellier a été Antigone. Dessiné par Ricardo Bofill dans les années 80, il avait été conçu comme un « anti-Polygone », construction emblématique de la municipalité précédente à qui il tournait volontairement le dos. La gauche « fréchiste » arrivait au pouvoir et entendait le montrer en se référant à Antigone (femme rebelle symbole de l'opposition).

## EFFET DE CONCENTRATION

Aujourd'hui, Antigone, son arc de triomphe et son jet d'eau ont montré leurs limites. Cet espace monumental et minéral vit au ralenti. La ville vient d'y percer une porte pour tenter sa greffe au Polygone. Et elle multiplie les équipements pour le dynamiser : piscine olympique, bibliothèque à vocation régionale, halles marchandes, etc.

Prolongement naturel d'Antigone, Port Marianne sera un trait d'union vers Odysseum. Le quartier comptera, à terme, 25 000 habitants. Les logements pour étudiants récemment construits sous la faculté de Richter produisent un effet de concentration inquiétant. Mais la ville promet de la diversité pour les autres secteurs qui ont tous été confiés à des architectes différents (Krier, Vasconi, Fainsilber...). Les immeubles du port intègreront du bois. Il y aura des balcons, des espaces verts et des pistes cyclables...

Pour le maire, le fleuve, le tramway et Odysseum sont autant de gages de succès. Il rêve d'ailleurs à terme d'y implanter la mairie. Nouvelle preuve, s'il en était besoin, qu'à ses yeux, le deuxième centre de Montpellier n'est plus sur la place de la Comédie. Mais toujours plus à l'est !

Jacques Monin

## Aéroport de Roissy : la RATP regrette l'abandon de ses navettes

en desservant huit stations dans l'aéroport, grâce à deux lignes, l'une de 3,5 kilomètres et l'autre de 800 mètres.

Cette décision a été mal accueillie, mardi 22 juin, par la RATP. La régie des transports parisiens avait été appelée à la rescousse par les pouvoirs publics en 1996. À la suite des premières difficultés de mise au point, un rapport d'expertise avait conclu à la nécessité de lui confier le pilotage complet de l'opération lancée en 1991, ainsi que le contrôle total de la société pour la desserte intérieure de l'aéroport Charles-de-Gaulle. La part de la RATP est alors passée à 87 % dans cette filiale

« Système transports » de la société Soulé, implantée à Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), et qui emploie sur place, pour la fabrication de ces navettes automatiques, une quinzaine de personnes, comme nous le signale notre correspondant à Tarbes.

Depuis trois ans, la RATP avait investi d'importants moyens financiers (701 millions de francs, 106,86 millions d'euros : deux fois le budget initial) et humains (70 personnes, dont la moitié détachés de la Régie) pour améliorer les performances du système. La RATP dit avoir informé rapidement ADP de l'impossibilité d'atteindre les performances inscrites dans le cahier des charges accepté par la société Soulé. Un nouveau rapport d'expertise a d'ailleurs confirmé récemment que SK-6 000 était « un système incompatible dans son principe même avec une exploitation en milieu aéroportuaire » et que ce choix avait été « guidé par une recherche excessive d'économies et une sous-estimation du caractère stratégique de la desserte interne » de l'aéroport.

La RATP, qui avait dû abaisser de 35 à 20 kilomètres/heure environ la vitesse des navettes pour fiabiliser le système, reproche implicitement à ADP de l'avoir laissée poursuivre les essais, alors que le système ne pouvait pas atteindre les performances souhaitées. « Une telle décision nous fait mal, parce qu'elle entraîne une perte inacceptable pour la collectivité, dit-on à la RATP. C'est également un constat d'échec pour le transport public. Et, nous l'avons

montré dans la mise au point de la ligne automatique Météor, nous n'avons pas l'habitude de baisser les bras. »

Une polémique s'est aussi engagée entre la RATP, d'une part, ADP et le ministère des transports, d'autre part, sur le degré de fiabilité obtenu. Les ingénieurs de la RATP affirment avoir réduit le risque de pannes à moins de trois par mois, alors que six pannes par semaine auraient encore été constatées récemment. Enfin, la RATP affirme avoir dû interrompre pendant un an ses essais, en raison des nuisances provoquées par une des deux lignes – qui aurait été construite par ADP sans isolation phonique... – dans les salles de séminaire de l'hôtel Sheraton.

« Nous avons voulu retarder le plus possible l'échéance », explique-t-on aujourd'hui à ADP. L'entreprise publique s'apprête à lancer un nouvel appel d'offres auprès de sociétés qui équipent des aéroports étrangers de systèmes comparables et pour lesquels une partie des infrastructures (tunnels et gares) pourraient être réutilisées. Il faudra cependant encore plusieurs années avant de voir un système automatique remplacer les bus-navettes qui font le tour de l'aéroport. Air France, qui pourrait être à l'origine de la décision d'ADP, devra s'en accommoder, alors que la compagnie ambitionne de faire de son hub de Roissy sa tête de pont pour la conquête du marché aérien.

Christophe de Chenay

## ENSEMBLE CONTRE LE SIDA OUVRE 2 NOUVEAUX APPELS D'OFFRES DESTINÉS AUX ASSOCIATIONS ET SCIENTIFIQUES DE FRANCE MÉTROPOLITAINE ET DOM-TOM

### APPEL D'OFFRES DESTINÉ AUX SCIENTIFIQUES CLOS LE MARDI 13 JUILLET 1999

Seront examinés par le Comité Scientifique et Médical Sida, les demandes de financement portant exclusivement sur l'infection à VIH en : Recherche Biomédicale Fondamentale - Recherche Biomédicale Clinique - Recherche en Sciences Sociales, notamment dans les domaines suivants : Virologie (VIH) - Immunologie - Recherche thérapeutique, Vaccins - Infections opportunistes et pathologies associées.

Les notifications de décision et les premiers versements se feront courant décembre 1999.

Cet appel d'offres comprend deux types d'aide à la Recherche :

**Subventions** (Elles sont accordées pour une durée d'un ou deux ans) au choix des demandeurs.)

→ Elles sont destinées à des chercheurs et cliniciens travaillant dans des laboratoires publics et privés et des services hospitaliers soumettant un projet de recherche sur le VIH/sida comme défini ci-dessus.

→ Une aide globale à la recherche clinique pour les services ou laboratoires hospitaliers particulièrement impliqués pourra être prise en compte.

→ Un petit nombre de projets concernant des études dans les pays en voie de développement pourront être financés en partenariat avec les équipes locales.

→ Les subventions sont obligatoirement ventilées sur trois postes, au choix des demandeurs : fonctionnement/missions, équipement, personnel.

→ Les co-financements sont acceptés. Les projets soutenus par l'ANRS pourront être financés de façon complémentaire, en particulier au niveau des moyens en personnel.

**Bourses** (Elles sont accordées pour une durée d'un an, renouvelable une fois et exceptionnellement une deuxième fois. La période de prise en charge peut débuter entre août 1999 et avril 2000, au choix des demandeurs.)

Elles sont destinées à des scientifiques, médecins et pharmaciens thésés, français ou étrangers dont le projet de recherche porte sur le VIH/sida comme défini ci-dessus. Leurs situations peuvent être les suivantes : Dernière (3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup>) année de thèse française de Sciences - Post-doctorat en France pour des candidats titulaires d'un doctorat d'université française - Post-doctorat à l'étranger de trois mois maximum - pour des chercheurs en poste et titulaires d'un doctorat d'université française - Post-doctorat en France pour des candidats titulaires d'une thèse d'université étrangère.

Les dossiers, adressés sur demande, doivent être impérativement complétés et retournés à :

**Ensemble Contre le Sida Service des Financements Scientifiques**  
228, rue du Faubourg Saint-Martin - 75010 Paris  
Tél : 01 53 26 45 61 - Fax : 01 53 26 45 75  
e-mail : recherche@sidaction.org

### APPEL D'OFFRES DESTINÉ AUX ASSOCIATIONS CLOS LE LUNDI 19 JUILLET 1999

Dans le cadre de cet appel d'offres, Ensemble Contre le Sida tiendra particulièrement compte :

→ du caractère innovant du projet, au regard des programmes existants ;

→ de la qualité des réponses apportées aux besoins des personnes les plus exclues/exposées ;

→ de l'inscription des projets dans le champ de la santé communautaire et en particulier de la place des personnes concernées dans l'élaboration, le déroulement et l'évaluation des actions ;

→ de l'utilisation de méthodes d'outreach (capacité à aller au-devant des personnes) ;

→ de la qualité du travail en réseau avec les structures existantes.

**Ensemble Contre le Sida soutiendra des programmes de lutte contre le sida pour une durée de douze mois, dans les domaines d'action suivants :**

→ Prévention en direction des populations particulièrement vulnérables ;

→ Accès aux soins, information et accompagnement aux soins et aux traitements ;

→ Aide à l'accompagnement et au suivi du traitement d'urgence ;

→ Insertion et accompagnement social ;

→ Accès aux droits juridiques et sociaux, à la citoyenneté, et lutte contre les discriminations ;

→ Habitat, en particulier hébergement d'urgence et accompagnement à l'habitat.

Les financements accordés au titre de 1999 feront l'objet de versements en octobre 1999. Les financements accordés au titre de 2000 feront l'objet de versements en janvier 2000.

Les associations doivent impérativement se procurer un dossier-type à compléter, ainsi que la liste des pièces à fournir, en adressant leur demande par écrit à :

**Ensemble Contre le Sida Service des Financements Associatifs**  
228, rue du Faubourg Saint-Martin - 75010 Paris  
Tél : 01 53 26 45 80 - Fax : 01 53 26 45 75  
e-mail : sfa@sidaction.org



## Intercommunalité : l'Assemblée et le Sénat trouvent un accord

APRÈS trois jours et dix-huit heures de discussion en commission mixte paritaire (CMP), le Sénat et l'Assemblée nationale ont adopté, mardi 22 juin, une version commune du projet de loi de Jean-Pierre Chevènement sur la simplification et le renforcement de la coopération intercommunale. « Un accord qui donne plus de valeur au texte », souligne Gérard Gouzes, député (PS, Lot-et-Garonne), rapporteur du projet de loi à l'Assemblée, qui déplore toutefois que « les sénateurs soient entrés dans l'intercommunalité à reculons ». « Nous ne souhaitons pas que l'existence des communes soit remise en cause », explique Jacques Larché, sénateur (RI, Seine-et-Marne), président de la commission des lois au Sénat.

M. Chevènement, qui, selon son cabinet, tenait à tout prix à un accord en CMP « pour éviter une application partisane du texte », a dû consentir de larges retouches. Les parlementaires ont notamment renoncé à ce que soit mentionné sur les listes aux élections municipales le nom des candidats au conseil des communautés urbaines. Soutenue en première lecture à l'Assemblée par les socialistes et les Verts, mais dénoncée par les communistes, qui menaçaient de ne pas voter le texte, cette disposition, à laquelle les sénateurs, dans leur majorité, étaient opposés, était un « mauvais compromis », reconnaît M. Gouzes. Au Sénat, Pierre Mauroy (PS, Nord), maire de Lille et président de la Communauté urbaine, avait bataillé contre. En revanche, Bernard Roman, député (PS, Nord), défenseur de l'introduction du suffrage universel dans les structures intercommunales, juge que cet abandon constitue « une grave erreur ». Le texte sera examiné le 24 juin au Sénat, puis le 29 à l'Assemblée, en vue de son adoption définitive.

Béatrice Jérôme

## LES TROISIÈMES CYCLES DE L'ISG

Ciblez les métiers en développement

- Marketing stratégique, développement et communication commerciale
- Création, reprise et management de PME
- Ingénierie d'affaires et négociations internationales
- Finance internationale, trading et marchés des capitaux
- Audit, conseil et contrôle de gestion
- Gestion des Ressources Humaines et organisation des entreprises
- Logistique et grande distribution
- Management et nouvelles technologies : du multimédia au commerce électronique
- Droit et management des affaires européennes / euro transactions
- Communication globale et information
- Executive MBA pour cadres d'entreprise en activité (week-ends et soirées)
- International MBA dispensé sur 3 continents (Europe, Amérique, Asie)

15 mois de spécialisation, 8 mois de pratique (pré-emploi) en entreprise.

Admission : BAC + 4, BAC + 5 • CADRES D'ENTREPRISE (pouvant justifier de plusieurs années d'expérience)



DONNEZ RAISON A VOS AMBITIONS

Contact : Marion Maury  
ISG - 8, rue de Lota 75116 Paris - Tél. 01 56 26 26 26

ÉTABLISSEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉ RECONNU PAR L'ÉTAT

HORIZONS

ENQUÊTE

# Les beaux jours de la triche aux diplômés



les universitaires consultés se montrent incapables de quantifier le phénomène. Ils s'accordent, en revanche, pour dénoncer la responsabilité de l'éducation nationale dans le développement de la fraude tant les moyens matériels et humains (salles et surveillants) sont insuffisants et les enseignants, qui ne touchent pas d'indemnités d'examen, « surmenés » et « découragés ». Pour certains, le ministère ne serait pas moins responsable que les fraudeurs eux-mêmes de cet état

**Sujets d'examens vendus ou éventés, faux diplômes présentés aux employeurs, achats de thèses sur Internet, complicités ou constat d'impuissance des autorités**

système. Ce fut le cas, en 1991, lorsque deux employés du centre de documentation pédagogique de Lille chargés de traduire des sujets du bac en braille en firent profiter la fille de l'un d'entre eux, qui, à son tour, les revendit à plusieurs camarades. L'examen fut annulé, les deux fonctionnaires condamnés à six mois de prison avec sursis et révoqués. Deux ans plus tôt, en Corse, la vente des sujets d'histoire-géo, pour 2 500 francs, à certains candidats avait conduit à l'annulation de l'épreuve. Idem en 1997, à Aix-en-Provence, compte tenu des similitudes apparues dans une centaine de copies de DEUG d'histoire.

s'agit d'un faux. Les deux universitaires, qui soupçonnent des complicités internes, saisissent la justice. L'affaire, qui doit être jugée dans les prochains mois, aurait fait apparaître une véritable filière de faux diplômes. « En matière de faux documents, tout est possible. Il suffit d'y mettre le prix », commente un familier du dossier.

La confection de thèses universitaires s'apparente parfois, elle aussi, à la fraude dans la mesure où elle fait subrepticement appel à des tiers. « Le recours aux nègres-de-thèses ne date pas d'hier », constate ironiquement un professeur d'université qui en a beaucoup vu passer. Et comme on n'arrête pas le progrès, à l'heure du tout-informatique, la fraude aux examens pouvait difficilement échapper à Internet. Le premier internaute venu peut, au-

jourd'hui, **L**ES disciplines de santé ne sont pas, elles non plus, à l'abri des tricheries. On en veut pour preuve les graves accusations qui sont venues jeter l'ombre du soupçon, en 1995, sur le prestigieux concours de l'Internat. Un candidat malchanceux avait affirmé que quatre sujets sur les douze proposés à la session de 1995 par le Centre national des concours d'Internat (CNCI) avaient été « révélés » à des centaines de candidats lors de conférences et d'examens blancs organisés séparément, quelques mois plus tôt, par les laboratoires pharmaceutiques Hoechst et Servier.

Pour cet étudiant, la « fuite » frauduleuse ne faisait aucun doute. S'estimant lésé, et convaincu d'une collusion entre certains médecins du CNCI et les laboratoires, il avait saisi la justice. Servier et Hoechst, qui reprochaient au plaignant d'agir par dépit, avaient réfuté ses accusations. Pour eux, si les médecins chargés de cours avaient attiré l'attention des étudiants sur les sujets incriminés, parmi tant d'autres, c'est, d'une part, qu'il s'agissait de sujets types et, d'autre part, qu'ils avaient bien fait leur travail. Plusieurs étudiants, entendus comme témoins, avaient abondé dans ce sens. On en était resté là.



**de contrôle, la fraude aux examens est une pratique vieille comme le bachot**

plinaires du CNESE. Bref, la situation serait grave mais pas désespérée. Même si certains esprits chagrins, obnubilés par le développement de l'informatique, présisent l'avènement d'une fraude indétectable. Les cas de nature à fausser la signification d'un examen concernent généralement les vols et les fuites de sujets distribués, voire vendus à des candidats à la veille des épreuves. Ils impliquent généralement des complices : fonctionnaires, notables, parents ou amis bien placés à l'intérieur même du

s'offrir une thèse à bon marché en navigant sur le Web. L'exemple vient des Etats-Unis où, depuis plusieurs années, une cinquantaine de sites commerciaux proposent des thèses toutes faites, pour toutes les bourses. Ces serveurs aux appellations sans équivoque : Evil House of Cheat (La Maison maléfique de la triche), School Sucks (L'Ecole, c'est nul) ou encore Jungle Page, se livrent une concurrence acharnée. Le premier, qui affirmait, en mai, avoir servi 2 millions de clients depuis sa création, propose 9 500 documents dans 44 catégories. Confidentialité garantie.

Ces thèses, vendues par leurs auteurs aux serveurs et recyclées, coûtent généralement de 5 à 20 dollars la pièce. Les prix augmentent pour les devoirs d'entrée au collège (à l'américaine). Chez Jungle, les deux premières pages coûtent 80 dollars (77 euros), mais comme le fait remarquer l'argumentaire du site : « Un devoir de première qualité peut vous faire distinguer entre des milliers de candidats. ». Ce mariage du plagiat, du commerce et de l'électronique, a pris une telle ampleur que certains Etats, à l'instar du Texas, ont voté des lois interdisant ce nouveau commerce. Ce qui ne l'empêche nullement de prospérer. En France, ce genre de service existe, mais le phénomène est encore embryonnaire. A l'opposé du tapage publicitaire des serveurs américains, il passe discrètement par des serveurs personnels. On en reste, là aussi, au stade artisanal.

Roland-Pierre Paringaux  
Dessin : Nuvish

sanction, ailleurs la réduit ou encore relaxe au bénéfice du doute. « Notre rôle est de sanctionner mais aussi de veiller au respect de la présomption d'innocence », explique sa présidente, Nicole Fiori. Dans certains cas, la procédure administrative peut déboucher sur une information judiciaire, car la fraude est un délit passible d'un maximum de trois ans de prison et de 60 000 francs d'amende. Cela étant, les peines infligées en correctionnelle sont autrement plus légères et invariablement assorties du sursis.

**M**AIS ce n'est là qu'un aperçu, une typologie qui n'éclaire guère sur l'ampleur d'un phénomène dont la règle d'or est le secret. Parle-t-on de centaines ou de milliers de cas chaque année ? « Nous ne voyons qu'une partie des personnes accusées de fraude, celles qui font appel, sans doute assez peu par rapport au nombre de cas déjà traités en première instance par les institutions concernées », explique M<sup>me</sup> Fiori. Et si les recours au Conseil se multiplient, cela ne traduit pas forcément une augmentation de la fraude. En effet, les intéressés savent qu'ils ont

de choses. « Faire passer tant d'examens à tant d'étudiants confine à l'aberration », s'indigne un professeur de droit de Nanterre. Dans son UFR juridique, 8 000 étudiants passent tous les six mois onze examens portant sur autant de matières. Or, dit-il, « dans les amphibondés, où les places ne sont pas toujours numérotées, il est pratiquement impossible d'empêcher la triche ». Un collègue voit là « une véritable incitation à la fraude ». Il n'est pas le seul. En octobre 1998, le CNESE épinglait la surveillante d'une épreuve de droit qui avait « commis des erreurs manifestes, d'abord en laissant son sac à M<sup>me</sup> X., ensuite en la laissant seule après lui avoir donné le sujet pour aller chercher des copies ». Ailleurs, le Conseil s'étonnait qu'on « ait laissé plusieurs étudiants soup-

**Un internaute peut s'offrir une thèse à bon marché en navigant sur le Web. Aux Etats-Unis, une cinquantaine de sites proposent des thèses toutes faites, pour toutes les bourses. Confidentialité garantie**

tout à gagner d'une instance qui ne peut que confirmer ou réduire leurs peines, mais jamais les aggraver. Ils ne s'en privent pas.

Le flou qui entoure la triche tient également aux variations d'attitude des établissements et des enseignants. Au laxisme des uns, qui ne se donnent plus la peine de traiter certaines affaires (« A quoi bon, les coupables ne sont jamais punis ! »), fait écho la paranoïa de ceux qui ont tendance à voir des fraudeurs partout (notamment chez les étudiants « d'origine étrangère ») et dont la sévérité excessive provoque une inflation de sanctions plus ou moins justifiées. Entre ces deux extrêmes, qui se renforcent l'un l'autre, il n'est pas toujours facile de s'y retrouver. Les grandes écoles, qui règlent ce genre d'affaires sans tapage, ne sont pas ici d'un grand secours. Pas plus que l'éducation nationale, qui n'a publié aucun document de synthèse sur la question depuis une vingtaine d'années.

Au-delà des généralités (la fraude est tour à tour jugée « endémique » ou « marginale »),

connés de fraude composer les uns à côté des autres ». Dans certains établissements, les étudiants eux-mêmes sont allés dénoncer des cas de fraude.

« En France, résume un habitué des conseils de discipline, la fraude est assez importante ; elle est même préoccupante, mais elle n'est pas de nature à remettre en cause la signification des examens. » Pour cet expert en reste, « malgré tout », dans les cas individuels, les antisèches et le système D. « Dans l'artisanat », renchérit Pierre Duharcourt, qui a longtemps présidé les travaux disci-

plinaires du CNESE. Bref, la situation serait grave mais pas désespérée. Même si certains esprits chagrins, obnubilés par le développement de l'informatique, présisent l'avènement d'une fraude indétectable. Les cas de nature à fausser la signification d'un examen concernent généralement les vols et les fuites de sujets distribués, voire vendus à des candidats à la veille des épreuves. Ils impliquent généralement des complices : fonctionnaires, notables, parents ou amis bien placés à l'intérieur même du

Mais l'affaire avait fait d'autant plus mauvais effet qu'une série d'incidents et d'anomalies avaient, précédemment, entaché le concours de médecine à Paris et en province. Elle n'était pas, non plus, sans rappeler des coïncidences similaires survenues, ces dernières années, dans les « prépas » au Capes, à l'examen d'entrée à Normale-Sup et à l'agrégation de latin.

Toujours dans le domaine de la santé, une affaire judiciaire a mis, récemment, en lumière l'une de ces filières frauduleuses dont la rumeur se nourrit mais où les preuves font souvent défaut. Tout commence en 1997, dans un grand laboratoire pharmaceutique français, lorsqu'un cadre s'étonne du manque de compétences flagrant d'une collaboratrice recrutée quelques années auparavant. La situation est telle qu'il demande à voir les diplômes de la jeune femme. Il lui faudra dix-huit mois pour les obtenir. Le DEUG vient d'une université parisienne, la licence d'une faculté de province. Tout, papier et tampons, paraît en ordre. Vérification faite, il



**J**OUR de bac dans un lycée parisien. Alors que les candidats planchent sur les sujets de maths, une surveillante surprend un jeune homme seul dans une salle vide. Près de lui, deux copies. Pris en flagrant délit, il passe aux aveux. Bachelier et fort en maths, il triche pour le compte d'une cousine et d'une amie qui passent l'épreuve dans une salle voisine. Après s'être introduit dans cette classe inoccupée, il est allé aux toilettes chercher le sujet et deux copies vierges déposés là par l'une des deux filles. L'autre devait les récupérer au même endroit. Mettant à profit la bousculade finale, elle les aurait rendues au nez et à la barbe des surveillants débordés.

Tous les ans, des cas de fraudes plus ou moins ingénieux, et plus ou moins prémédités, viennent défrayer la chronique. Surtout lors des épreuves sur lesquelles plane la sempiternelle injonction parentale : « Passe ton bac d'abord ! » Dans l'enseignement supérieur auquel il est rattaché, le baccalauréat apparaît comme le terrain privilégié de la fraude. Mais il est loin d'être le seul ; et si les cas y sont plus nombreux ils ne sont pas les plus graves. « Aucun examen, aucun concours, aucune université n'y échappe », estime un enseignant qui connaît la question. Pas même les grandes écoles.

Un premier aperçu est fourni par le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESE) statuant en matière disciplinaire. Formé d'élus représentant les enseignants et des étudiants, le Conseil fonctionne comme une instance d'appel chargée d'examiner certains cas de fraudes sanctionnés par les établissements d'origine. C'est ainsi qu'au menu d'une séance type comme celle du 8 avril 1999 ses membres ont eu à examiner une dizaine de cas : celui d'une candidate parisienne au bac, Estelle X., frappée d'une interdiction d'examen d'un an avec sursis pour « falsification de documents et tentative de fraude » ; celui de Stella E., de Limoges, deux ans avec sursis, également pour fraude à l'oral du bac, ou encore celui de Saphan K., de Lyon-2, condamné à deux ans d'exclusion pour avoir triché lors d'une épreuve de licence de droit. A ce premier lot s'ajoutaient plusieurs dossiers de faux et usage de faux (particulièrement difficiles à repérer lorsque les documents viennent de l'étranger) : celui de Mouhcine C., de Nancy-I, convaincu de « présentation de relevés de notes falsifiés en vue de s'inscrire en DEA de mécanique et énergétique » et exclu de l'enseignement supérieur pour une durée de cinq ans ; celui de Pierre R., d'Aix-Marseille, exclu pendant quatre ans pour avoir, lui aussi, trafiqué ses résultats lors d'une inscription en DEA. D'autres encore, comme Demba K., exclu de Paris-XIII pour trois ans, étaient accusés de « substitution d'identité » lors d'un examen. Un stratagème relativement fréquent.

Saisi de cet échantillon de la fraude ordinaire, le Conseil, qui se réunit tous les mois, confirme ici la

# La France d'un Breton *par Bernard Poignant*

Une charte européenne des langues et cultures régionales est donc contraire à la Constitution française. Les « sages » du Conseil en ont ainsi décidé. D'autres « sages » auraient peut-être dit le contraire mais la République doit faire avec les « sages » qu'elle s'est donnés. Sans doute ont-ils ainsi le sentiment de préserver la France, mais quel manque de confiance dans les Français ! Ils ne sont pas des êtres abstraits : ils sont de quelque part, ils viennent de quelque part. Ils sont attachés à l'idée d'universalisme ; ils sont d'accord pour vivre « tous ensemble » derrière la même loi mais pas pour être « tous pareils » derrière le même modèle.

Maire de Quimper, je suis d'abord un Français, de France, mais aussi de Bretagne. Je pense que celle-ci a beaucoup apporté à la France et inversement. Depuis un certain traité de 1532, elles sont unies l'une à l'autre et je ne connais personne qui veuille la rupture, ou alors ce sont des fantaisistes. En retour, elle a quelques spécificités qu'elle souhaite voir respectées, prises en compte et même encouragées.

En Bretagne, on parle trois langues : tout le monde parle le français, certains le breton à l'ouest, d'autres le gallo à l'est. Dès lors que le français est la seule langue officielle, que son apprentissage est obligatoire à

l'école et qu'on ne peut contraindre un fonctionnaire à utiliser les deux autres, où est le problème ? Peut-on à ce point se méfier du peuple s'il parle une langue que ses élites ne comprennent pas ? Si quelqu'un a envie d'apprendre le breton ou le gallo, qui peut croire qu'il met en danger la souveraineté du pays ? Mieux vaut un livre de grammaire qu'un mode d'emploi d'explosifs !

## Mieux vaut un livre de grammaire qu'un mode d'emploi d'explosifs !

Français de Bretagne, je vois la France du XXI<sup>e</sup> siècle rester républicaine. Indivisible ? D'accord, mais alors que d'exceptions ! La Polynésie récemment, la Corse et son statut particulier, l'Alsace où ne s'applique pas la loi de séparation de l'Église et de l'État – pourtant fondement essentiel de la République – et, si longtemps, Paris sans maire élu par le suffrage universel. On tolère quand ça arrange mais personne n'est dupe.

Français de Bretagne, je vois la France du XXI<sup>e</sup> siècle devenir de plus en plus girondine. Il se prépare une révolution tranquille de l'organisation territoriale avec la création des « pays », des

communautés d'agglomération, l'élection dès 2004 des conseils régionaux dans le cadre de la circonscription régionale.

Qui peut douter de la demande grandissante de décentralisation avec son corollaire culturel et linguistique ? Il vaut mieux la satisfaire pour tous, sinon l'envie de statuts particuliers apparaîtra dans certaines de nos régions. Pour faire la France, les Jacobins ont été utiles ; pour ne pas la défaire, les Girondins sont nécessaires.

Français de Bretagne, je vois la France du XXI<sup>e</sup> siècle de plus en plus multilingue. Langue française d'abord et pour tous, elle qui a tant besoin du soutien le plus fort pour son rayonnement dans le monde. Langues étrangères bien sûr, au moins une sinon deux, utiles autant pour le travail que pour les relations personnelles. Langues régionales ? Au nom de quoi les repousser ? Quand un Basque et un Catalan apprennent leur langue en France, c'est utile pour eux quand ils vont en Espagne. Et puis pourquoi protéger nos monuments historiques au nom du patrio-

moine et ne pas en faire autant pour nos langues dont certaines sont menacées de disparition ? A moins de refaire le coup du mépris ! Français de Bretagne, je vois la France du XXI<sup>e</sup> siècle de plus en plus engagée et ancrée dans l'Union européenne. Dans ce cas,

et déjà maintenant, la France, que nous croyons un exemple pour le monde, se découvre souvent une exception en Europe. D'accord pour défendre notre État-nation, mais il faut le décrier, le décongestionner.

Les populations l'exigeront de plus en plus : mondialisation, globalisation, les habitants vivent cela par l'écran, par l'image, par les produits de consommation. Ils résisteront à l'uniformisation que certains assimilent à l'américanisation. Alors oui, certains voudront réapprendre le breton, jouer du binou, danser dans les « cercles », rechanter les vieux chants de marins...

Le Conseil constitutionnel n'a peut-être pas pensé à tout cela. Regarde-t-il vivre les Français ?

Que faire maintenant ? Deux solutions sont possibles : ou la Constitution est révisée pour permettre la signature : c'est une piste envisageable et semée d'embûches.

Ou un projet de loi est rédigé concernant l'enseignement, les médias, la culture, trois secteurs plus facilement conciliables avec la Constitution.

En tout cas, le gouvernement ne doit pas lâcher le morceau. Parce que c'est un morceau du XXI<sup>e</sup> siècle pour la France.

**Bernard Poignant** est maire (PS) de Quimper et député européen.

# L'intégrisme césaro-papiste

*Suite de la première page*

Nous sommes donc revenus en 1539, lorsque François I<sup>er</sup> promulgua l'ordonnance imposant la langue du val français aux périphéries. Les décisions du Conseil constitutionnel s'imposent en droit. Elles se discutent en démocratie. Lorsque la Cour suprême des États-Unis valide la peine de mort contre des mineurs, elle subit un assaut de critiques. Toutes choses égales par ailleurs, c'est le cas de le dire, on retrouve une crispation réactionnaire dans la décision « française » du 15 juin proclamant la ratification de la charte des langues minoritaires contraire à notre Constitution.

Est français celui qui parle la langue de la rue d'Ulm ou de la rue des Saints-Pères. Ainsi le veulent les nationaux-républicains, de Saint-Cloud à Vitrolles, pour des raisons identitaires ; d'une partie du Grand Orient de France au Rassemblement pour la France, au nom de valeurs républicaines mythiques.

Et voici le Conseil constitutionnel à la pointe du combat souverainiste, atteint, lui aussi, après tous les maux qu'il vient de subir, par une maladie plus ravageuse encore : la peur. La peur viscérale, barrésienne, d'une France souillée par la différence. Voici le juge constitutionnel gardien du pluralisme piétinant le pluralisme : l'Autre doit devenir le Même.

A l'heure de la mobilité, voici notre juridiction suprême immobile, se rangeant derrière la bannière du national-républicanisme, archéo-jacobin, centralisateur, uniforme, césaro-papiste. « Les particuliers ne peuvent se prévaloir, dans leurs relations avec les administrations et les services publics, d'un droit à l'usage d'une langue autre que le français. » Sus aux particuliers et aux particularismes !

Les minorités ne sont tolérables que chez les autres. Nous les choisons au Liban, depuis cent ans, au Kurdistan, du moins dans sa partie irakienne, mais nous ne les supportons pas chez nous. Nous défendons l'autonomie du Kosovo, mais nous n'admettons pas une autonomie corse. « Le principe d'unicité du peuple français... a... valeur constitutionnelle », proclame le Conseil, tirant un trait, par exemple, sur l'indépendance de l'Algérie. Elle était pourtant partie intégrante de la République une et indivisible. Elle a largué les amarres dans d'incommensurables douleurs dont nous subissons encore aujourd'hui les conséquences récurrentes. L'effondrement de notre Empire républicain a amené ou ramené en métropole, outre les jeunes Français qui ont fait les guerres coloniales, contraires à toutes les valeurs de la République, plusieurs millions de Vietnamiens, musulmans, juifs, Arabes, Africains qui colorent notre nouvelle France. Le centre du centre

de Paris ne s'en est pas encore rendu compte.

« La Charte... en ce qu'elle confère des droits spécifiques à des "groupes" de locuteurs de langues régionales ou minoritaires, à l'intérieur de "territoires" dans lesquels ces langues sont pratiquées, porte atteinte aux principes constitutionnels d'indivisibilité de la République, d'égalité devant la loi et d'unicité du peuple français. » Allez au bout de votre logique implacable, messieurs les intégristes. Puisque 2 millions de petits sauvages apprennent des langues indigènes, les ikastola basques, les diwan bretons, les calendrats catalanes, interdisez la presse tamazight, la langue corse, le créole. Soyez cohérents, messieurs les césaro-papistes, supprimez les Yechivot, les Talmud Tora, les écoles coraniques et arméniennes, l'Église évangélique tzigane...

N'acceptez pas que des « groupes » aient des « droits » et les pratiquent. Seulement, ne vous étonnez pas que des jeunes votent écolo et des moins jeunes chasseur. Que tant d'autres ne votent plus. Ou que vos crispations francitaires provoquent des dérives minoritaires. Ne gémissiez pas demain contre de nouveaux intégrismes dont vous allumez les feux aujourd'hui.

## Voici le Conseil constitutionnel à la pointe du combat souverainiste, atteint, lui aussi, par la peur. La peur viscérale, barrésienne, d'une France souillée par la différence

Il suffit pourtant de ne pas rester confinés dans nos (d'ailleurs magnifiques) jardins à la française. Il suffit de se promener en Provence, en France, en Europe, pour respirer le nomadisme. Nos élites le vénèrent dans le travail. Elles le louent dans les loisirs. Pourquoi l'exécuter dans les langues ? Nos enfants voyagent, nos étudiants circulent avec Erasmus et Socrate. Ils sont déjà en Europe, ils sont dans le monde. Que le centre français daigne y réfléchir un peu. Qu'il comprenne que plus nous serons efficaces et performants dans le « one-worldism », plus nous aurons besoin de nous ressourcer dans une paroisse ou une sub-culture authentique. Et que vivent le padouète, l'argot, le yiddish, le judéo-arabe, l'occitan, les îles, les villes, les minorités, les hommes et les femmes-ponts...

**Olivier Duhamel et Bruno Etienne**

### AU COURRIER DU « MONDE »

#### LA GRANDE PEUR DES JACOBINS

Certains citoyens français, apparemment dépourvus de racines hexagonales ou à l'esprit perversi par quelques siècles de jacobinisme centralisateur, craignent que l'acceptation par la France – acceptation bien tardive d'ailleurs ! – de la Charte des langues et cultures régionales et minoritaires fasse éclater le pays.

Or l'Hexagone souffre depuis l'Ancien Régime – et la République n'a pas arrangé les choses – d'un excès de centralisme. Si l'on prend l'exemple de la presse, on est tout de suite frappé par cette évidence : aucun quotidien national n'a son siège hors de Paris (si l'on excepte *Le Figaro*, à Lyon, pendant l'occupation de la zone nord, mais c'est un « accident » de l'histoire). Autour de nous, les exemples ne manquent pourtant pas : *La Stampa* à Turin, *Le Corriere della Sera* à Milan, *Le Guardian* à Manchester, *la Vanguardia* à Barcelone...

La reconnaissance de la langue catalane avec un gouvernement spécifique, les régions italiennes dotées de parlements locaux, la large autonomie des Länder allemands, la naissance d'un pouvoir local au pays de Galles et en Écosse n'ont pas encore fait éclater les États concernés.

Pourquoi serions-nous inquiets pour la France ? D'autant que son unification est bien antérieure à celle de l'Italie ou de l'Allemagne.

**Gilbert Girard Mazan (Vaucluse)**

#### INSULTE GRATUITE

Depuis quelques mois, avec notre ministre de l'intérieur, vous jetez le bouchon un peu loin. Dernier épisode de ce jeu de massacre organisé, votre article du 18 juin titré : « M. Chevènement s'inquiète des "exactions contre les civils serbes" au Kosovo ». Entre autres propos (où le miel de l'insinuation se mêle au miel de l'information) j'ai relevé la phrase : « Ce matin, ce sont les civils serbes, et uniquement eux, qui préoccupent le ministère de l'intérieur. »

Cet « uniquement eux » est une insulte gratuite et de très bas étage qui n'a pas sa place dans un journal comme *Le Monde*. Faut-il rappeler qu'en son temps, quelques personnes, dont, je crois, M. Chevènement, se sont inquiétées d'une intervention aérienne au but humanitaire énoncé et dont la conséquence manifeste a été l'amplification et l'aggravation des souffrances du peuple kosovar ?

Actuellement l'intervention terrestre de l'OTAN met en évidence avec encore plus d'acuité les exactions et les massacres subis par les musulmans du fait de l'armée ou des milices serbes. Il serait scandaleux que la dénonciation justifiée des errements de ces groupes d'activistes puisse servir de caution et d'excuse à la violence aveugle que pourrait subir la population serbe du Kosovo. (...)

**Roger Felts Marseille**



# Volonté d'apaisement en Algérie

**L'ALGÉRIE** d'Abdelaziz Bouteflika ne sera pas celle de Liamine Zeroual. Elu dans des conditions contestées par l'opposition – elle a boycotté le scrutin présidentiel du 15 avril en raison de la fraude –, le chef de l'Etat a dans un premier temps déçu par son attentisme. Un fait illustre l'immobilisme prêté au pouvoir : la reconduction du gouvernement hérité de son prédécesseur.

L'intermède est terminé. Les signes se succèdent qui montrent que le président Bouteflika entend peser sur le cours des événements et s'attaquer aux problèmes qui empoisonnent l'Algérie. Un principe semble guider le chef de l'Etat tant sur le plan intérieur que dans le domaine de la diplomatie : la recherche du compromis, la volonté d'apaisement.

Apaisement d'abord en direction du Maroc alors que la frontière terrestre entre les deux pays est fermée depuis cinq ans. Les commentateurs avaient relevé le ton conciliant de l'ancien ministre des affaires étrangères de Boumediène dans sa réponse au roi Hassan II qui le félicitait pour son élection. « *Bon voisinage* », « *coopérer ensemble* » : ces mots avaient disparu depuis longtemps du vocabulaire de la diplomatie algérienne s'agissant des relations avec son voisin. La promptitude d'Alger à démentir quelques jours plus tard que le chef de l'Etat ait parlé d'« *indépendance* » du Sahara occidental, dans une lettre – mal traduite ? – au « *président* » de la « *République saharouie* », procédait du même souci.

## RÉCONCILIATION AVEC LA FRANCE

Le changement de ton est net et il est réciproque. On a encore pu le constater lundi 21 juin à l'issue de la réunion, à Alger, de la 5<sup>e</sup> conférence des ministres de l'intérieur de la Méditerranée occidentale. Interrogé par les journalistes à l'issue de la réunion, le ministre marocain de l'intérieur, Driss Basri, a confirmé que « *des contacts ont eu lieu entre Alger et Rabat* ». Les deux pays, a-t-il ajouté, « *ont besoin de reprendre leurs relations historiques et fraternelles* ».

Pour toute la région, l'enjeu est d'importance. De l'amélioration des relations entre l'Algérie et le Maroc dépend, en effet, pour une bonne part, le règlement du dossier du Sahara occidental, un territoire que revendiquent le Front Polisario, soutenu par Alger, et le royaume marocain.

Souci de réconciliation aussi avec la France. Au ministre de l'intérieur français, Jean-Pierre Chevènement, qu'il a reçu dimanche, le président Bouteflika a remis un message destiné à Jacques Chirac. Du coup, l'agence de presse officielle, l'APS, parle « *d'apurer les contentieux et les malentendus* » et d'inaugurer « *une nouvelle étape dans les relations bilatérales* ». Les échanges aigres-doux qui avaient suivi l'élection de M. Bouteflika sont bel et bien oubliés.

Mais c'est sur la question de l'islamisme que la volonté d'apaisement du chef de l'Etat algérien apparaît la plus nette. Le président Bouteflika ne part pas de zéro. Il y a deux ans, l'armée avait négocié un accord « *politique* » avec l'Armée islamique du salut (AIS), le bras armé de l'ex-FIS. Jamais rendu public, ce texte, porteur d'espérances, n'a pas été suivi d'effet, car le président Zeroual s'y est opposé, répétant à l'envi que le dossier du FIS était « *définitivement clos* ».

M. Bouteflika a donc rouvert le dossier. A l'AIS qui a annoncé le 6 juin, dans une lettre de son chef, qu'elle déposait les armes, la présidence a répondu par un geste politique fort : l'annonce de la présentation au Parlement d'un projet de loi sur « *la réconciliation nationale* ». « *Je soumettrai une loi au*

*Parlement. Si [elle] ne passe pas, je m'en remettrai au peuple* », a expliqué M. Bouteflika à la presse. Et « *si le peuple veut autre chose, je vous annonce d'ores et déjà que je rentrerai chez moi* ».

Le texte, selon les journaux algériens, permettra aux membres des « *groupes armés* » ayant déposé les armes de bénéficier d'un traitement de faveur. Les poursuites engagées contre eux seront tranchées avec célérité par la justice, et les peines prononcées légères. Blandis ou amistiés, les « *terroristes* » retrouveront leur emploi à moins d'être intégrés dans les forces de sécurité. Ces supplétifs feront le coup de feu dans les régions où sévissent les groupes du GIA.

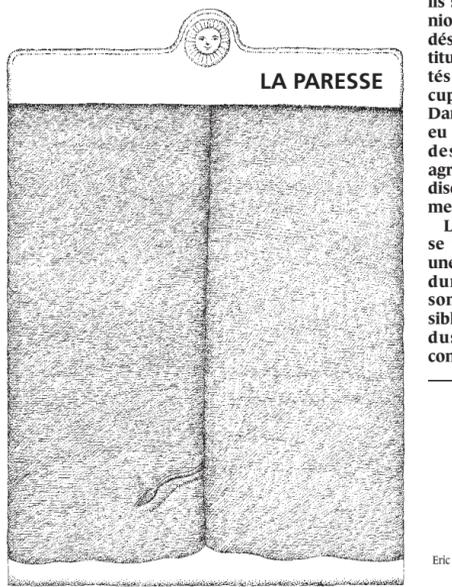
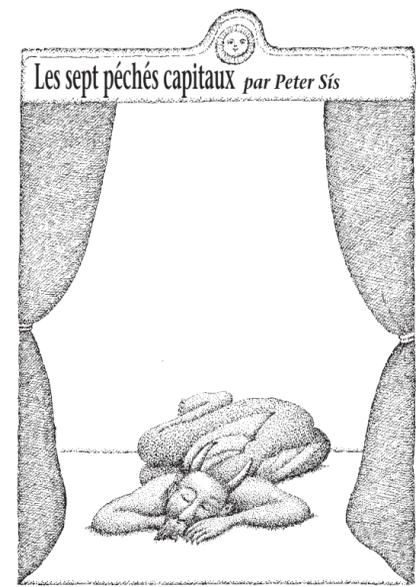
## RALLIEMENTS EN CASCADE

Dans la foulée du chef de l'AIS, c'est Abassi Madani, le numéro un du FIS, qui, dans un message au chef de l'Etat rendu public le 11 juin, a appelé les autres groupes armés à « *se joindre à la paix* ». « *Si vous continuez la marche dans cette voie appréciable (...), vous me trouverez, avec l'aide de Dieu, à vos côtés* », écrit le cheikh Madani. Au lendemain d'un tel ralliement, rien ne paraît s'opposer à la libération du chef historique du FIS, toujours placé en résidence surveillée.

Ces ralliements en cascade vont-ils déboucher sur la fin de la guerre civile qui ensanglante l'Algérie depuis huit ans ? Ce n'est pas acquis. L'adieu aux armes de l'AIS a une valeur symbolique. Le bras armé du FIS ne représente plus un danger. Ses troupes – quelques milliers de combattants – vivent depuis deux ans dans des cantonnements surveillés par l'armée. Par ailleurs, personne n'est capable de dire quelle est la popularité du septuagénaire Abassi Madani, y compris dans les rangs de l'ex-FIS. Elle était à son zénith en 1988-1990, période des victoires électorales des islamistes. La dérive du GIA, dont les chefs, pour nombre d'entre eux, sont issus du Front, a dû la ternir.

Le chef de l'Etat mise sans doute sur une dynamique des ralliements des groupes armés. Le pari est gagnable même s'il est illusoire de croire à une fin rapide de la violence. Une recrudescence des attaques n'est d'ailleurs pas exclue à l'occasion du sommet de l'Organisation de l'unité africaine qui se tiendra en juillet à Alger. Cette échéance passée, il restera au chef de l'Etat le plus difficile : élargir le débat et associer à la « *réconciliation nationale* » l'ensemble des forces politiques.

Jean-Pierre Tuquoi



# La formation, otage des 35 heures

**LES 35 HEURES** pourraient avoir raison de la réforme de la formation professionnelle promise de longue date ou, du moins, en prédéterminer le contenu. Une hypothèse confirmée par les propos de Martine Aubry. Dans l'entretien qu'elle a accordé au *Monde* (nos éditions du 22 juin), la ministre de l'emploi et de la solidarité admet que « *des heures libérées pour la réduction du temps de travail soient consacrées à de la formation* ». Mais à condition, précise-t-elle, que les accords prévoyant une telle possibilité s'appliquent aux formations qui permettent l'épanouissement personnel ou le développement professionnel.

Sur le fond, la réduction du temps de travail et le dossier de la formation professionnelle ont un rapport évident. Sur la forme, la démarche proposée après la publication du Livre blanc de Nicole Péry, secrétaire d'Etat à la formation professionnelle, risque d'être très largement conditionnée par l'issue des 35 heures et les accords déjà signés.

Contrairement aux espoirs ministériels, aucune négociation sérieuse entre partenaires sociaux n'aura lieu avant que le texte de la deuxième loi ne soit définitivement adopté par le Parlement, d'ici à la fin de l'année. Syndicats et patronat ne veulent pas s'enfermer dans la définition d'un droit individuel à la formation, comme il leur est instamment demandé, avant que le cadre global des conditions du travail ne soit à nouveau fixé.

Des employeurs, et non des moindres, estiment même que le sort futur de la formation professionnelle est d'ores et déjà scellé par l'application prévisible de la réduction du temps de travail. C'est par exemple le cas de l'UIMM (Union des industries métallurgiques et minières), dont l'accord du 28 juillet 1998, vigoureusement

contesté par M<sup>me</sup> Aubry, envisage que la formation puisse avoir lieu en dehors du temps de travail et ne pas être rémunérée, sauf à partir de la 50<sup>e</sup> heure ou de la 100<sup>e</sup> heure, « *s'il s'agit d'une formation qualifiante ou diplômante* ». Son délégué général adjoint, Dominique de Callan, ne résistait pas à la provocation, en vient à considérer que le Livre blanc « *est obsolète* ».

Pris en otage, le dossier de la formation professionnelle est donc doublement au cœur de la réduction du temps de travail. Parce qu'il en est un des enjeux, y compris tactique, dans la rivalité entre le gouvernement et le Medef, mais aussi parce que les options retenues détermineront le sens qui sera donné à l'exigence de formation tout au long de la vie et, par suite, à la notion d'employabilité.

## PRÉOCCUPATIONS OPPOSÉES

Clairement, les 35 heures obligent les entreprises à moderniser leur organisation du travail. Elles les conduisent aussi à développer les compétences du personnel, ne serait-ce que pour améliorer la performance d'un temps de travail plus limité. Logiquement, elles sont souvent amenées à introduire un volet formation dans les conventions qu'elles signent. Parallèlement, les mêmes entreprises se soucient d'optimiser le temps productif. Elles peuvent dès lors avoir la volonté de réduire le temps consacré à la formation qui, en outre, leur coûte plus de 20 milliards de francs par an.

La solution se situe au point de rencontre de ces préoccupations opposées et a priori inconciliables. Il suffit, pour ce faire, d'imaginer que l'essentiel de la formation s'effectue en dehors du temps de travail ou qu'on l'externalise à la manière d'autres fonctions de l'entreprise. Plusieurs accords prévoient déjà que le compte épargne-

temps des cadres, par exemple, pourrait en partie être utilisé pour leur formation. Le dispositif de capital temps-formation, introduit par la loi quinquennale de Michel Giraud, sert ici de précédent.

M<sup>me</sup> Aubry paraît favorable à cette orientation. Mais, en poursuivant le raisonnement, on aboutit à la position de l'UIMM. Laquelle carresse le rêve de ne plus avoir à payer systématiquement les salaires sur les budgets de formation et de pouvoir, de la sorte, consacrer davantage de moyens « *aux frais pédagogiques* ». En outre, une telle perspective s'inscrit également dans la lignée d'une vieille revendication patronale autour du « *co-investissement* », voire du cofinancement, inlassablement poursuivie depuis l'échec des négociations sur la flexibilité en décembre 1984.

Cette idée même du co-investissement peut, à la limite, donner un autre contenu au droit individuel à la formation souhaité par M<sup>me</sup> Péry, comme au thème de la formation (ou de l'orientation) tout au long de la vie. Elle suppose en effet que le salarié participe à sa formation en lui consacrant du temps ou de l'argent, sous prétexte qu'il en tirera professionnellement avantage, au même titre que l'entreprise. Au passage, elle peut aller jusqu'à rendre le même salarié individuellement responsable de sa propre employabilité ou, comme l'écrivent quelquefois les experts, maître de l'entretien de ses compétences.

Actuellement, la loi autorise le co-investissement pour, au maximum, 25 % du temps de formation. La tentation est aujourd'hui forte, dans le contexte des 35 heures, d'en augmenter le quota. Les professionnels du secteur, membres de la Fédération de la formation professionnelle (FFP), s'en inquiètent. Ils redoutent une baisse

d'activité pour leurs organismes, surtout pour les formations longues. L'un d'entre eux, Jean-François de Zitter, PDG de l'IFG, propose en compensation que le salarié bénéficie d'une déductibilité fiscale au titre de son investissement, mais on comprend bien que la question n'est pas que technique.

## DÉFINITIONS BYZANTINES

De manière sous-jacente, les problèmes ainsi soulevés nous ramènent à la conception qui prévalait à la loi Delors de 1971 et aux débats qu'elle n'a cessé de susciter. Forts de leur expérience passée et au contraire de M<sup>me</sup> Aubry, semble-t-il, les responsables syndicaux ne souhaitent pas renouer avec les définitions byzantines qui permettraient de distinguer la formation d'adaptation, justifiée par les besoins de l'entreprise, de la formation qualifiante ou diplômante, qui correspondrait certes aux intérêts de l'employeur, mais représenterait également un profit pour le salarié, proche de la promotion sociale.

Las, les projets qui justifiaient le Livre blanc de M<sup>me</sup> Péry vont devoir se glisser dans le costume de la réduction du temps de travail. De façon sans doute subalterne, sans débat spécifique, une réforme risque de s'imposer.

Alain Lebaube

## RECTIFICATIF

### OPÉRA-GARNIER

Une erreur s'est glissée dans notre critique du 9 juin consacré à *Alcina*, de Haendel, dans une mise en scène de Robert Carsen à l'Opéra-Garnier. Il s'agit bien d'une nouvelle production, et non pas d'une reprise d'un spectacle déjà présenté par le Grand Théâtre de Genève.

# Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05  
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F  
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90  
Internet : <http://www.lemonde.fr>

## ÉDITORIAL

# Pour un moratoire sur les OGM

**S** i les Etats-Unis et l'Europe savent s'unir pour défendre des valeurs essentielles, comme ils l'ont montré au Kosovo, ils n'en prennent pas moins des chemins différents dans leurs façons de vivre : que ce soit pour l'urbanisme, la consommation d'énergie ou les usages alimentaires, Américains et Européens conservent des habitudes distinctes, malgré la puissance du modèle culturel propagé par Hollywood ou McDonald's. Et l'extraordinaire montée de la méfiance à l'égard des OGM (organismes génétiquement modifiés) montre que les citoyens européens sont de plus en plus soucieux de préserver leur mode de vie de l'industrialisation systématique, que ce soit dans l'alimentation ou dans l'agriculture.

Elle témoigne aussi de la difficulté qu'ont les responsables politiques à intégrer ces préoccupations nouvelles : depuis deux ans, ils sont à la poursuite d'une opinion qui les devance. Ils tentent désormais de concilier les incertitudes de la science, les nécessités de l'économie et les préoccupations des consommateurs. Dans un premier temps, ils ont eu tendance à faire confiance à des experts liés à l'industrie agro-alimentaire et à avaliser les discours des entreprises qui promettaient monts et merveilles.

Les gouvernements européens se retrouvent aujourd'hui dans une situation délicate : les procédures réglementant les OGM sont lourdes, peu compréhensibles, suscitent la colère des industriels et la suspicion des consommateurs. Il faut, évidem-

ment, les réformer. Mais, quoi qu'il arrive, l'Europe devra affronter l'agressivité des Etats-Unis, d'autant plus pressés de libérer le commerce des OGM que leur propre opinion publique commence, elle aussi, à se poser des questions.

Ce constat doit guider les décisions du gouvernement français et celles du conseil des ministres européens de l'environnement, qui se réunit jeudi et vendredi à Luxembourg : il faut renverser la charge de la preuve et opposer, à une industrie biotechnologique qui va plus vite que ce que sait la science, une éthique du progrès, le souci d'un mode de vie respectueux des humains et des équilibres écologiques. Dès lors, c'est sans complexe qu'il faut assumer le désir de mettre sous contrôle la diffusion des OGM. Cela passe par une directive qui définisse avec plus de rigueur et de clarté les procédures d'autorisation. En attendant, il est urgent de s'entendre sur un moratoire.

Plus généralement, l'impératif de ne pas laisser régler toutes les questions de commerce international par l'Organisation mondiale du commerce doit être nettement affiché : ce qui suppose que la question des OGM relève aussi d'instances dont la préservation de l'environnement mondial est le souci premier. La tâche est loin d'être impossible : dans la négociation climatique, les Européens ont su élaborer une position commune, et la maintiennent efficacement. Et ils peuvent sans doute, s'ils s'expliquent clairement, placer une grande partie des pays du Sud de leur côté.

**Le Monde** est édité par la SA LE MONDE  
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani  
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint  
Directeur de la rédaction : Edwy Plenel  
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet  
Directeur artistique : Dominique Roynette  
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment  
Rédacteurs en chef : Alain Frachon, Erik Izraelwicz (Editoriaux et analyses) ; Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ; Michel Kajman (Débats) ; Eric Le Boucher (International) ; Patrick Jarreau (France) ; Franck Nouchi (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ; Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)  
Rédacteur en chef technique : Eric Azan  
Médiateur : Robert Solé  
Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg  
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ; partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre  
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président  
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourme (1991-1994)  
Le Monde est édité par la SA Le Monde  
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.  
Capital social : 1 003 500 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde, Fonds commun de placement des personnels du Monde, Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Léna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

# IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

## La pendaison du général Pika

**LE GÉNÉRAL** Pika, grand résistant tchèque et grand ami de notre pays, a été pendu hier à Prague. Ils ont fini par se décider à le tuer. Après combien d'hésitations ! Dans ce pays où les exécutions suivent à deux heures la lecture du verdict, il leur a fallu plus de six mois pour pendre le général Pika, l'une des plus nobles figures de l'ancienne armée tchécoslovaque.

Double deuil. Pour les Tchèques d'abord, dont il forgea l'armée combattante de 1941 à 1945 sur le front de Russie, cette armée dont le gouvernement actuel tire tant de gloire, omettant de dire que c'est à Pika, tout autant qu'à Svoboda, qu'il la doit. Pour les Français aussi, dont Heliodor Pika fut l'ami le plus fidèle et le plus désintéressé depuis le temps où, à Saint-Cyr, et plus tard à l'Ecole de guerre de Paris, il apprenait à combattre l'ennemi commun des deux pays, jusqu'au moment où,

à Prague, il devint le président des Alliances françaises. Décoré de la croix de guerre française 1914-1918 et de 1939-1940, le général Pika était en outre commandeur de la Légion d'honneur.

Pendant six mois, Pika a attendu qu'on vienne le chercher dans sa cellule. Pendant six mois, le gouvernement tchèque a hésité à faire mourir l'un des principaux artisans de la lutte contre le nazisme. Les maîtres communistes de Prague n'ont finalement pas reculé devant un acte qui sera considéré en Occident comme un véritable assassinat légal. Les condamnations à mort pleuvent actuellement en Tchécoslovaquie. C'est beaucoup de sang pour un régime qui se dit sûr de lui et fondé sur l'amour inébranlable de toute la nation.

Georges Penchenier (23 juin 1949.)

## Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Télématique : 3615 code LEMONDE  
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC  
ou 08-36-29-04-56

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-08-78-30  
Index et microfilms du Monde : 01-42-17-29-33

Le Monde sur CompuServe : GO LEMONDE  
Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

# ENTREPRISES

LE MONDE / JEUDI 24 JUIN 1999

**SECTEUR PUBLIC** Les conseils d'administration de six entreprises publiques du secteur de l'énergie (Framatome, Cogema, CEA-I, EDF, GDF, Charbonnages de France) at-

tendent la confirmation ou le changement de leur président. ● LE COUP D'ENVOI était donné mercredi 23 juin par Framatome, dont le conseil d'administration devait renouveler Domi-

nique Vignon à la tête de la société. ● LA COGEMA, en revanche, n'est pas fixée sur l'avenir de son président, Jean Syrota, qui dirige le groupe depuis onze ans. ● LE CORPS

DES MINES, d'où sont habituellement issus ces dirigeants, est en ébullition devant cette incertitude. Le choix de l'éventuel remplaçant de M. Syrota est épineux. ● DES LETTRES DE MIS-

SION seront adressées aux dirigeants de ces entreprises pour prendre en compte les évolutions de leur environnement, notamment l'ouverture à la concurrence.

## La politique industrielle française de l'énergie tente de sortir de ses dogmes

L'ouverture à la concurrence de l'électricité et du gaz et l'exigence de transparence dans le nucléaire imposent des changements.

Le renouvellement des présidents des entreprises du secteur est l'occasion de redéfinir leur stratégie

**DU CHARBON AU GAZ**, de la construction de réacteurs nucléaires au retraitement du combustible, en passant par la production d'électricité, six grandes entreprises publiques du secteur de l'énergie attendent que leur patron soit, dans les prochains jours, confirmé dans ses fonctions ou remplacé. Le coup d'envoi était donné mercredi 23 juin par Framatome, dont le conseil d'administration devait renouveler Dominique Vignon à la présidence. Quarante-huit heures plus tard, ce sera au tour des administrateurs de la Cogema de décider de l'avenir de leur président, Jean Syrota. La semaine suivante débutera par la tenue des conseils de la filiale industrielle du Commissariat à l'énergie atomique, CEA-Industrie (CEA-I), tatonnée par les trois entreprises « de France » : Electricité, Gaz et Charbonnages.

Cette concomitance relève d'une pure coïncidence, car les mandats de ces différentes présidences n'ont pas la même durée. Celle-ci est de trois ans chez EDF ou GDF, de six ans chez Framatome, et de cinq ans à la Cogema. Les pouvoirs publics se défendent de vouloir profiter de l'occasion pour organiser un vaste jeu de chaises musicales autour de ces différents postes, comme cela fut le cas parfois dans le passé. Leur volonté est de ne pas se livrer à des « chasses aux sorcières ». Les consignes ministérielles sont strictes : si d'aventure un PDG est remercié, il verra son bilan industriel « encensé » et retrouvera un autre siège en reconnaissance de ses compétences.

### AU CAS PAR CAS

La politique serait de renouveler la plupart des dirigeants, mais, comme à l'accoutumée, les décisions seront prises au cas par cas, et en dernière minute. Des changements ne sont pas exclus dans le nucléaire, à la Cogema en particulier, pour donner des gages à l'opinion, voire aux écologistes à la suite de leurs succès aux élections européennes. Quant aux dirigeants qui resteront en place, leur mission sera dans plusieurs cas amenée à évoluer.

Ces nominations interviennent en effet à un moment-clé, où le secteur de l'énergie connaît une véritable révolution avec l'ouverture à la concurrence du marché européen de l'électricité depuis fé-

vrier, et avant la libéralisation de celui du gaz, prévue pour août 2000. Tout cela sur fond d'interrogations autour de la filière nucléaire. Cette industrie s'apprête à traverser une période difficile en raison de la baisse de commandes, tout en étant confrontée aux exigences accrues de sûreté et de transparence, concernant en particulier le traitement des déchets.

Les autorités de tutelle, le ministère de l'économie et le secrétariat d'Etat à l'industrie vont donc redéfinir ou préciser les missions des différents acteurs. La méthode sera différente selon les entreprises, certaines n'étant pas contrôlées directement par l'Etat. Dans le cas de GDF ou des Charbonnages, les pouvoirs publics devraient rédiger des lettres, à l'image de celle envoyée au nouveau président d'EDF, François Roussely, lors de sa nomination le 1<sup>er</sup> juillet 1998. Dans un courrier de deux pages, Dominique Strauss-Kahn, le ministre des finances, et Christian Pierret, le secrétaire d'Etat à l'industrie, lui demandaient de « *donner une impulsion nouvelle à l'entreprise* » en la préparant à la concurrence et en relançant le dialogue social. Le renouvellement de son mandat ne devrait pas donner lieu à une inflexion de sa tâche.

La lettre pour Gaz de France, que préside Pierre Gadonneix, devrait en revanche donner une impulsion nouvelle, en s'inspirant du Livre blanc sur « *la future organisation gazière française* ». Dans cet ouvrage publié le 17 juin, les pouvoirs publics envisage quelques évolutions. Pour résister à la concurrence, l'entreprise doit notamment passer du stade de distributeur à celui de véritable opérateur industriel. Elle doit « *maîtriser de nouvelles activités gazières* » et être capable d'offrir des services aux grands clients, c'est-à-dire à ceux qui auront la possibilité de choisir leur fournisseur. Les pouvoirs publics préconisent un partenariat avec EDF et pressent le groupe pour qu'il noue des alliances afin de conforter ses approvisionnements.

Concernant les Charbonnages, que dirige Philippe de Ladoucette, la future missive devrait être dans la ligne des précédentes, incitant à poursuivre le pacte charbonnier de 1994, qui a programmé la fermeture, d'ici à 2005, de tous les sites miniers français. La priorité sera de trouver des solutions locales

pour les mineurs, site par site, pour conduire le calendrier des fermetures en Lorraine, en Bourgogne, dans le Gard, l'Aveyron et les Bouches-du-Rhône.

Dans le nucléaire, la situation est différente selon les entreprises. Il s'agirait d'une simple rationalisation au Commissariat à l'énergie atomique, dont la filiale CEA-I a pour vocation de détenir les participations du groupe, principalement 81,5 % dans la Cogema et 36,2 % dans Framatome. Comme par le passé, une seule et même personne dirigera l'ensemble, l'actuel administrateur général du CEA, Yannick d'Escatha.

### RENCONTRE AVEC LES DIRIGEANTS

Concernant Cogema et Framatome, deux entreprises dont l'Etat n'est pas actionnaire directement, le gouvernement ne peut rédiger de lettre de mission. Mais il ne manquera pas de faire connaître

ses souhaits à travers des rencontres avec les dirigeants, ce qui est d'autant plus souhaitable que l'environnement a profondément changé depuis près de trois ans.

Les Français, tout en restant favorables aux centrales nucléaires, ne veulent plus de décisions sans débat et appellent à une transparence accrue. Cette exigence doit être intégrée par les responsables pour résoudre au mieux le problème de l'aval du cycle du combustible et du traitement des déchets. L'affaire de la canalisation de l'usine de retraitement de la Hague et celle des convois ferroviaires contaminés par les matières nucléaires qu'ils transportaient ont marqué les esprits.

La décision du gouvernement de Gerhard Schröder, prise en septembre 1998, d'abandonner le nucléaire en Allemagne a troublé l'opinion, même si finalement ce retrait se révèle beaucoup plus

long et plus délicat que prévu (*lire page 3*).

La volonté des pouvoirs publics est d'éviter toute nouvelle maladresse qui risque de rendre plus difficile encore le remplacement des premières centrales nucléaires atteintes par la limite d'âge de quarante ans, vers 2010-2015. L'option nucléaire ne peut être maintenue qu'avec le consensus de la population, même s'il ne s'agit plus du « tout-nucléaire », puisque d'autres énergies non polluantes, comme le gaz, sont appelées à se développer.

### AUTORITÉ INDÉPENDANTE

D'ores et déjà, le gouvernement s'est engagé à créer une « *autorité indépendante de sûreté et de radioprotection nucléaire* ». Dans le même souci de clarification, il devrait fixer au patron de la Cogema de nouvelles normes de transparence, redéfinir la place de l'entre-

prise dans la filière nucléaire et ses liens avec Framatome. Les pouvoirs publics voudraient saisir l'occasion pour mener une restructuration de cette industrie au niveau européen dans un secteur en cours de concentration.

L'occasion lui serait fournie par le retrait du principal actionnaire privé Alcatel du capital de Framatome, dont il détient 44 % du capital. Dans cette optique, l'allemand Siemens, qui conçoit avec les Français le futur réacteur européen (EPR), aurait été contacté. Le dossier devrait être bouclé avant la fin de l'année, et le montage serait dévoilé étape par étape dans le courant de l'été. La prudence, toutefois, reste de mise, car l'histoire de Framatome est émaillée de rumeurs évoquant régulièrement une recomposition imminente de son capital, qu'on attend toujours.

*Dominique Gallois*

## Calendrier des échéances

### ● Framatome, 23 juin.

Le mandat de Dominique Vignon, né le 15 novembre 1947, arrive à échéance le 23 juin. Il avait remplacé Jean-Claude Leny, le 4 décembre 1996, qui atteignait ce jour-là soixante-huit ans, date limite d'activité. Candidat pour un nouveau mandat de six ans, il devait être renouvelé.

### ● Cogema, 25 juin.

Le mandat de Jean Syrota, né le 9 février 1937, arrive à échéance le 25 juin. Il avait succédé à François de Wissocq en 1988 et préside depuis onze ans l'entreprise. Candidat à un nouveau mandat de cinq ans, il ne pourrait pas l'exercer totalement, devant être atteint par la limite d'âge de soixante-cinq ans en 2002. Parmi les noms avancés pour son éventuel remplacement : Anne Lauvergeon, actuellement chez Alcatel, Yannick d'Escatha, administrateur général du CEA, et Jean-Yves Helmer, délégué général à l'armement.

### ● CEA-Industrie, 28 juin.

Philippe Rouvillois, né le 29 janvier 1935, aura soixante-cinq ans en l'an 2000. Cet ancien administrateur général du CEA – jusqu'en 1995 – atteint la limite d'âge et ne sollicite pas un nouveau mandat (d'une durée de trois ans). Yannick d'Escatha, né le 18 mars 1948, devrait lui succéder le 28 juin. Il cumulera les deux mandats d'ad-

ministrateur général du CEA et de président de CEA-Industrie, comme l'avait fait son prédécesseur.

### ● Gaz de France, 5 juillet.

A la tête de GDF depuis le 4 janvier 1996, Pierre Gadonneix, né le 10 janvier 1943, a fait une carrière dans les cabinets ministériels de Michel d'Ornano, de René Monory et d'Alain Madelin, avant de rejoindre GDF comme directeur général en 1987. Il est candidat à un deuxième mandat de trois ans.

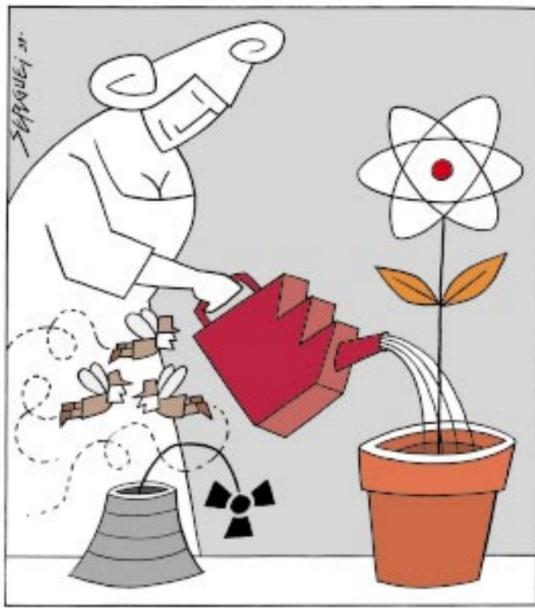
### ● EDF, le 5 ou le 12 juillet.

François Roussely, né le 9 janvier 1945, a succédé à Edmond Alphandéry le 1<sup>er</sup> juillet 1998. Il était justement alors directeur du cabinet du ministre de la défense, Alain Richard. Un conseil devrait le prolonger pour un nouveau mandat de trois ans.

### ● Charbonnages de France, vers le 12 juillet.

Philippe de Ladoucette, né le 15 mars 1948, termine son premier mandat à la tête de CDF, où il avait été nommé le 31 janvier 1996 après la démission de Jacques Bouvet. Ce proche d'Alain Madelin, dont il a été conseiller technique puis directeur adjoint au ministère des entreprises et du développement économique, est candidat à un nouveau mandat de cinq ans.

*Martine Picouet*



### Feu vert américain à la création d'ABB Alstom Power

Les autorités américaines ont donné leur autorisation à la constitution d'ABB Alstom Power, la société commune née du mariage des activités production d'énergie du franco-britannique Alstom et de l'helvético-suédois Asea Brown Boveri (ABB). Les deux firmes ayant déjà reçu, le 2 juin, l'aval de la Commission européenne, la nouvelle société « devrait débiter prochainement ses activités », a annoncé, mardi 22 juin, Alstom dans un communiqué.

ABB Alstom Power, dont la création a été décidée fin mars, doit réunir les équipements d'énergie des deux sociétés, à l'exception des activités nucléaires d'ABB, afin de former le numéro un mondial du secteur. Il emploiera environ 54 000 personnes dans plus de cent pays et réalisera un chiffre d'affaires d'environ 9,9 milliards d'euros.

## Le corps des Mines veut garder la présidence de la Cogema

LE CORPS DES MINES est en ébullition : le « patron » est menacé. Jean Syrota, à deux ans de la limite d'âge, pourrait ne pas être renouvelé à la présidence de la Cogema. Au cœur du dispositif nucléaire, M. Syrota jouit d'une influence considérable sur toute la filière et son puissant lobby des ingénieurs des Mines. De 1993 à 1997, il a exercé la fonction de vice-président du conseil général des Mines. Contesté à la fois par une frange des anciens élèves, qui critiquaient l'évolution vers le privé des carrières des ingénieurs des Mines, et par le ministère de l'environnement, qui lui reprochait son impérialisme sur le nucléaire, Jean Syrota avait dû abandonner la fonction en août 1997. Mais il garde un poids considérable sur le premier des grands corps d'Etat.

« Oser poser la question de son renouvellement est déjà une petite révolution », observe un « Mineur ». Mais les choses ont changé. Le nucléaire n'est plus le domaine indiscuté qui justifiait, au nom des intérêts supérieurs de l'Etat, l'union sacrée. Les écologistes, comme dans d'autres pays, commencent à remettre en cause l'option du « tout atome » choisie par la France. Le temps du développement à tout crin de l'industrie nucléaire n'est plus de mise. Conscient de ces évolutions, le gouvernement cherche à organiser le repli de cette industrie en bon ordre, en mettant notamment un terme aux querelles entre la Cogema et le CEA (Commissariat à

l'énergie atomique). Lionel Jospin pourrait être tenté, pour calmer les Verts, de leur « offrir » la tête du patron de la Cogema.

Pour justifier par avance son départ, outre l'âge de M. Syrota, d'aucuns invoquent les statuts spécifiques de la Cogema. Le président du groupe de retraitement des déchets nucléaires n'a pas le droit d'exercer plus de trois mandats consécutifs. M. Syrota les a accomplis, même si son premier mandat fut écourté. Mais pour remercier des services rendus ce grand patron qui a su ménager les bonnes grâces de Dominique Strauss-Kahn lorsque ce dernier était ministre de l'industrie, le gouvernement serait prêt à lui confier un nouveau poste qui échapperait aux contraintes de la limite d'âge. Si la non-reconduction de M. Syrota à la Cogema ne pose pas de problème juridique insurmontable, le choix de son remplaçant est beaucoup plus épineux.

Qui peut lui succéder ? Le Corps des Mines, qui n'entend pas laisser échapper son bastion, avance plusieurs noms : Jean-Yves Helmer, actuel patron de la Délégation générale à l'armement (DGA), Yannick d'Escatha, président du CEA, ou Anne Lauvergeon, directeur général adjoint chez Alcatel. Incarnant la génération montante du corps des Mines, cette jeune femme de trente-neuf ans est la candidate la plus citée pour reprendre la présidence de Cogema. Elle est considérée « comme la personne la plus intelligente et la plus brillante de sa

génération » par Raymond Lévy (ex-PDG de Renault) et Robert Pistre (directeur chez Saint-Gobain), les deux hommes qui animent l'influente Amicale des ingénieurs des Mines, qui l'ont beaucoup soutenue. Après un début dans la sidérurgie et l'administration, elle connut son heure de gloire comme secrétaire général adjoint de l'Elysée sous François Mitterrand, avant de devenir associé à la banque Lazard puis directeur chez Alcatel. Sa candidature,

### « Oser poser la question du renouvellement de Jean Syrota est déjà une petite révolution »

pourtant, ne fait pas l'unanimité.

A l'heure où l'industrie nucléaire est en pleine réorganisation, qu'il faut décider du sort de Framatome, redéfinir les métiers de la Cogema, rétablir la coopération avec le CEA, certains doutent que M<sup>me</sup> Lauvergeon possède l'expérience nécessaire et les réseaux, si indispensables dans ce monde du nucléaire.

M. Helmer présente un profil plus industriel, avec ses quinze ans de PSA et la restructuration de l'industrie d'armement qui mène à la

DGA. « Ce serait une solution d'attente », souligne un observateur. Reste Yannick d'Escatha. Il a les faveurs de nombreux ingénieurs des Mines, admiratifs de la rénovation qu'il a menée au CEA. Mais sa nomination serait un camouflet pour M. Syrota, avec lequel il a des relations exécrables.

Le gouvernement n'a que quatre représentants au sein du conseil du groupe, les autres membres étant cooptés. Il lui faut donc trouver une solution consensuelle. « Rien n'est joué pour l'instant. La situation est si ouverte qu'il est possible que Jean Syrota soit renouvelé. Tout se décidera au dernier moment. Un seul homme a la réponse : Lionel Jospin », explique un président de groupe, ancien Mineur.

Quelle que soit la décision du gouvernement, elle marquera un tournant dans la politique industrielle française. La séparation entre le nucléaire civil et militaire devrait être définitivement actée. Pour le corps des Mines, cela annonce aussi de grands changements.

Placé au début du siècle sous la domination des Charbonnages et de la sidérurgie, puis de l'industrie pétrolière, cette grande formation d'ingénieurs voit s'achever l'ère des pères fondateurs de la doctrine du tout-nucléaire, les Pierre Guillaume et André Giraud, qui avaient fait du nucléaire, pendant près de trente ans, la clé de voûte du système industriel français.

Martine Orange

## Swissair et Sabena signent un accord avec American Airlines

LA FUTURE ALLIANCE globale annoncée mardi 22 juin par Air France et Delta Airlines, troisième compagnie américaine (*Le Monde* du 23 juin), n'a pas été la seule à agiter le gotha des compagnies aériennes. Alors que Léo Mullin et Jean-Cyril Spinetta, respectivement président de Delta et d'Air France, paraphaient leur accord de coopération à Paris, de l'autre côté des Alpes, à Zurich, Swissair et Sabena décidaient de fusionner leurs activités commerciales, à partir de juin 2000, dès qu'elles auront reçu le feu vert de Bruxelles. Le transporteur suisse, qui détient 49,5 % de l'entreprise belge, a précisé que chaque compagnie conservera sa marque, son conseil d'administration et son siège. Le gain attendu par cette fusion devrait s'élever à 150 millions d'euros.

Mieux, les deux sociétés européennes ont indiqué qu'elles venaient de signer un accord avec American Airlines, deuxième transporteur américain. Ce partenariat sera fondé « sur le partage de codes [de réservation] vers Chicago, Boston et Miami depuis les hubs [plates-formes de correspondance] de Zurich et de Bruxelles », précise un communiqué de Swissair. Le partage des codes permet aux compagnies de mieux remplir les avions en évitant « des concurrences inutiles et coûteuses », a précisé Jean-Claude Donzel, porte-parole de Swissair.

Cette nouvelle alliance, a indiqué

pour sa part le patron d'American Airlines, Don Carty, cité par Swissair dans son communiqué, permet de « renforcer notre position en Europe ». Elle accroît « notre offre et le nombre de liaisons », a-t-il souligné. De son côté, le PDG de SAirGroup (Swissair), Philippe Brugisser, a précisé que l'alliance avec American Airlines ne signifiait pas une adhésion à l'autre alliance, surnommée Oneworld, constituée autour de American Airlines et British Airways.

L'accord conclu entre Swissair, Sabena et American Airlines n'exclut pas celui passé antérieurement avec Austrian Airlines et Delta Airlines, sous le nom d'Atlantic excellence, a précisé Swissair. Cette dernière alliance « sera maintenue parallèlement à l'approfondissement de la collaboration entre Delta Airlines et Air France », selon Swissair, qui s'est félicité du rapprochement décidé entre ces deux compagnies et dont les membres d'Atlantic excellence « ont été continuellement informés ».

Pour Delta Airlines, comme pour Air France avec Continental Airlines, le dénouement des liens se fera en douceur pour ménager toutes les susceptibilités. Ce qui aura, dans l'immédiat, pour conséquence une superposition des anciennes et des nouvelles alliances pendant au moins deux ans.

François Bostnavaron

## L'ART gêne le développement de l'accès gratuit à Internet

L'AUTORITÉ de régulation des télécommunications (ART) tente de clarifier la situation sur l'accès à l'internet gratuit. Cette formule s'est rapidement développée en France depuis le mois d'avril, avec plus d'une dizaine d'offres. Fin mai, l'ART lançait un « appel à commentaires » sur le sujet, dont les conclusions n'ont pas encore été tirées. Toutefois, selon *Les Echos* du 23 juin, l'ART a donné un sérieux coup d'arrêt à l'internet gratuit en tranchant le différend qui opposait Cegetel à France Télécom. Le premier réclamait le reversement de 6 centimes par minute pour les appels acheminés par France Télécom mais qui transitent en bout de course sur le réseau de Cegetel (qui dispose d'une quinzaine de « boucles locales » à Paris, en Ile-de-France, à Lyon, à Lille...). L'ART n'a concédé à Cegetel que 3,8 centimes pour le trafic des données utilisées pour Internet. Piètre consolation, le trafic voix devrait bénéficier d'un reversement de 10 centimes par minute.

En prenant cette décision, l'ART a sérieusement écorné le modèle économique de l'accès gratuit à Internet. Pour se rémunérer, les fournisseurs d'accès gratuit comptaient principalement sur le reversement par les opérateurs « alternatifs » (comme Cegetel, Siris, Colt...) d'une partie du prix de la communication. Pour que le modèle soit viable, il faut que les deux acteurs se partagent au moins 6 centimes. Avec seulement 3,8 centimes, les fournisseurs d'accès n'obtiendront aucune rémunération. En fait, l'ART cherche à accélérer la migration du trafic Internet vers des numéros d'accès spéciaux qui commenceront par 0-860. Ces numéros spéciaux devraient permettre aux opérateurs alternatifs et aux fournisseurs d'accès à Internet de proposer des formules de forfait. France Télécom et Club Internet ont déjà dans leurs cartons des forfaits de 100 francs pour vingt heures de communication Internet.

Enguérand Renault



## COMMUNICATION

LE MONDE / JEUDI 24 JUIN 1999

## RMC Moyen-Orient poursuit ses implantations en modulation de fréquence

Un an après avoir créé une première station en Jordanie, la filiale de Radio-France Internationale diffuse désormais en FM dans l'émirat du Qatar, un pays qui mène une politique originale en matière d'information dans la région

## QATAR

de notre envoyée spéciale

C'est dans un coin de désert que RMC Moyen-Orient, filiale de Radio-France Internationale (RFI), vient d'inaugurer un nouveau relais pour ses émissions en modulation de fréquence. Jean-Paul Cluzel, PDG de RFI, avait fait le déplacement au Qatar pour ce lancement, le deuxième après la Jordanie, dans un pays arabe.

Depuis le 15 juin, les habitants de cet émirat peuvent capter sur la FM les émissions en langue arabe de RMC-MO. Le matin, de 6 heures à 9 heures, un journal est diffusé toutes les demi-heures, suivi d'une revue de presse des journaux du monde arabe. Ces programmes sont réalisés par une équipe de 30 journalistes installés à Paris, aidés d'autant de correspondants, dont deux au Qatar.

En développant les relais en FM, RFI souhaite offrir à ces auditeurs un meilleur confort d'écoute que celui obtenu avec les ondes courtes ou moyennes à plus longue portée, habituellement utilisées par RFI. Dans ce cas, les émissions à destination des pays arabes sont diffusées à partir d'un émetteur situé

sur l'île de Chypre. La diffusion en FM suppose l'installation d'un émetteur sur le lieu même de la réception, c'est-à-dire une autorisation du pays concerné. RMC Moyen-Orient a obtenu une place sur l'émetteur de la radio nationale du Qatar, à Doha, pour capter ses programmes qui arrivent par le satellite. En échange, elle renonce à démarcher la publicité locale et se charge de la maintenance de son matériel. Deux ans ont été nécessaires pour mener à bien cette discussion. Aujourd'hui, RFI tente d'obtenir des autorisations semblables à Bahreïn, Oman, mais aussi au Liban à destination de la Syrie.

C'est aussi l'occasion de redorer l'image de RMC Moyen-Orient, connue là-bas sous l'appellation de « Radio Monte-Carlo ». En effet, avant son rachat par RFI en 1996, cette filiale de la Sofirad cumulait le double handicap d'être un gouffre financier et d'enregistrer une baisse de son audience dans cette zone.

« C'est un défi que nous devons accepter », commente Mubarak Jahan Al-Kuwari, directeur de Qatar Broadcasting Services (QBS), la radio nationale du Qatar. Créée en

1968, celle-ci emploie 350 personnes et émet en quatre langues : arabe, anglais, français et ourdou, destiné aux habitants du nord du continent indien, qui composent l'essentiel de la main-d'œuvre du Qatar. Installée avec les autres médias audiovisuels dans une zone réservée et protégée, cette radio est

dans cette région de la planète. Sa politique en matière d'information en est un des moyens. Très vite après son accession au pouvoir en 1995, Cheikh Hamad Bin Khalifa Al-Thani a supprimé le ministère de l'information qu'il a remplacé par un Radio and Television Corporation, moins dirigiste.

### Prochain objectif de RFI : obtenir des autorisations à Bahreïn, Oman, mais aussi au Liban à destination de la Syrie

en train de réaliser d'importants investissements en matière technique, afin d'améliorer sa diffusion en ondes moyennes à destination des pays du Golfe. Une augmentation des heures de programmes devrait être associée à ces installations, qui seront opérationnelles en octobre.

L'accord obtenu par RMC Moyen-Orient au Qatar a été facilité par la volonté de ce petit pays de 522 000 habitants, qui tient sa richesse du pétrole et du gaz naturel, de se faire une image originale

Surtout le gouvernement qatari a financé le lancement, en novembre 1996, de la chaîne de télévision Al Jazeera (*Le Monde* du 16 décembre 1997). Cette « chaîne d'actualité internationale en langue arabe » diffuse vingt-quatre heures sur vingt-quatre des bulletins d'informations toutes les heures, des reportages et des documentaires consacrés à l'actualité internationale. 375 journalistes y travaillent. Diffusée par satellite, elle peut être vue dans tous les pays du monde arabe. Ses équipes

sont composées de journalistes qui viennent de tous les pays arabes : chargée de la réalisation d'un des journaux, une jeune femme vêtue à l'europpéenne travaille à côté d'une autre coiffée du voile traditionnel. Dotée d'un budget annuel de 29 millions de dollars (28 millions d'euros), elle est censée trouver son propre équilibre budgétaire à l'issue de sa cinquième année d'existence. Ses dirigeants espèrent y parvenir, notamment grâce à la vente de certains de leurs reportages.

Et ils comptent sur quelques « coups » pour y parvenir, comme celui qu'ils ont réussi, le 10 juin, avec la diffusion d'une interview, réalisée en décembre, d'Oussama Ben Laden, le millionnaire d'origine saoudienne accusé de terrorisme. « Certaines personnalités choisissent de s'exprimer sur notre antenne car elles savent que leurs propos seront diffusés intégralement et qu'ils ne seront pas coupés », estime Mohamed Jassim Al-Ali, directeur général d'Al Jazeera. Mais, islamisme oblige, la chaîne est moins libérale lorsqu'il s'agit des sujets qui touchent au sexe : ainsi ses responsables reconnaissent

qu'ils ont édulcoré le rapport Starr sur les relations entre Bill Clinton et Monica Lewinsky. Quant aux téléspectateurs du Qatar, certains trouvent qu'à force de privilégier l'information internationale, cette chaîne fait l'impasse sur ce qui se passe dans son pays d'origine.

En revanche, certains pays voisins n'apprécient guère la liberté de ton de cette télévision, et ils l'ont fait savoir aux responsables politiques du Qatar. Pour les responsables d'Al Jazeera, cela se traduit par des difficultés pour démarcher les annonceurs. Pour vendre leurs écrans publicitaires, ils préfèrent contourner les succursales installées en Arabie saoudite par exemple et s'adresser aux sociétés mères en Europe ou aux Etats-Unis.

Dans le cadre des négociations qu'il a menées pour son relais FM, Jean-Paul Cluzel a joué les « Monsieur bons offices » entre les autorités du Qatar et le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) en France afin que la chaîne Al Jazeera obtienne une autorisation de diffusion sur les réseaux câblés français.

Françoise Chiroit

## La chaîne tout-info de Canal+ sera lancée le 4 novembre

CANAL+ va lancer sa chaîne d'information en continu le 4 novembre sur le programme de base de son bouquet CanalSatellite. Baptisée « itélévision », la nouvelle chaîne sera dotée d'un budget de 160 millions de francs et sera diffusée en direct 24 heures sur 24. La rédaction, dirigée par Noël Couédel, s'appuiera notamment sur 66 journalistes reporters d'images répartis dans les régions françaises.

A l'étude depuis plus de deux ans sous la direction de Christian Dutoit, ce projet de chaîne tout-info avait été plusieurs fois reporté, notamment après l'échec d'un partenariat avec le groupe Amaury (*Le Parisien - Aujourd'hui*). Différente de La Chaîne Info (LCI) par son concept, « itélévision » sera néanmoins en concurrence avec la pionnière française des chaînes d'information. LCI, propriété de TF 1, est en effet diffusée sur CanalSatellite jusqu'en février 2000, et la prolongation éventuelle du contrat fait l'objet de négociations entre Canal+ et TF 1.

## La mobilisation syndicale s'amplifie à l'AFP

LES SYNDICATS CGT, CFDT, FO, CFTC de toutes les catégories de l'Agence France-Presse ont appelé, mardi 22 juin, le personnel à un arrêt de travail, jeudi 24 juin, « afin de pouvoir participer à une assemblée générale » pendant la tenue du conseil d'administration de l'agence qui doit examiner le rapport d'étape de la direction sur l'élaboration du plan stratégique quinquennal (*Le Monde* du 17 juin). Lors du comité d'entreprise, mardi, les organisations syndicales ont demandé le retrait de ce texte qui, selon leur communiqué, « contient notamment des attaques directes contre les conventions et accords en vigueur à l'agence », et qui « pose comme préalable à un développement de l'AFP la révision du statut, l'appel systématique à des partenariats qui font courir des risques majeurs à l'indépendance de l'AFP ». Eric Giuilly, le PDG de l'agence, ayant « refusé l'idée d'un retrait, ou même d'un gel du texte, avant que le CA ait pu lui aussi s'exprimer », le comité d'entreprise a été suspendu jusqu'au 28 juin.

## DÉPÊCHES

■ **AUDIOVISUEL : Médias over seas, filiale de Vivendi**, a annoncé le lancement, à partir de Noël 1999, d'un bouquet de chaînes thématiques qui desservira la Nouvelle-Calédonie et les régions voisines. Ce projet se fait en partenariat avec RFO (Réseau France Outremer), dont les deux chaînes locales existantes et les programmes RFO Sat feront partie des 13 programmes proposés.

■ **CanalSatellite lance un service d'informations locales à La Rochelle**. « Le journal de chez vous » est un service télétexte interactif, réalisé par 35 employés dont 20 journalistes. Dirigée par Jean-Jacques Silberstein, la société dispose d'un budget annuel de fonctionnement de 10 millions de francs.

■ **PRESSE : IDEAT, nouveau bimestriel féminin**, destiné à « une nouvelle génération de lectrices », jeune et urbaine, est en kiosque depuis le 18 juin. Lancé par un éditeur indépendant, Laurent Blanc, le magazine est tiré à 150 000 exemplaires, avec l'objectif de 100 000 ventes en 2001. IDEAT est vendu 28 francs ; le numéro 2 paraîtra le 10 septembre.

## Canal France International relance sa chaîne en Afrique

CANAL FRANCE INTERNATIONAL (CFI) a décidé d'« africaniser » les programmes de CFI-TV, la nouvelle formule de sa chaîne reçue par 1,3 million de foyers en Afrique francophone. Dotée d'un nouveau logo et d'un nouvel habillage, CFI-TV émettra 24 heures sur 24 à partir du 5 juillet.

Sa nouvelle grille « africanisée, ouverte sur la France et le monde » et destinée aux jeunes adultes urbains africains, consacra 35 heures hebdomadaires, soit 22,3 % de ses programmes, à des productions africaines, contre 5 % dans son ancienne version. CFI doit investir en 1999 4 millions de francs dans la production africaine (films, sitcoms et magazines).

RESTAURATION & SERVICES  
*Entreprises-Administrations, Hôpitaux, Cliniques, Résidences pour personnes âgées, Etablissements d'enseignement, Bases Vie, Restauration de Prestige.*

CHEQUES & CARTES DE SERVICES • TOURISME FLUVIAL ET PORTUAIRE

### RESULTATS SEMESTRIELS

## Un résultat d'exploitation en hausse de 87 %

Le Conseil d'Administration s'est réuni, sous la présidence de Pierre Bellon, pour arrêter les comptes semestriels au 28 février 1999 qui font ressortir :

- un chiffre d'affaires de **28,3 milliards de francs** en progression de 72 % par rapport à celui du premier semestre de l'exercice précédent.
- un résultat d'exploitation de **1,5 milliard de francs** en progression de 87 %.
- un résultat net part du Groupe de **421 millions de francs** en progression de 47 %.

Ces chiffres intègrent l'activité de Sodexho Marriott Services du 1<sup>er</sup> septembre 1998 au 28 février 1999.

Au cours du premier semestre de l'exercice 1998/99, Sodexho a poursuivi son développement en privilégiant trois axes majeurs :

#### 1. Développer les synergies dans tous les domaines

Par exemple, dans les systèmes de gestion, grâce au programme Best (Business Efficient Simple Tools) qui vise à mettre en œuvre des outils informatiques standard dans toutes les filiales du Groupe au cours des trois années à venir.

#### 2. Accélérer la croissance interne

En obtenant de nombreux succès commerciaux parmi lesquels :

*Restauration et Services :*

- Axa en Grande-Bretagne, en France et aux Etats-Unis.
- British Gas Transco, ensemble des sites en Grande-Bretagne.
- Hereford Hospital en Grande-Bretagne pour une durée de 30 ans. Dans le cadre du programme PFI. Private Finance Initiative, qui consiste à confier au secteur privé la délégation de services publics, notre consortium a obtenu la construction, le financement et la gestion de nouveaux hôpitaux.
- Polyclinique Gemelli en Italie, le plus important et le plus prestigieux hôpital privé religieux de Rome, 1 700 lits.
- Fairfield Suisun Unified School, District en Californie, 22 000 écoliers et lycéens.
- University of California Medical Center (San Francisco).
- Les écoles de Trieste et Milan en Italie, première sous-traitance de la restauration scolaire par la ville de Milan.
- Beijing Singapour International School en Chine.

*Chèques et Cartes de Services*

- La Poste en Belgique, 20 000 utilisateurs.

*Gestion de Bases Vie*

- Codelco Andina, exploitation minière au Chili, contrat de 67,5 millions de francs sur 3 ans.

#### 3. Se concentrer sur le cash-flow

Grâce aux efforts de maîtrise du Besoin en Fonds de Roulement, le cash-flow disponible est en nette amélioration puisqu'il atteint 401 millions de francs pour le premier semestre 1998/99, alors qu'il était négatif de 171 millions sur la même période de l'année précédente.

**La croissance de Sodexho se poursuivra grâce au développement des compétences des femmes et des hommes du Groupe.** Avec ses alliances récentes, Sodexho compte désormais plus de 800 cadres dirigeants de 40 nationalités différentes, âgés de 42 ans en moyenne et ayant 10 ans d'ancienneté.

**Le 3 mai 1999, le Conseil d'Administration de Sodexho Marriott Services a nommé, à l'unanimité, Michel Landel Président et Chief Executive Officer** et l'a coopté comme administrateur en remplacement de Chuck O'Dell, démissionnaire. Michel Landel a bénéficié du soutien de toute l'équipe de direction en place et il a l'ambition, le courage et toute la compétence pour relancer la croissance du chiffre d'affaires et des résultats de Sodexho Marriott Services.

**Pour l'ensemble de l'exercice 1998/99** intégrant Sodexho Marriott Services sur 12 mois, le chiffre d'affaires du Groupe devrait dépasser 58 milliards de francs, soit **une croissance de 40 %**. Le résultat net part du Groupe devrait atteindre 860 millions de francs, **en augmentation de 56 %**. Sur la base d'un résultat net part du Groupe récurrent de 770 millions de francs, le bénéfice net par action devrait **progresser de 20 %**.

■ **1 milliard** de la restauration et des services, 270 000 collaborateurs, 20 000 unités, 53 milliards de francs de chiffre d'affaires.

Sodexho  
 ALLIANCE  
*Sur tous les modes de différences.*



FINANCES ET MARCHÉS

VALEURS EUROPÉENNES

● Lors de la séance du mardi 22 juin, l'action Telefonica a grimpé de 1% pour finir à 48,58 euros. La compagnie de télécommunications espagnole avait dévoilé la veille une nouvelle stratégie visant à encourager l'utilisation de ses services Internet par la vente d'ordinateurs à bas prix avec Compaq. ● Le titre British Aerospace a perdu mardi 1,5 livre, à 408,5 livres. Le groupe britannique a annoncé qu'il allait émettre près de 700 millions de livres sterling (près de 7 milliards de francs) d'obligations convertibles en actions de la société de téléphonie mobile Orange afin de se désengager des 5% qui lui restent dans le capital de cette société.

● La valeur British Airways a abandonné mardi 1,6% à 451,75 livres après que le groupe Air France eut annoncé avoir choisi comme partenaire l'américain Delta Airlines. ● L'action Degussa-Huels s'est appréciée de 4,04% à 41,2 euros après que l'analyste financier de la banque Julius Baer eut relevé mardi son opinion sur le titre du groupe de chimie de spécialité, en conseiller de l'acheter. ● La valeur SAP a chuté mardi de 4,49% à 379 euros, bien que le numéro un mondial du logiciel industriel ait démenti avoir présenté un faux produit lors d'une démonstration, comme le rapportait un ancien collaborateur du groupe dans le Wall Street Journal.

Table with columns: Code, Cours euros, % Var. veille. Section: AUTOMOBILE. Includes entries like AUTOLIV SDR, BASE AG, BMW, CONTINENTAL AG, etc.

Table with columns: Code, Cours euros, % Var. veille. Section: BANQUES. Includes entries like ABNEY NATIONAL, ABN AMRO HOLDING, ALPHA CREDIT BA, etc.

Table with columns: Code, Cours euros, % Var. veille. Section: TÉLÉCOMMUNICATIONS. Includes entries like BRITISH TELECOM, CABLE & WIRELES, DEUTSCHE TELEKOM, etc.

Table with columns: Code, Cours euros, % Var. veille. Section: CONSTRUCTION. Includes entries like ACCIONA, ACESA REG, AKTOR SA, etc.

Table with columns: Code, Cours euros, % Var. veille. Section: PRODUITS DE BASE. Includes entries like ALUMINIUM GREC, ARJUN WIGGINS AP, ASSIDOMAN AB, etc.

Table with columns: Code, Cours euros, % Var. veille. Section: CHIMIE. Includes entries like AGA -A-, AGA -B-, AIR LIQUIDE/RM, etc.

Table with columns: Code, Cours euros, % Var. veille. Section: PHARMACIE. Includes entries like ASTRA -A-, ELAN CORP, GLAXO WELLCOME, etc.

Table with columns: Code, Cours euros, % Var. veille. Section: BIENS D'ÉQUIPEMENT. Includes entries like ABB AB -A-, ABB AB -B-, ABB BADEN, etc.

Table with columns: Code, Cours euros, % Var. veille. Section: ÉNERGIE. Includes entries like AKER MARITIME, BG, BP AMOCO, etc.

Table with columns: Code, Cours euros, % Var. veille. Section: CONSTRUCTION. Includes entries like ACCIONA, ACESA REG, AKTOR SA, etc.

Table with columns: Code, Cours euros, % Var. veille. Section: SERVICES FINANCIERS. Includes entries like 3I, ALMANIJ, ALPHA FINANCE, etc.

Table with columns: Code, Cours euros, % Var. veille. Section: CONSOMMATION CYCLIQUE. Includes entries like ACCOR/RM, ADIDAS-SALOMON, ALITALIA, etc.

Table with columns: Code, Cours euros, % Var. veille. Section: ALIMENTATION ET BOISSON. Includes entries like ALLIED DOMECQ, ASSOCIATE BRIT, BASS, etc.



Table listing various European stocks and their performance. Includes entries like FINNAIR, G WIMPEY PLC, GRANADA GROUP, etc.

Table listing various European stocks and their performance. Includes entries like ASTRA -A-, ELAN CORP, GLAXO WELLCOME, etc.

Table listing various European stocks and their performance. Includes entries like AKER MARITIME, BG, BP AMOCO, etc.

Table listing various European stocks and their performance. Includes entries like ACCIONA, ACESA REG, AKTOR SA, etc.

Table listing various European stocks and their performance. Includes entries like 3I, ALMANIJ, ALPHA FINANCE, etc.

Table listing various European stocks and their performance. Includes entries like ACCOR/RM, ADIDAS-SALOMON, ALITALIA, etc.

Table listing various European stocks and their performance. Includes entries like ALLIED DOMECQ, ASSOCIATE BRIT, BASS, etc.

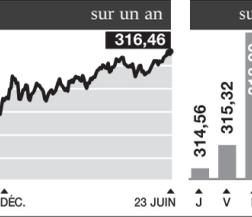


Table listing various European stocks and their performance. Includes entries like CHR. HANSEN HLD, CULTOR -I-, DANISCO, etc.

Table listing various European stocks and their performance. Includes entries like ASTRA -A-, ELAN CORP, GLAXO WELLCOME, etc.

Table listing various European stocks and their performance. Includes entries like AKER MARITIME, BG, BP AMOCO, etc.

Table listing various European stocks and their performance. Includes entries like ACCIONA, ACESA REG, AKTOR SA, etc.

Table listing various European stocks and their performance. Includes entries like 3I, ALMANIJ, ALPHA FINANCE, etc.

Table listing various European stocks and their performance. Includes entries like ACCOR/RM, ADIDAS-SALOMON, ALITALIA, etc.

Table listing various European stocks and their performance. Includes entries like ALLIED DOMECQ, ASSOCIATE BRIT, BASS, etc.

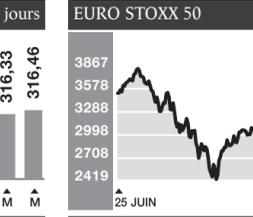


Table listing various European stocks and their performance. Includes entries like CHR. HANSEN HLD, CULTOR -I-, DANISCO, etc.

Table listing various European stocks and their performance. Includes entries like ASTRA -A-, ELAN CORP, GLAXO WELLCOME, etc.

Table listing various European stocks and their performance. Includes entries like AKER MARITIME, BG, BP AMOCO, etc.

Table listing various European stocks and their performance. Includes entries like ACCIONA, ACESA REG, AKTOR SA, etc.

Table listing various European stocks and their performance. Includes entries like 3I, ALMANIJ, ALPHA FINANCE, etc.

Table listing various European stocks and their performance. Includes entries like ACCOR/RM, ADIDAS-SALOMON, ALITALIA, etc.

Table listing various European stocks and their performance. Includes entries like ALLIED DOMECQ, ASSOCIATE BRIT, BASS, etc.



Table listing various European stocks and their performance. Includes entries like CHR. HANSEN HLD, CULTOR -I-, DANISCO, etc.

Table listing various European stocks and their performance. Includes entries like ASTRA -A-, ELAN CORP, GLAXO WELLCOME, etc.

Table listing various European stocks and their performance. Includes entries like AKER MARITIME, BG, BP AMOCO, etc.

Table listing various European stocks and their performance. Includes entries like ACCIONA, ACESA REG, AKTOR SA, etc.

Table listing various European stocks and their performance. Includes entries like 3I, ALMANIJ, ALPHA FINANCE, etc.

Table listing various European stocks and their performance. Includes entries like ACCOR/RM, ADIDAS-SALOMON, ALITALIA, etc.

Table listing various European stocks and their performance. Includes entries like ALLIED DOMECQ, ASSOCIATE BRIT, BASS, etc.

EURO NOUVEAU MARCHÉ

Table listing various European stocks and their performance. Includes entries like AIRSPRAY NV, ANTONOV, C/TAC, etc.

BRUXELLES

Table listing various European stocks and their performance. Includes entries like ENVIPOCO HLD CT, FARDEM BELGIUM ABC, etc.

FRANCFORT

Table listing various European stocks and their performance. Includes entries like 1 & 1 AG & CO/KGAA, AXTRON, etc.

HAUTE TECHNOLOGIE

Table listing various European stocks and their performance. Includes entries like ALCATEL/RM, ALTEC SA REG, etc.

★ CODES PAYS ZONE EURO

★ France - DE : Allemagne - ES : Espagne OCE : Italie - PT : Portugal - IR : Irlande LU : Luxembourg - NL : Pays-Bas - AT : Autriche FI : Finlande - BE : Belgique. CODES PAYS HORS ZONE EURO CH : Suisse - NO : Norvège - DK : Danemark GB : Grande-Bretagne - GR : Grèce - SE : Suède.

www.lemonde.fr CHANGE!

VALEURS FRANÇAISES

● A l'ouverture, mercredi 23 juin, l'action BNP perdait 0,57 %, à 78,7 euros, tandis que celle de Paribas chutait de 0,19 %, à 105,8 euros. Le titre Société générale récupérait 2,08 %, à 166,5 euros, après avoir chuté la veille de 7,4 %. A ces cours, les parités proposées par la BNP dans le cadre de sa double OPE valorisent l'action Société générale à 168,64 euros et l'action Paribas à 108,2 euros. La branche principale de la nouvelle offre de la Société générale sur Paribas valorise ce dernier à 113,43 euros, tandis que la branche subsidiaire le valorise à 111 euros.

● Le titre du Groupe Partouche cédait mercredi matin 4,18 %, à 71,05 euros, après avoir annoncé un chiffre d'affaires au premier semestre de l'exercice, qui sera clos le 31 octobre, en hausse de 19 %, à 99,37 millions d'euros.

RÈGLEMENT MENSUEL

MERCREDI 23 JUIN

Cours relevés à 10h20

Liquidation : 23 juin

Table of French stock market data including B.N.P. (T.P.), CR.LYONNAIS(TP), RENAULT (T.P.), etc.

Main table of French stock market data with columns for company names, current prices, and percentage changes.

Table of international stock market data including AMERICAN EXPRESS, A.T.T. #, BARRICK GOLD #, etc.

NOUVEAU MARCHÉ

MARDI 22 JUIN

Cours relevés à 17h35

Une sélection.

Table of new market data including ADL PARTNER, AB SOFT, ALPHAMEDIA, etc.

Advertisement for Volkswagen Passat V6 TDI, featuring an image of the car and text: 'Ski extrême. Saut à l'élastique. Surf. V6 TDI. Parachutisme. Rafting. Disponible immédiatement.'

SECOND MARCHÉ

MERCREDI 23 JUIN

Cours relevés à 10h20

Une sélection.

Table of second market data including ARKOPHARMA, ASSURBOPOP, ASSYSTEM, etc.

Table of second market data including CLAYEUX (LY), CNIM CA#, COFITEM-COFI, etc.

SICAV FCP

Une sélection.

Table of SICAV and FCP data including CDC TRESOR, FONSIACV, CAISSE D'EPARGNE, etc.

Table of SICAV and FCP data including REVENU-VERT, SEVÉA, SYNTHESIS, etc.

Table of SICAV and FCP data including ACTILION EQUILIBRE C, ACTILION EQUILIBRE D, etc.

Table of CDC Asset Management data including LIVRET B. INV.D. PEA, NORD SUP DEVELOP, etc.

Table of CDC Asset Management data including REVENU-VERT, SEVÉA, SYNTHESIS, etc.

Table of CDC Asset Management data including CADENCE 1 D, CADENCE 2 D, etc.

LEGNDE: \* Hors frais. \*\* A titre indicatif. \* Part div. par 10 au 5/99. 1290,01 / 22/06

**DISPARITION**

■ **ANDRÉ PLAS** est mort à Paris dimanche 20 juin à l'âge de quatre-vingt-neuf ans. Sous le nom de Manuel Salte, il avait régulièrement collaboré au *Monde* de 1946 à 1969, et plus particulièrement à son service économique. Délégué général de l'Association nationale des sociétés par actions, chargé d'enseignement à la faculté de droit de Paris, fiscaliste éprouvé, André Plas fournissait notamment chaque année à nos lecteurs les renseignements indispensables

pour leurs déclarations d'impôts sur le revenu. La sûreté de ses informations et de ses commentaires n'avait jamais été prise en défaut. Hors de ces interventions de circonstance, il analysait d'une plume très avisée les évolutions du droit financier. Les anciens collaborateurs du journal se rappelleront aussi qu'ils ne lui demandaient jamais en vain un conseil personnel. *Le Monde* partage sa peine avec sa femme et ses trois enfants. - *P. D.*

**NOMINATIONS**

**RELIGION**

**Mgr Fortunato Baldelli** a été nommé nonce apostolique en France par le Saint-Siège. Il succède à Mgr Mario Tagliaferrri, mort le 21 mai à Paris. Mgr Baldelli, actuellement nonce au Pérou, prendra ses fonctions de représentant du Saint-Siège et doyen du corps diplomatique au mois de septembre.

[Né le 6 août 1935 à Valfabbrica, près d'Assise, en Italie, Fortunato Baldelli a été ordonné prêtre en 1961 et évêque en 1983. Entré au service diplomatique du Saint-Siège en 1966, il a été nommé délégué apostolique en Angola en 1983, pro-nonce apostolique à Sao-Tomé-et-Principe en 1985. Mgr Baldelli a exercé les fonctions de nonce en République dominicaine de 1991 à 1994, puis au Pérou.]

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

**Gilbert Peiffer**, professeur de sciences physiques, a été élu, lundi 21 juin, président de l'université Aix-Marseille-III (Bouches-du-Rhône). Il remplace Christian Louit, arrivé au terme de son mandat.

[Né le 29 août 1935 à Knutange (Moselle),

Gilbert Peiffer, ingénieur chimiste et docteur en sciences physiques en 1962, a commencé sa carrière, en 1958, comme assistant à l'université de Provence. Nommé maître-assistant en 1963 et professeur en 1969, il enseigne successivement à l'université d'Aix-Marseille-II en 1965 et à Aix-Marseille-III depuis 1973. Directeur de l'Institut universitaire de technologie (IUT) de 1990 à 1996, Gilbert Peiffer est ensuite élu doyen de la faculté des sciences, puis vice-président de l'université en 1996.]

**René Lasserre**, professeur d'allemand, a été élu, mardi 15 juin, président de l'université de Cergy-Pontoise (Val-d'Oise), où il succède à Bernard Raoult.

[Né le 23 juillet 1946 à Montreuilton (Nièvre), René Lasserre, diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, docteur ès lettres, a enseigné à l'université Sorbonne nouvelle (Sorbonne-III) comme assistant, en 1975, puis maître de conférences, en 1982. En 1994, il est nommé professeur à l'université de Cergy-Pontoise, dont il a été élu vice-président en 1996. Depuis 1982, René Lasserre dirige le Centre d'information et de recherche sur l'Allemagne contemporaine (Cirac).]

**AU CARNET DU « MONDE »**

**Mariages**

Solstice d'été

**Isabelle DELAFOSSE**  
et  
**Jeff ROTMAN**

se marient à Paris aujourd'hui.

Leurs familles française, américaine, israélienne et bretonne se réjouissent avec eux.

Alléluia !

Le 23 juin 1999.

**Décès**

— Les familles Borsari, Spaggiari, Blazevic,  
ont la tristesse de faire part du décès de

**Amédée BORSARI,**  
dit **Pierre ARIMI,**  
pianiste-compositeur

survenu le 21 juin 1999.

Les obsèques auront lieu le 24 juin, à 17 heures, au vieux cimetière de Taverny (Val-d'Oise).

— Mme Jacqueline Gasté,  
dite Line Renaud,  
sa fille,  
Sa famille,  
Ses amis,

font part du rappel à Dieu de

**Mme Simone BOUTE**  
née **RENARD**

survenu en son domicile à Rueil-Malmaison, le 22 juin 1999, dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

*Priez pour Elle*

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 25 juin à 14 h 30 en l'église Saint-Honoré d'Eylau, 66 bis, avenue Raymond-Poincaré à Paris-16<sup>e</sup>, où l'on se réunira.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Passy à Paris-16<sup>e</sup>.

*« Parce que c'est en donnant  
qu'on reçoit,  
en s'oubliant soi-même  
qu'on se trouve soi-même... »*  
saint François d'Assise

— M. et Mme André Breton,  
Mme Marie-Christine Choquet,  
M. et Mme Benoît Choquet,  
ont la douleur de faire part du décès de leur mère,

**Mme Philippe CHOQUET,**  
née **Geneviève FOLLET,**

survenu le 20 juin 1999, dans sa quatre-vingt-dixième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée, le vendredi 25 juin, à 14 h 30, en l'église Saint-Martin d'Amiens.

Ils invitent à se souvenir de son mari,

**Philippe,**

et de ses fils,

**Patrick et Eric.**

Cet avis tient lieu de faire-part.

Ni fleurs ni couronnes.

— Marie-Claire et Jean-Pierre Malle, Aubert Dulong, Ann-Alexis et Odile Dulong, Thierry et Danièle Dulong, Renaud Dulong et Marie-Claire Tico, Laurent et Marie-Odile Dulong, Marine et Dominique Ribadeau-Dumas, ses enfants, ses vingt-huit petits-enfants, ses vingt-quatre arrière-petits-enfants,

ont la tristesse d'annoncer le décès de

**M. Louis DULONG,**  
chevalier de la Légion d'honneur,  
officier du Mérite commercial,  
président de chambre honoraire  
au tribunal de commerce de la Seine,

pieusement décédé, le 20 juin 1999, dans sa quatre-vingt-treizième année.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 25 juin, à 15 h 30, en l'église Saint-Cornély de Carnac, suivie de l'inhumation au cimetière de Carnac.

64, boulevard de la Plage,  
56340 Carnac-Plage.

**RUBRIQUE  
IMMOBILIÈRE**

**Parution lundi daté mardi**

**► TARIF ABONNÉS :**

FORFAIT 5 LIGNES

(26 caractères ou espaces par ligne)

2 Parutions : **430 F TTC / 65,55 €**

4 Parutions : **600 F TTC / 91,46 €**

100 F TTC / 15,24 € la ligne suppl.

- **Bouclage vendredi 12 h.** -

**☎ 01.42.17.39.80**

**Fax : 01.42.17.21.36**

— M. Edouard Brézin,  
président du conseil d'administration du CNRS,  
Mme Catherine Bréchnignac,  
directeur général du CNRS,  
M. Jacques Samarut,  
directeur scientifique,

Ainsi que tous les membres du département des sciences de la vie du CNRS,  
M. Robert Naquet,  
président du comité opérationnel pour l'éthique dans les sciences de la vie du CNRS (COPE),  
L'ensemble de la communauté du CNRS,

ont la tristesse de faire part du décès, survenu le 19 juin 1999, de :

**Mme Odile FICHOT,**  
ingénieur de recherche au CNRS,  
responsable de la cellule éthique du COPE,  
membre du Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (CCNE),  
chevalier de la Légion d'honneur,  
lauréate du Cristal 1995 du CNRS.

Ils s'associent à la douleur de sa famille et lui présentent leurs plus vives condoléances.

Une cérémonie sera célébrée jeudi 24 juin, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame-de-la-Salette, 38, rue de Cronstadt, Paris-15<sup>e</sup>.

— Son époux,  
Son fils, sa belle-fille et ses petits-enfants,  
Sa famille et ses proches,  
ont la douleur de faire part du décès de

**Emilie GHERARA,**  
née **STRATTON,**

survenu le 20 juin 1999, à l'âge de soixante-seize ans.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.  
93, rue de Dunkerque,  
75009 Paris.

— Mme Simone Lesobre,  
son épouse,  
Mme Nicole Babay,  
M. et Mme Alain Lesobre,  
M. Patrick Lesobre,  
ses enfants,  
Annie, Virginie, Karine, Gaëlle, Claire,  
Loïc, Lara, Marie-Baptistine, Anton,  
ses petits-enfants,  
Alexane et Hugo,  
ses arrière-petits-enfants,  
Mme Jeanne Lesobre,  
sa mère,  
Les familles Ardourel, Dupré, Lamontagne et Lesobre,  
ont la tristesse de faire part du décès de

**M. Jean LESOBRE,**  
ancien conseiller municipal  
de Saint-Maurice,  
président d'honneur  
du Saint-Hubert Club de la Ville de Paris,

survenu, le 19 juin 1999, à l'âge de soixante-quinze ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 24 juin en l'église Saint-André, 22, avenue de Verdun, à Saint-Maurice (Val-de-Marne), où l'on se réunira, à 10 h 45.

L'incinération aura lieu dans l'intimité, suivie de l'inhumation des cendres au cimetière de Saint-Maurice.

9, avenue de Verdun,  
94410 Saint-Maurice.

— Mme Geneviève Plas,  
M. et Mme Manuel Plas et Philippe,  
M. et Mme François Artiges,  
Alexandre, Camille et Sylvain,  
Le docteur et Mme Joël Plas,  
Mathieu, Guillaume et Mélanie,  
Mme Fernand Plas,  
Ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants,  
ont la douleur de faire part du décès de

**M. André PLAS**

survenu le 20 juin 1999 à Paris, dans sa quatre-vingt-dixième année.

Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, au cimetière du Père-Lachaise.

95, boulevard Exelmans,  
75016 Paris.

(Lire ci-dessus.)

*Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.*

**Associations  
communiquent vos**

**Assemblées  
générales**

tous les jours  
dans le Carnet

Tarif à la ligne  
**120 F TTC / 18,29 €**

**☎ 01.42.17.39.80**

**Fax : 01.42.17.21.36**

— Le docteur  
Marie-Pierrette Reyss-Brion,  
son épouse,  
M. et Mme Jean-Louis Koszul,  
Mme Odette Reyss-Brion,  
M. et Mme Marcel Poncer,  
M. et Mme Paul Allabert,  
M. et Mme Daniel Reyss-Brion,  
Mme Jacqueline Naz,  
M. et Mme François Naz,  
Ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs,  
Leurs enfants et petits-enfants,  
Les familles Lobstein, Reys, Georges Naz et Cot,  
ont la tristesse de faire part du décès de

**docteur Roger REYSS-BRION,**

survenu à l'âge de soixante-dix-huit ans.

La cérémonie religieuse et les obsèques ont eu lieu dans l'intimité, à Panossas (Israël) le mercredi 23 juin 1999.

Cet avis tient lieu de faire-part.

— Mme Fernanda Zapiesco  
et Monique Vérité,  
M. Hugues Liborel-Pochot,  
Ses ami(e)s proches et tous les autres,  
ont la douleur de faire part du décès de

**Mme Veuve Gertrude UHLMANN  
de ULRICH**  
**Trudy KRESSEL**  
professeur de danse,  
chorégraphe,

survenu le 18 juin 1999.

Elle sera enterrée, le 21 juin 1999, au cimetière de Vendine (Haute-Garonne).

La Limaya, en dendy,  
31460 Vendine.

— Ses enfants et ses proches,  
ont la tristesse de faire part du décès de

**François VINCENTI,**  
déporté, résistant (Dora-Ellrich),  
croix du combattant volontaire,  
décoré de la Médaille militaire,  
croix de guerre avec palme,  
officier de la Légion d'honneur,

survenu le 18 juin 1999, à Paris, dans sa quatre-vingt-septième année.

La levée du corps aura lieu le jeudi 24 juin, à 9 heures, au funérarium de l'Institut mutualiste Montsouris, 6, place du Port-au-Prince (porte de Choisy), Paris-13<sup>e</sup>.

**Anniversaires de décès**

— Le 24 juin 1980,

**Sarah KERBER,**  
née **PACANOWSKI,**

nous quittait.

Une pensée est demandée à ceux qui l'ont connue et aimée, en y associant le souvenir de son époux,

**Chaim KERBER,**

décédé le 4 avril 1994.

**Remerciements**

— Les Angles. Avèze.

Mme Danielle Vezinet,  
ses enfants et sa famille,

remercient toutes les personnes qui, par leur présence ou leurs messages, se sont associées à leur douleur, lors du décès accidentel, le vendredi 28 mai 1999, de

**Jean-Pierre VEZINET**  
directeur départemental de l'Ardèche.

**Débats**

— Le **C.B.L.** à la mairie du 3<sup>e</sup>, rue Eugène-Spüller, **jeudi 24 juin**, à 20 heures : réunion exceptionnelle « **Après les élections : un nouvel espoir en Israël** ». Partie artistique : **Michèle Tauber** accompagnée par Micha Missinov. Tél. 01-42-71-68-19.

**Stages**

**ATELIERS D'ÉCRITURE**  
**Elisabeth BING.**  
Stage d'été à Paris  
Stages d'été dans une abbaye  
Tél./Fax : 01-40-51-79-10.

**POUR TROUVER UN EMPLOI**  
11 demi-journées en petit groupe,  
70 jours d'aide à la recherche,  
Stéphane Ilitch : 01-45-42-42-68.

**Soutenances de thèse**

— le vendredi 18 juin 1999, le titre de docteur en sociologie de l'université Paris-V - René-Descartes - Sorbonne a été décerné à **M. Alexandre Reynès**, pour sa thèse « **Les droites nationalistes en France. Une approche anthropologique des groupes et des imaginaires politiques** », avec la mention Très honorable et avec félicitations du jury.

— **M. Pierre-Louis Périn** soutiendra sa thèse en vue de l'obtention du doctorat en droit sur **L'organisation des pouvoirs dans la société par actions simplifiée**, le 28 juin 1999, à 14 h 30, à l'université Paris-II - Panthéon-Assas, 92, rue d'Assas, amphithéâtre 3.

Le jury sera composé de MM. Michel Germain, professeur à l'université Paris-II ; Alain Couret, professeur à l'université Paris-I ; Jean-Jacques Daigre, professeur à l'université Paris-I ; Jean-Jacques Caussain, avocat, et Olivier Douvreur, magistrat.

— **Michel Bruneteau**, inspecteur des PTT, a soutenu avec succès le 7 juin 1999, une thèse intitulée « **L'auto-éducation des forces armées. Normes canoniques, droit français et comparaisons européennes** » à la faculté de droit-économie-gestion Jean-Monnet de Sceaux (Paris-XI).

Cette dernière lui a décerné le titre de docteur en droit, l'Institut catholique de Paris (ICP) le titre de docteur en droit canonique.

Le jury était composé des membres suivants : pour Paris-XI, de M<sup>me</sup> B. Basdevant-Gaudemet et de M<sup>m</sup>. F. Margiotta-Broglio, F. Roumy, J.-P. Guinié, pour l'ICP, du recteur P. Valdini, du doyen J.-P. Durand et du vice-doyen J.-M. Swery.

**CARNET DU MONDE  
TARIFS 99 - TARIF à la ligne**

**DÉCÈS, REMERCIEMENTS,  
AVIS DE MESSE,  
ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS**  
136 TTC - 20,73 €  
TARIF ABONNÉS 118 F TTC - 17,98 €

**NAISSANCES, ANNIVERSAIRES,  
MARIAGES, FIANÇAILLES**  
520 F TTC - 79,27 € FORFAIT 10 LIGNES  
**Toute ligne suppl. : 62 F TTC - 9,45 €**  
**THÈSES - ÉTUDIANTS : 83 F TTC - 12,65 €**  
**COLLOQUES - CONFÉRENCES :**

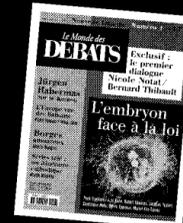
*Nous consulter*  
**☎ 01.42.17.39.80**  
**+ 01.42.17.38.42**  
**Fax : 01.42.17.21.36**

Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.

**N° 4. Encore en kiosque  
jusqu'au 30 juin**

- **L'embryon humain face à la loi**  
avec René Frydman, Axel Kahn,  
Jacques Testart, Robert G. Edwards...
- **Jürgen Habermas**  
un philosophe  
et la guerre
- **Nicole Notat /  
Bernard Thibault**  
CFDT / CGT : le premier dialogue de fond
- **Les amours de Borges**  
par Alberto Manguel

*Le Monde des*  
**DEBATS**  
Restez libre, cultivez votre sens critique.



**Le Monde**  
DOSSIERS DOCUMENTS

**Au sommaire du numéro de juin**

**La population mondiale en mutation**

Les risques d'une explosion démographique tant redoutée s'éloignent. D'un continent à l'autre, les situations contradictoires diversifient à l'extrême le paysage démographique mondial. Après le « baby-boom », l'Europe devra-t-elle affronter le « papy-boom » ?  
L'Asie, continent le plus peuplé, a su relever le défi de la surpopulation. En Afrique, la poussée démographique s'accompagne d'une urbanisation accélérée malgré les pathologies qui accompagnent le développement des mégapoles.

Chez votre marchand de journaux  
12 F - 1,83 €

**Plus : LES CLÉS DE L'INFO**  
4 pages pour décoder l'actualité

**CAHIERS DU CINÉMA**

**PALME D'OR À ROSETTA DES FRÈRES D'ARDECHE**

**CANNES 99 /  
LE CINÉMA RETROUVE**

LYNCH, KITANO,  
MONTEIRO, OLIVEIRA,  
STRAUB, JARMUSCH

DÉCOUVERTES :  
SOFIA COPPOLA,  
SOLVEIG ANSPACH,  
NOBUHIRO SUWA

536

**NUMÉRO 536 - JUIN 99**  
**CAHIERS DU CINÉMA**  
**35 F - Chez votre marchand de journaux**

# AUJOURD'HUI

LE MONDE / JEUDI 24 JUIN 1999

**SCIENCES** Présent depuis des millénaires en Europe, le campagnol (*Arvicola terrestris*) a, depuis les années 80, proliféré de manière alarmante en Franche-Comté, en Au-

vergne et en Savoie. ● POUR LUTTER contre ses ravages, l'Institut national de la recherche agronomique a longtemps prôné les épandages d'un anticoagulant censé le

détruire. Mais la faune sauvage en a souffert. ● AUJOURD'HUI, écologistes, agriculteurs, chasseurs et chercheurs proposent, comme la Suisse l'a fait, de développer une

lutte plus intégrée et moins dévastatrice qui ferait appel en particulier à une restructuration du paysage agricole favorable à l'implantation de prédateurs. ● LES MINISTÈRES de

l'environnement et de l'agriculture ont dépêché sur place une commission d'enquête. Ses propositions sont attendues pour la fin du mois de juin.

## Le tout-chimique prôné pour lutter contre les campagnols connaît ses limites

La multiplication des prairies d'altitude a favorisé la prolifération de ce ravageur. Les chercheurs préconisent une lutte intégrée : sans abandonner l'utilisation mesurée de poisons, elle parie sur une restructuration du paysage agricole qui aiderait aussi à protéger les espèces sauvages

### BESANÇON

de notre envoyé spécial

Régis Defaut, de la Fédération régionale de défense contre les ennemis des cultures (FRDEC), retourne le cadavre d'un rat des champs avec le pied et fait la moue. « Il ne reste plus de trèfles ici ! Les campagnols ont tout bouffé, et à présent ils sont morts ou partent. » En fait de laboureur, c'est une armée d'un millier de rongeurs à l'hectare qui a ravagé en 1998 cette prairie d'altitude (850 m) de La Chau-de-Gilley (Doubs). « Le propriétaire est ruiné : 95 % de son fourrage a été bouffé. Et comme il fait du comté biologique, pas question qu'il traite ses champs à la bromadiolone, un anticoagulant efficace contre les campagnols terrestres. »

Présents depuis des millénaires en Europe, ces populations de rongeurs (*Arvicola terrestris*) ont « explosé » dans la région depuis les années 80, de même qu'en Auvergne et en Savoie. « Cette pullulation ressemble à un incendie qui a embrasé les plateaux de Franche-Comté. Des vagues se succèdent tous les six ans environ et elles s'étendent dans le temps et l'espace. Par endroits, ces invasions menacent d'être chroniques », indique Patrick Giraudoux, professeur d'écologie à l'université de Franche-Comté (Besançon). Chaque année, le campagnol terrestre coûte au département 133 millions de francs (20,27 millions d'euros).

Pour de nombreux exploitants, il est devenu l'ennemi public numéro un. Le prix du lait et la prime à l'herbe aidant (300 francs à l'hectare), la plupart des cultures de céréales ont été converties en « espaces toujours en herbe » qui occupent désormais plus de 80 % des deux plateaux francs-comtois. « On a dépassé le seuil où se déclenchent de vastes pullulations », observe Pierre Delattre, spécialiste des rongeurs à l'INRA de Montpellier. Ces prairies constituent, en effet, un gigantesque labyrinthe souterrain, dont les galeries communiquent entre elles.

La conquête de nouveaux territoires peut être d'autant plus fulgurante qu'un seul couple est capable d'enfanter 150 jeunes entre avril et novembre. A ce stade, les rongeurs n'épargnent rien, ni les sites de polycultures ni les zones fortement bocagées. Tant qu'il trouve le vivre et le couvert, en l'occurrence des kilomètres de trèfles et d'autres légumineuses aux racines bien grasses, le campagnol est roi.

Pour couronner le tout, cette « peste » peut transmettre à l'homme un redoutable parasite, l'échinocoque alvéolaire, qui s'attaque au foie. « On n'allait tout de même pas rester les bras croisés en attendant que leurs effectifs décroissent », s'exclame André Raclé, éleveur à Sombacoul et dont la femme a été victime du parasite du campagnol. Le président du



Campagnol terrestre.

FRDEC et responsable syndical traite ses champs à la bromadiolone depuis dix ans, comme la plupart de ses voisins. Près de 11 000 litres d'anticoagulant ont été ainsi épandus dans le département du Doubs en six ans. Le nombre de communes ayant reçu l'autorisation d'en user a presque quadruplé depuis 1993. Les surfaces traitées, elles, ont été multipliées par sept durant la même période, pour dépasser en 1998 les 50 000 hectares.

Mais si ce poison permet de sauver une récolte, il n'empêche nullement la colonisation des parcelles voisines ni un nouvel assaut dans un champ traité le printemps suivant. « A l'échelle cantonale, le tout-chimique est une utopie », martèle Pierre Delattre. Avec les agents du service pour la protection des végétaux (SPV), les agrobiologistes, les chasseurs et les écologistes, les scientifiques plaident depuis plus d'un an pour une lutte intégrée.

« Les résultats des recherches me-

nées en Europe et en Amérique du Nord sur un grand nombre d'espèces de campagnols montrent que ces pullulations peuvent être jugulées par une restructuration du paysage agricole, avec davantage de parcelles labourées et de rotation des cultures, voire la réimplantation de haies et la création de corridors boisés. Cela permettrait non seulement de limiter l'habitat des ron-

geurs mais favoriserait aussi une communauté de prédateurs indispensables », résume Patrick Giraudoux. Cette approche n'exclut pas le recours à la bromadiolone mais le limite à des traitements précoques et préventifs, en phase de faible densité de rongeurs (moins de 250 individus à l'hectare).

« Avec la région, nous allons engager des essais de lutte précoce sur cinq à huit cantons et recruter trois à cinq techniciens pour faire un suivi des densités et des traitements », annonce Yves Bailly, le directeur départemental de l'agriculture. Trop timoré ! objectent les écologistes : « Pourquoi tester cette approche déjà appliquée ailleurs sur une aussi petite échelle ? », interroge Dominique Michelat, du Groupe naturaliste de Franche-Comté.

Sans doute parce que passer du tout-chimique initié par l'INRA dans les années 80 à la lutte intégrée prônée par le même institut quinze ans plus tard exige une révolution culturelle chez les agriculteurs. « Nous sommes un peu comme saint Thomas, confesse Michel Delacroix, éleveur et président de la chambre d'agriculture du Doubs. Tant qu'on ne voit pas de campagnols, on ne traite pas ! Et lorsqu'on les aperçoit, il est trop tard pour agir efficacement. » Sur le terrain, les agents de lutte contre les ravageurs ont d'ailleurs bien du mal à résister aux supplications des éleveurs pour traiter

coûte que coûte leurs prairies en lambeaux.

« Pour réussir cette lutte intégrée, les autorités politiques doivent s'engager plus nettement, fixer un cadre réglementaire plus contraignant, offrir des compensations et une formation aux éleveurs, et davantage de moyens sur le terrain pour la faire appliquer », plaide Michel Habert, du SPV à Besançon.

« Ces pullulations peuvent être jugulées par une restructuration du paysage agricole, avec davantage de parcelles labourées et de rotation des cultures »

Mais le temps presse. « Des traitements chimiques massifs et tous azimuts se préparent, nous refusons d'être complices d'un massacre parmi la faune sauvage une nouvelle fois », explique Dominique Michelat, qui a récemment annoncé à la presse qu'elle-même et d'autres écologistes claquaient la porte du comité de suivi mis en place par le préfet. Les chasseurs pourraient bien en faire autant. Et une plainte contre X... pour empoisonnement est à l'étude. Face à cette fronde, les ministères de l'environnement et de l'agriculture ont dépêché sur place, en mars, une commission d'enquête. Leurs propositions sont attendues pour la fin juin. Elles devront faire preuve de discernement car le combat contre les campagnols est autant sanitaire que culturel. Une course contre la montre écologique est engagée.

V. T.

### TROIS QUESTIONS À...

#### JEAN CHALINE

**1** Vous étudiez l'évolution et la distribution des rongeurs en Europe au Laboratoire de biogéosciences du CNRS et de l'université de Bourgogne à Dijon. La présence des campagnols est-elle récente sur notre continent ?

Pas du tout. Les campagnols occupent tout l'hémisphère Nord du globe depuis 5 à 6 millions d'années... Originaires des régions steppiques, il n'ont jamais supporté les climats chauds. Et s'il y a toujours une discussion pour savoir qui, de l'Amérique du Nord ou de l'Eurasie, est le berceau originel de cette famille de rongeurs, on peut distinguer deux types de radiation parallèle à partir de ces grandes régions, en fonction du climat.

**2** Que nous apprennent ces gisements de campagnols ?

Les campagnols portent en eux le poids de l'Histoire car, à partir d'une molette, nous parvenons à reconstituer en partie l'évolution

du climat et de la végétation. Ainsi, la présence de macrorestes de campagnols dans des gisements en Bourgogne datant d'environ 3 millions d'années confirme l'existence d'un refroidissement du climat et l'apparition de steppe à graminées. Or on s'aperçoit que la denture de la lignée des rongeurs *Mimomys* s'est renforcée par l'adjonction d'une sorte de ciment dentaire dans l'angle rentrant des dents et par une multiplication des crêtes des mailles des dents, ce qui les dote d'une sorte de rappe plus efficace. Vers 1,9 million d'années, lors d'un nouveau refroidissement, leur denture croit nettement en longueur, ce qui compense à peu près l'usure des dents et leur permet de ronger des graminées plus abrasives.

**3** Comment, à partir de simples molaires, parvenez-vous à discerner les différentes espèces de campagnols ?

Alors que les mammalogistes utilisent surtout le crâne pour réaliser leur détermination des mammifères supérieurs, pour les rongeurs nous travaillons sur trente-deux mesures morphologiques des molaires. Il s'agit de différences de formes et de tailles infimes pour le béotien. Mais cela nous a permis de distinguer pas moins de 140 lignées différentes de campagnols dans le monde, dont le statut d'espèces fait toujours l'objet de discussions. Les mesures du nombre de chromosomes, qui varie dans le temps, viennent compléter utilement ces données morphologiques.

Propos recueillis par Vincent Tardieu

### Les Suisses montrent l'exemple

Le Jura suisse a subi ses plus fortes pullulations de campagnols en 1981 et 1982. Des traitements par appâts de blé empoisonnés à la bromadiolone ayant provoqué en 1983 la mort d'une cinquantaine d'animaux sauvages, cette stratégie de lutte chimique intensive, très contestée, a alors été abandonnée. « Depuis, nous [ne] traitons [que] trois fois par an à basse densité : il est interdit de le faire au-delà de 200 campagnols par hectare », indique Robert Poitry, chef de l'office phytosanitaire pour le canton de Neuchâtel. Par ailleurs, des cultures de céréales en rotation, et donc des labours, ont été réintroduits dans leurs prairies. La relative petite taille des exploitations et le maintien d'une tradition de polycultures, notamment arborée, rend sans doute cette adaptation plus aisée qu'en Franche-Comté. « Depuis, ajoute Robert Poitry, nous n'avons plus de grandes pullulations. Est-ce dû à nos efforts ? Honnêtement, je ne peux le prouver. »

## Préserver la biodiversité tout en réduisant le nombre des rongeurs

### BESANÇON

de notre envoyé spécial

Si la guerre contre les campagnols fait rage sous terre, en Franche-Comté le conflit s'est étendu en surface : depuis un an, agriculteurs, chasseurs, écologistes et scientifiques s'affrontent sur l'impact de la bromadiolone, l'anticoagulant utilisé contre les rongeurs, sur la faune sauvage.

Au fil de leurs parcours, les chasseurs du Doubs ont ramassé 376 cadavres d'animaux pour la seule année 1998. Après analyse de 282 animaux (renards, sangliers, rapaces protégés...), 225 se sont révélés avoir été empoisonnés à la bromadiolone et 23 à la chlorophacinone, un autre anticoagulant en vente libre. « Un vrai génocide », assure le président de la Fédération départementale des chasseurs, Georges Pourcelot qui, une fois n'est pas coutume, agit main dans la main avec les écologistes.

Reste que les chasseurs semblent craindre le puissant lobby agricole. La fédération du Doubs a ainsi préféré transmettre leurs résultats d'analyses sur la faune sauvage aux associations écologistes « pour qu'elles montent au créneau », plutôt que d'affronter directement les utilisateurs de bromadiolone.

La préoccupation des naturalistes n'est pas seule-

ment dictée par la volonté de préserver la biodiversité animale. Elle s'explique aussi par la nécessité de réduire durablement les effectifs de rongeurs. Car lorsque les populations de campagnols sont raisonnables, les prédateurs généralistes, comme le renard et les rapaces, constituent encore le meilleur rempart contre les pullulations. Les carnassiers spécialisés, comme l'hermine et la belette, suivent de près la courbe démographique de leurs proies exclusives. Une fois l'essentiel des rongeurs dévoré, ces prédateurs disparaissent avec eux. Pire, en épargnant quelques groupes résiduels de campagnols, ces prédateurs finissent par favoriser les explosions de populations de rongeurs.

Là où le conflit franc-comtois se complique, c'est que non content d'être empoisonnés, les renards sont aussi chassés : bien qu'on ne dispose d'aucune estimation fiable de leurs effectifs dans le Doubs, quelque 3 000 renards sont abattus chaque année par les réseaux de chasseurs assermentés au titre de « la régulation des espèces nuisibles ». Un statut que contestent vigoureusement, mais en vain, scientifiques et écologistes.

V. T.

**Télécopieur Multi-fonction Chez Duriez**  
 Fax : 10 s. par page, papier ordinaire, impression jet d'encre économique, mémoire 22 pages. ● Copieur : 2 pages par minute, agrandissement réduction 70/140 ● Scanner : 200 x 200 dpi ● Imprimante pour PC 2.396 F.H.T. (2.980 F.TTC).  
**Duriez,**  
 112 bd St-Germain - 75006 Paris

**Rapprocher Recherche Publique et Entreprise**

**START**

Un programme de formation continue, conçu pour des chercheurs et dispensé :  
 - soit en session complète de 6 modules de 3 jours répartis sur un semestre,  
 - soit en modules individuels :

- Connaissance de l'entreprise et du processus d'innovation
- Marketing & Recherche
- Financement
- Partenariats et accords, négociation de contrats
- Conduite de projet
- Création d'entreprise

Pour tout renseignement :  
 Tél. 01 45 92 60 06  
 Fax 01 45 92 60 99  
 ml.crescenzo@istm.fr

**istm** CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

**Le Monde INTERACTIF** <http://www.lemonde.fr>

**Fête de la musique : - 30 %** sur les disques achetés en ligne du 21 au 30 juin. En partenariat avec Alapage.





Longtemps le seul ouvrage franchissant le fleuve Rouge, permettant de rejoindre le port d'Haiphong, le pont Long Biên (à gauche) fut une cible privilégiée des bombardiers américains : pas moins de 175 attaques pour la seule année 1971. Emblème de Hanoï, il incarne l'esprit de résistance de la ville.

Selon la légende, le ciel aurait confié à l'empereur Ly Thai To une épée magique pour défendre le royaume, qui, mission accomplie, fut récupérée par une tortue sacrée pour disparaître au fond du lac Hoàn Kiếm (ci-dessous).



XAVIER LAMBOURSNEMIS

### Carnet de route

● **Repères** : indispensable, un passeport valide au moins six mois après la date de retour ainsi qu'un visa délivré notamment par les services consulaires de l'ambassade, 62, rue Boileau, 75116 Paris (tél. : 01-44-14-64-20). En été, le décalage horaire est de plus 5 heures. Dans le Nord, il fait chaud d'avril à septembre (saison des pluies).

● **Accès** : de Paris, les compagnies Air France (tél. : 0802-802-802, à partir de 6 500 F, 990 €, TTC, A/R) et Vietnam Airlines relient Hanoï en quinze heures de vol environ. Parmi les « voyageurs » spécialistes, citons Asetours, Assinter, China Travel Service, Chinesco, Clio, Jet Tours, Kuoni, La Route des Indes, Les Routes de l'Asie, Maison de l'Indochine, Nouvelles Frontières, Orient, Voyageurs en Asie du Sud-Est. Asia (dans les agences ainsi que sur Minitel 3615 Asia et Internet www.asia.fr) propose notamment un forfait incluant le vol Paris-Hanoï A/R via Singapour, sur Singapore Airlines (on peut aussi voler sur la Thai et sur Air France), les transferts et deux nuits au Sofitel Métropole : à partir de 7 225 F, 1 100 €, par personne, 435 F, 66 €, par nuit supplémentaire.

● **Visites** : outre les pagodes, les temples (notamment celui de la Littérature), le vieux quartier et

la ville coloniale, le mausolée Ho-Chi-Minh, les musées (celui de l'histoire et celui de l'armée), les lacs et les jardins qui parsèment la ville, une visite s'impose : celle du Musée d'ethnographie du Vietnam, réalisé notamment avec le concours du Musée de l'homme de Paris et inauguré il y a un an. Dans une scénographie digne des plus grands musées, on y présente des collections de vêtements et d'outils des minorités du Vietnam.

● **Lectures** : parmi les guides, un Lonely Planet (en français), un Routard et un Guide bleu Evasion (Hachette), un Guide Arthaud, deux guides Vietnam-Cambodge-Laos (Manufacture et Peuples du monde), un Tonkin (série « Mémoires », éditions Autrement), et Vietnam, la route mandarine, de Jacques Népote et Xavier Guillaume (Guides Olizane). A lire côté histoire, *Ho Chi Minh : de l'Indochine au Vietnam*, de Daniel Hemery (Gallimard). Enfin, quelques romans, dont *Un général à la retraite*, de Nguyễn Huy Thiệp (éditions de l'Aube), et, surtout, *Au large de la terre promise*, de Nguyễn Quang Thân (éditions Philippe Picquier). ● **Renseignements** : bureau d'information Vietnam, 69, rue de la Glacière, 75013 Paris (tél. : 01-45-88-56-70). On y trouve une librairie et on peut y obtenir son visa.

Dans le vieux quartier (ci-contre, à gauche), les rues portent encore le nom des professions qui s'y sont installées. Les boulevards tracés par les urbanistes français ont été rebaptisés en vietnamien, sauf l'artère Alexandre-de-Rhodes, hommage au jésuite qui, au XVII<sup>e</sup> siècle, lança un système de romanisation du vietnamien.

une voix accoudee au bar, si les Français, les Japonais, les Américains et les Chinois ont fait la guerre au Vietnam, c'était finalement pour conquérir le cœur des femmes de Hanoï. » Elles ont des prénoms d'astre, Nguyệt, ou de ville éternelle, Huế.

Il arrive un moment où l'Apocalypse ne sert plus et qu'il ne reste plus que les rues tout juste éclairées pour apercevoir le vol aveugle d'une chauve-souris et des jeunes hommes qui somnolent dans leur cyclo-pousse à l'enseigne « Sans souci ». Ils ont abandonné l'eau des rizières pour le bitume de la ville, pour 10 000 dongs la course, 3 francs 6 sous.

Au pied d'un réverbère, un tas de briques rouges réduit petit à petit. C'est ainsi que les maisons étroites gagnent nuitamment un balcon. Une branche tombe d'un arbre. On l'a sciée, cela fera du bois pour l'hiver. Elle est vite emportée. Devant la gare, des soupes mijotent en attendant le train du petit matin. Bientôt le jour va se lever sur le pont Long Biên.

Bruno Caussé

parti vient de publier une circulaire sans appel qui interdit désormais à ses membres la fréquentation des salons de massage et des bars karaoké. Hanoï s'encanaïlle à peine. La capitale austère du Vietnam ne veut pas ressembler à Saïgon la dé-lurée, qui ne respecte même pas son nom, Hô Chi Minh. Entre les deux cités, il y a toujours un 17<sup>e</sup> parallèle.

À l'Apocalypse Now, des coopérants boivent une dernière bière et jouent au billard jusqu'à plus soif. De la régie, installée dans un faux cockpit de bombardier, sort un blues mélancolique. « Tu vois, dit

### Week-end poterie dans le Cher

Au début, il n'y avait qu'une clairière, en limite de la principauté (franche) de Boisbelle. Pas même encore ce repère qui allait offrir son nom au futur hameau : La Borne. A 3 km d'Henrichemont (Cher), une bourgade taillée au carré par Sully, en hommage à Henri IV. Les odeurs des premières cuissons remontent au XVI<sup>e</sup> siècle et elles s'y exhaleront jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup>. Avec 700 habitants et 80 potiers, La Borne atteindra ses limites. Après les années 20, l'aluminium et le verre sonneront le glas d'une production qui connaîtra un ultime soubresaut pendant la dernière guerre. Dans les années 60, l'art prendra la relève. Perdue entre les coteaux de Ménetou et de Sancerre, La Borne a laissé l'histoire lui modeler une âme noueuse comme un sarment de vigne. A mi-pente de sa rue principale, le musée et le centre d'exposition. Le premier a investi l'église, le second l'école. Gardienne des lieux, Lulu Rozay en est également la mémoire, perpétuant de son mari céramiste, André, le souvenir et les gestes. Elle connaît sur le bout de ses doigts de tourneur, l'histoire et les légendes de ce hameau qui, aujourd'hui, compte 160 habitants.

Au-delà des ateliers qui s'égrainent le long de l'artère principale, chemins et sentiers mènent, au hasard d'un dédale que l'on parcourt comme un jeu de piste, vers des fours discrets dont certains viennent d'être inscrits au patrimoine. Quant aux potiers, qu'ils évoquent l'ancien ou le moderne, la technique anglaise ou japonaise, leurs maîtres sont incontestés, même si chacun rêve de les dépasser. Les Talbot, Rozay, Lerat, Ivanoff et Bedu restent les garants d'une tradition dont les choix mêlés illustrent un étonnant brassage de nationalités et de cultures. Six associations locales couvent chacune leur projet, qu'il s'agisse de la création d'un centre national de l'art et du feu ou de la restauration du four emblématique de Talbot. Philosophes, les habitants savent que le dernier mot restera toujours à la terre. Cuite à gaz ou au bois, le potier lui-même ignore quel dessin elle lui réserve au sortir du feu. « C'est un acte de foi », résume Jean Linar, une sorte de facteur Cheval qui a érigé, sur la route de Neuvy-Deux-Clochers, une cathédrale de céramique et de verre.

de notre correspondant Patrick Martinat

★ Henrichemont se trouve à une vingtaine de kilomètres de Bourges. A La Borne, on peut se restaurer Chez Jordi (menu à 95 F, 14,5 €, réservation conseillée, en saison, au 02-48-29-90-80) ou au bar-restaurant Le Kilomètre (tél. : 02-48-26-75-91), chez Charles et Laure. Pour se loger, gîtes d'étape (tél. : 02-48-26-93-41) et quatre gîtes ruraux. Hôtels et restaurants à Henrichemont et à La Chapelle-d'Angillon (syndicat d'initiative, tél. : 02-48-26-74-13), ainsi que des chambres d'hôtes à Montigny (tél. : 02-48-69-59-18).

## Des chambres d'hôte en Europe

L'ANCIEN CONTINENT a fait sienne la tradition anglo-saxonne du *bed and breakfast*. Il s'agit, en deux mots, d'ouvrir sa demeure au visiteur de passage et, moyennant une participation financière, de lui proposer chambre et petit déjeuner. Même les Latins, plus rétifs à exposer leur vie intime au regard des inconnus, s'y sont mis. Ainsi, en Espagne, en Italie, en Grèce, comme au Portugal, on trouve à se loger chez les gens du cru. Voilà une belle manière de rencontrer les Européens, de partager leur quotidien, de se familiariser avec les us et coutumes des divers pays, d'aborder les langues comme les cultures, tout en glanant de précieux conseils.

En contrepartie, il ne faut pas s'attendre à trouver dans ce logis d'accueil les commodités de l'hôtellerie, ni ses services. Pas de téléphone dans les chambres ni de salle de bains attenante (sauf exception, en catégorie luxe). Pas de petits déjeuners à toute heure, ni d'en-cas à la carte. Bien au contraire, il s'agit d'adopter les habitudes de la maison, d'en respecter les horaires et d'en accepter les contraintes. Pour mettre à profit son séjour et éviter les déceptions, il est vivement conseillé de s'adresser à un professionnel chargé de sélectionner les chambres d'hôte, de les classer selon le confort offert et de vérifier régulièrement le bon entretien du lieu et la qualité de l'accueil réservé aux visiteurs. Des services qui se paient sous forme de frais d'inscription.

La Grande-Bretagne fait figure de leader en la matière. Les Anglais ont tant et si bien adopté la formule qu'ils en ont fait, presque toujours, à l'instar des Irlandais, un vrai métier. D'où la liste interminable présentée dans *Votre Passeport pour la Grande-Bretagne*, une brochure diffusée par la Maison de la Grande-Bretagne (tél. : 01-44-51-56-20) où l'on se procure les guides régionaux édités à ce propos. A chaque lieu (inspecté tous les ans et classé de 1 à 5 étoiles ou couronnes) correspond un descriptif précis assorti de l'adresse et du téléphone permettant d'effectuer directement les réservations. Au total, sept fascicules qui, chacun, regroupent plusieurs centaines d'étapes : comptez de 130 F à 250 F (20 € à 38 €) par personne et par nuit, le double en plein cœur de Londres.

Outre-Manche toujours, réservation centralisée et sélection sont facilitées avec le recours au Minitel et au 3615 Dormez bien (pas de frais d'inscription). Ce serveur relaie la banque de données anglaise Livewire gérée, en Grande-Bretagne, par Roger Goodacre (tél. : 00-44-181-307-76-50, ou sur Internet livewire@ dial.pipex.com). Sur l'écran, un choix de 2 000 *bed and breakfast* défile en une dizaine de pages avec, en sus, 1 500 hôtels répertoriés de 1 à 5 étoiles, en ville ou à la campagne, par l'Association de l'Automobile-Club (RAC).

Pour activer la procédure, se connecter sur le paragraphe « réservation » qui regroupe les offres en trois catégories de confort (de 190 F à 290 F, 29 € à 44 €, par personne et par nuit, pour 2 nuits au minimum à Londres, paiement par carte bancaire). Réponse sous 48 heures. Le même serveur pro-

pose aussi les Wolsey Lodges (200 adresses), des hébergements de charme, manoirs, élégantes maisons de ville, presbytères ou chaumières. Compter environ 350 F (53 €) la nuit, en « 4 étoiles », avec salle de bains privée (souvent des suites) et copieux petits déjeuners. Citons, par exemple, The Old Rectory, près de Conwy, au nord du pays de Galles ; Little Brockholds Farm, une ferme élisabéthaine près de Cambridge ; Campsie Hill, une demeure géorgienne sur les bords de la rivière Tay, en Ecosse.

En Autriche, cette tradition de portes ouvertes perdure. La plupart des maisons d'hôte sont de robustes chalets alourdis de fleurs. L'hospitalité fait partie du jeu, et les petits déjeuners sont gourmands. Les tarifs affichés s'avèrent forts raisonnables en regard des prestations offertes : à partir de 100 F (15 €) par personne et par jour, un peu plus à Salzbourg. Point de sélection nationale mais des brochures régionales disponibles à la Maison de l'Autriche (tél. : 01-53-93-95-20 ou, par Minitel, 3615 Autriche). Celle du Tyrol, en couleurs, consacre un minutieux descriptif à chaque adresse, avec une mention pour les propriétaires réservant un accueil privilégié aux enfants. Les « Vacances à la ferme » y sont proposées via une centrale de réservation (tél. : 00-43-512-56-18-82).

### POPULAIRE ET ÉCONOMIQUE

Au pays de Goethe, la formule demeure populaire et économique : autour de 200 F (30 €) pour deux personnes avec petit déjeuner. Plus d'un demi-million de chambres sont à louer en ville ou à la ferme. L'automobiliste repère aisément les panneaux *Zimmer frei*, textuellement « chambre libre ». Les offices de tourisme locaux donnent la liste des loueurs (qui, attention, ne parlent souvent que l'allemand) régulièrement contrôlés, tandis que l'Office allemand du tourisme à Paris (tél. : 01-40-20-01-88 et, par Minitel, 3615 Allemagne) envoie gracieusement les brochures *Bed and Breakfast, Vacances à la ferme* ou encore *Vacances en Allemagne*, qui permettent de préparer, en français, l'itinéraire.

Bed and Breakfast Italia est le premier réseau italien disposant à Paris, depuis l'automne dernier, d'une centrale de réservation. Terre ferme gère 4 800 lits à louer dans les cités historiques (1 800 à Rome, Florence et Venise) comme dans les villes et villages méconnus de la Péninsule ou en pleine campagne : 100 F (15 €) pour les frais de dossier, 2 nuits au minimum (tél. : 01-47-07-09-09, du lundi au vendredi, de 11 heures à 18 heures). Chaque adresse répond à une charte de l'hospitalité garante de l'accueil comme du confort annoncés. De la simple chambre louée pour 2 nuits à l'appartement ou à la villa réservés pour plusieurs mois, les offres sont classées de 2 à 4 couronnes : de 375 F à 630 F (57 € à 96 €) pour deux. Ne pas hésiter à se déterminer longtemps à l'avance si on vise une maison prestigieuse. Villas de Toscane et palais vénitiens sont pris d'assaut.

Florence Evin

# BATEAUX-MOUCHES®

Pont de l'Alma, Rive Droite - Paris 8ème - M° Alma Marceau

## “Traversée Capitale” avec 13 Bâteaux Mouches

**Tarif : 40 F**  
4 à 14 ans : 20 F  
(- de 4 ans Gratuit)  
Préférence Parisienne 30 F  
11h - 17h

**Fréquence :**  
de 10h à 23h - durée 1h15  
jour : toutes les 30'  
nuit : toutes les 15'

**Commentaires en 5 langues**  
Itinéraires en 22 langues

**Locations 01 42 25 96 10**  
Informations 01 40 76 99 99  
Minitel 3615 Mouches (1,27F/min) Internet : ww.BATEAUXMOUCHES.com

Guidage par satellite d'imagerie sous-titrée et télé-affichage : la mémoire de l'eau

## Tennis : Martina Hingis éliminée à Wimbledon dès le premier tour

**LA SUISSESE** Martina Hingis, n°1 mondiale et tête de série n°1 à Wimbledon, battue, mardi 22 juin, au premier tour par l'Australienne Jelena Dokic, 16 ans (6-2, 6-0), a sans doute été davantage traumatisée qu'il n'y paraissait par sa défaite en finale du tournoi de Roland-Garros face à l'Allemande Steffi Graf, il y a dix-sept jours. La Suisse, qui était allée monter à cheval en Slovaquie, son pays d'origine, après sa terrible déconvenue parisienne, avait affirmé à son arrivée en Angleterre qu'elle avait complètement retrouvé le contrôle de ses nerfs. Elle se trompait. « Il va falloir que je fasse une coupure pour récupérer complètement », a déclaré Martina Hingis avant de faire savoir qu'elle renonçait à jouer le double au côté de sa partenaire attitrée, la Russe Anna Kournikova.

**Les principaux résultats du premier tour (simple messieurs) :** P. Raftar (Aus.) b. C. Caratti (Ita.) 6-3, 6-2, 6-2; A. Agassi (EU) b. A. Pavel (Rou.) 6-1, 6-2, 6-3; R. Krajicek (PB) b. C. Ruud (Nor.) 6-2, 6-3, 6-1; B. Becker (All.) b. M. McLagan (GB) 5-7, 6-7 [5-7], 6-4, 7-5, 6-2. **Simple dames :** L. Davenport (EU) b. A. Fusai (Fra.) 6-0, 6-3; M. Pierce (Fra.) b. F. Zuluaga (Col.) 6-3, 6-2; J. Halard (Fra.) b. S. Nacuk (You.) 6-1, 6-0; N. Dechy (Fra.) b. P. Schnyder (Sui.) 5-7, 6-3, 6-3; A. Cocheteux (Fra.) b. E. Callens (Bel.) 6-0, 6-3; A. Dechaume (Fra.) b. L. Bacheva (Bul.) 6-4, 4-6, 6-4; K. Studenikova (Slo.) b. E. Loit (Fra.) 6-1, 6-3.

### DÉPÊCHES

■ **CYCLISME :** les douaniers ont découvert de la créatine et d'autres produits « apparemment inoffensifs mais soumis à analyses » à bord d'une voiture aux couleurs de l'équipe cycliste Festina interceptée jeudi 17 juin au poste frontière franco-belge de Saint-Aybert, près de Valenciennes (Nord), sur l'autoroute A 2 Paris-Bruxelles. Le conducteur de la voiture, un soigneur de l'équipe, a été laissé en liberté.

■ **ESCRIME :** le Français Rémy Delhomme est devenu champion d'Europe à l'épée en battant en finale l'Italien Alfredo Rota 15 touches à 4, mardi 22 juin, à Bolzano (Italie). Au palmarès, il succède à ses compatriotes Eric Srecki et Hugues Obry. Le Russe Pavel Kolobkov et le Polonais Bartłomiej Kurowski ont terminé ex aequo à la troisième place.

■ **RUGBY :** Patrick Sébastien a décidé de quitter la présidence du CA Brive-Corrèze à l'issue d'une réunion du comité directeur du club, lundi 21 juin, où une majorité s'est prononcée pour son départ. Durant les quatre années de sa présidence, Brive a gagné une Coupe d'Europe (1997) et une Coupe de France (1996) et a disputé une finale du championnat de France (1996) et une de Coupe d'Europe (1998).

# L'équipe de France trouve le chemin des paniers mais cherche celui de la sérénité collective

## Les Bleus ont battu Israël (77-66) avant d'affronter la Yougoslavie

Péniblement victorieuse de la Macédoine (71-67), lors de son premier match du championnat d'Europe de basket-ball, lundi 21 juin, l'équipe

de France s'est imposée devant Israël (77-66), mardi 22 juin. Mercredi 23 juin, à Toulouse, les Français devaient rencontrer les Yougoslaves,

champions en titre. Les Bleus sont déjà assurés de participer au deuxième tour de l'épreuve (26, 27 et 28 juin, à Pau).



**BASKET**

de notre envoyée spéciale  
Les Américains appellent cela *show time*. Les Européens aussi. *Show time*, donc. En ce mardi 22 juin, l'équipe de France de basket-ball et son homologue israélienne se livrent un match rugueux et sans passion, « un combat pour guerriers », dira plus tard l'entraîneur français Jean-Pierre Vincenzi, lorsqu'une lueur de folie s'en vient soudainement embraser le Palais des sports de Toulouse. Nulle raison à cela, sinon un seul et unique responsable. L'artificier s'appelle Tariq Abdul-Wahad. Il a vingt-quatre ans, un cœur gros comme ça et des épaules plus grosses encore.

Une minute de jeu effectif lui suffit, lui le « seul Français à jouer en NBA », pour donner un aperçu de ce qu'est parfois le basket-ball de l'autre côté de l'Atlantique. Un rebond offensif musclé, suivi d'un

shoot en déséquilibre ; une interception digne de Spiderman, transformée en panier par un coéquipier (Moustapha Sonko) ; un tir à 3 points, enfin, alors qu'une bonne partie du public est déjà debout dans les travées. 7 points viennent d'être marqués en un tour de trotteuse. L'équipe israélienne, sonnée, s'en remettra difficilement.

Spectaculaire et efficace à la fois, cette phase de jeu lumineuse dans une rencontre où les approximations ont été nombreuses résume assez bien la problématique dans laquelle se trouve l'équipe de France de basket, en ce début de championnat d'Europe. Si les Bleus ont obtenu leur qualification pour le deuxième tour de la compétition avant même d'affronter la Yougoslavie, mercredi 23 juin, à Toulouse, ils n'ont toujours pas trouvé de réponse à la quête d'identité qui les hantent depuis maintenant plusieurs mois.

Vainqueurs de deux adversaires plus faibles – la Macédoine (71-67) et Israël (77-65) – ils ont péché dans de nombreux secteurs, au premier rang desquels figure ce qu'on appelle le « jeu placé », autrement dit l'art de

construire une attaque sur un demi-terrain alors que la défense opposée est parfaitement installée sous son panneau. Cette antithèse du jeu dit « rapide », façon Tariq Abdul-Wahad, constitue le fondement de toute équipe de basket : faire tourner le ballon, le garder le plus longtemps possible lorsque le score est avantageux, trouver la faille, faire délibérément commettre des fautes à l'adversaire.

### « PRÉCIPITATION »

Pour appliquer ces principes, la France possède en Antoine Rigaud, un stratège hors pair, peut-être le meilleur meneur de jeu européen. A la fin de la rencontre, celui-ci regrettait la « précipitation » dont les Bleus ont fait preuve face à Israël : « Nous avons shooté trop vite en première mi-temps. Et en deuxième mi-temps, nous avons joué en pénétration alors que nous menions de 8 points. » Prononcés à la première personne du pluriel, mais visant sans les nommer certains joueurs coupables d'en avoir trop fait, ces propos témoignent surtout d'une absence de tactique collective au sein de l'équipe de France.

Jean-Pierre de Vincenzi se retrouve face à un dilemme insoupçonné. Le technicien sait parfaitement que, pour aller loin dans la compétition, son groupe devra se montrer plus patient et plus calculateur au fil des matches. Il sait aussi que le punch apporté par cette

frange de joueurs nourris de basket américain est une aubaine pour l'équipe de France. Athlètes de coureur, nés dans l'Hexagone de parents antillais ou africains, Tariq Abdul-Wahad, Moustapha Sonko, Stéphane Risacher ou encore Alain Digbeu (qui n'a pas joué contre Israël) dégagent également une explosivité musculaire sans équivalent dans l'Euro Basket 99.

Panacher ces deux cultures sera la clé de la réussite pour Jean-Pierre de Vincenzi. Ce dernier n'est toutefois pas au bout de ses peines. Parce qu'il ne fut jamais joueur professionnel et parce qu'il n'entraîna jamais de club de haut niveau, ses compétences sont chroniquement remises en cause. Pour la première fois, lundi 21 juin, un joueur a développé l'argument : le pivot Frédéric Weis, privé de match contre la Macédoine, est sorti des vestiaires avec la gorge nouée et, dedans, des mots très sévères sur les capacités de Jean-Pierre de Vincenzi.

L'incident a été classé. Tout comme celui qui, deux jours plus tôt, avait obligé le sélectionneur national à interrompre un entraînement en raison d'une rebuffade d'Alain Digbeu. Canaliser la nervosité des uns, la convertir en force de frappe, ménager les susceptibilités : tels seront les autres travaux d'Hercule de Jean-Pierre de Vincenzi durant ces deux semaines de compétition.

Frédéric Potet

## Un industriel enthousiaste est devenu le patron du basket macédonien

### TOULOUSE

de notre envoyée spéciale

Mardi 22 juin, la jeune équipe macédonienne, privée de Paetar Naumoski, son meilleur joueur, légèrement blessé, a bien résisté à son illustre adversaire yougoslave, même s'il lui a fallu s'incliner nettement (68-83). Vrbica Stefanov (25 ans, 1,86 m), un petit Macédonien par rapport aux géants d'en face, avait su marquer si souvent qu'il a ravi son coach, Zare Markovski, et celui de ses rivaux, Zeljko Obradovic. Deux hommes, du même âge et nés tous deux dans l'ancienne Yougoslavie, qui ne se ressemblent guère : le premier, qui travaille à Istanbul pendant l'année, soutient ses ouailles, tout en concentration et calme sur le parquet ; le second en paraît d'autant plus interventionniste, claquant les fesses de l'un, prenant l'autre par le bras.

Zare Markovski, père de deux enfants, a choisi l'exil « pour la famille d'abord et aussi parce que la Macédoine est trop petite pour une carrière internationale ». Carrière qu'il a commencée dès 22 ans, « pour ne pas être un joueur médiocre ». L'Italie, où il s'est formé, est sa « seconde maison ». D'un père macédonien et d'une mère croate, il est devenu citoyen d'Europe. D'ailleurs, « tout le travail fait avec notre équipe nationale est européen ». Il reste pourtant vigilant face au récent afflux de réfugiés dans son pays. « Imaginez, à votre échelle, que 10 millions d'entre eux arrivent en quelques jours chez vous. Tout cela aurait pu être évité, il y a dix ans. Il fallait garder la tête froide, à l'inverse de ce qu'ont fait les trois dirigeants serbe, croate et bosnien, pour éviter la honte. »

### UN IMPORTANT SOUS-TRAITANT

Zare Markovski n'est entré dans l'aventure nationale macédonienne que depuis deux ans. En 1997, il rencontre un concitoyen, de dix ans son cadet, et déjà manager dans l'industrie textile, Jordan Kamicev. Peu après, celui-ci lui propose le poste d'entraîneur. Kamicev, qui parle plusieurs langues, dirige Orka, une société de 600 employés, qui sous-traite la confection de grandes marques et vend dans une vingtaine de magasins 80 % des équipements de sports du marché macédonien. Jordan Kamicev, passionné de basket, ami intime de la vedette du pays, Paetar Naumoski, veut mettre sa fougue et sa fortune au service de l'équipe nationale.

Pour cela, il lui faut remuer la Fé-

dération, qui freine les clubs. En quelques semaines, Jordan réussit à se faire plébisciter par les 3 500 licenciés au poste de président. Un mois plus tard, celle-ci a de nouvelles règles, une autre charte. « Tout est fait pour favoriser les joueurs, aider les clubs. » Mais Jordan est accusé par sa propre équipe locale, qu'il aurait défavorisée : « Tout ça pour ne pas être taxé de favoritisme ! », raconte aujourd'hui le fringant président.

Il se promène dans les rues de Toulouse, vêtu d'un tee-shirt aux couleurs de son pays, rouge et jaune, fabriqué par ses soins. « Il nous faut promouvoir notre petite contrée. La guerre au Kosovo a entraîné l'arrêt d'une fabrique sur deux, les matières premières ne venant plus de Serbie. Que la paix revienne, avec l'aide occidentale, et que nos jeunes cerveaux ne s'enfuient plus. »

Toujours disponible, jamais blasé, le président Jordan s'enthousiasme à chaque occasion pour « ses » joueurs, les payant fort correctement. « Venez à Skopje, pour le prochain championnat ! Nous venons de nous installer dans de splendides bureaux. En Macédoine, l'accueil populaire est garanti. Hier, pendant notre match contre la France, toutes les rues du pays étaient désertes, tout le monde était devant la télé. »

Danielle Rouard

### Les résultats

Voici les résultats de la 2<sup>e</sup> journée du premier tour, disputé mardi 22 juin.

<b>● Groupe A (Toulouse)</b>	
Yougoslavie-Macédoine	83-68
France-Israël	77-66
<b>Classement :</b>	1. France et Yougoslavie, 4 points ; 3. Israël et Macédoine, 2 pts.
<b>● Groupe B (Clermont-Ferrand)</b>	
Russie-Hongrie	73-72
Espagne-Slovénie	75-85
<b>Classement :</b>	1. Russie, 4 points ; 2. Slovénie, 3 pts ; 3. Espagne, 3 pts ; 4. Hongrie, 2 pts.
<b>● Groupe C (Antibes)</b>	
Turquie-Croatie	70-63
Italie-Bosnie	64-59
<b>Classement :</b>	1. Turquie, 4 points ; 2. Croatie, 3 pts ; 3. Italie, 3 pts ; 4. Bosnie, 2 pts.
<b>● Groupe D (Dijon)</b>	
Lituanie-Allemagne	84-74
Grèce-Rép. tchèque	72-83
<b>Classement :</b>	1. République tchèque, 4 points ; 2. Lituanie, 3 pts ; 3. Allemagne, 3 pts ; 4. Grèce, 2 pts.

J'ai moins de vacances que mes enfants, mais je suis toujours avec eux.

**K2 de mobicarte pour les juniors**

Option verrouillage 10 numéros  
Crédit de communication limité et rechargeable  
Mini-messages avec images\*

**France Telecom**

\*L'envoi d'images ne fonctionne qu'entre terminaux Savvy de Philips.

Estival

JEUDI. Les conditions sont anticycloniques, avec un assèchement progressif de la masse d'air. A l'exception des Pyrénées, la France est sous le soleil et les températures remontent agréablement.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. - Le soleil s'installera pour la journée. La grisaille de l'aube se dissipera rapidement. Il fera de 18 à 23 degrés près de la Manche, et 24 à 27 degrés ailleurs.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. - Belle journée ensoleillée, avec un thermomètre en nette hausse. On atteindra 19 degrés près de la mer du Nord, 25 degrés à Paris, et jusqu'à 27 degrés au sud de la Loire. Les quelques brumes possibles au lever du jour seront vite dissipées.

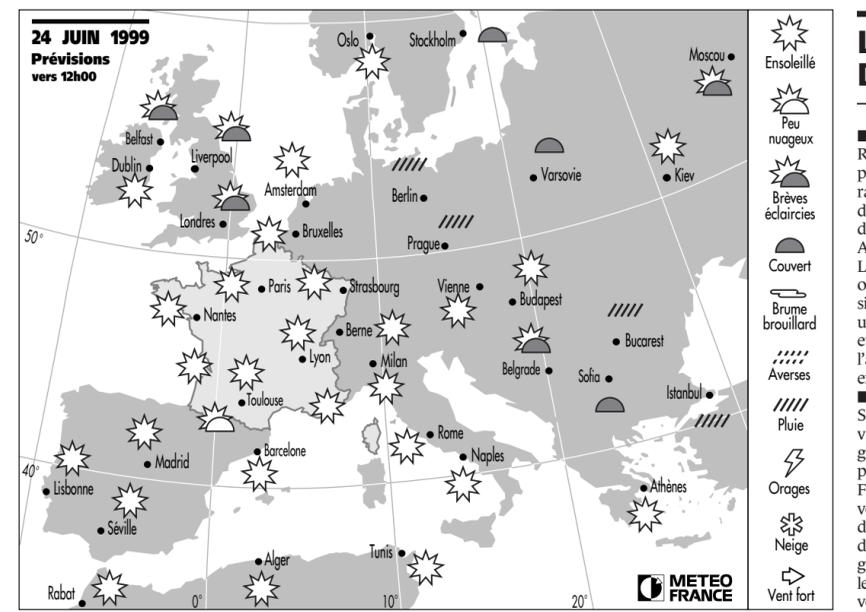
Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. - Le soleil dominera et les températures gagneront 2 à 3 degrés : il fera de 22 à 26 degrés

au meilleur moment de la journée. Seul un léger voile nuageux atténuera l'ardeur du soleil dans l'après-midi près des frontières du nord.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. - Soleil et températures de plus en plus élevées. Les thermomètres afficheront 27 à 30 degrés dans l'après-midi. Sur les Pyrénées, le ciel sera parfois chargé, et une ondée orageuse isolée n'est pas exclue en soirée.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. - Un soleil généreux fera grimper les températures jusqu'à 28 degrés au meilleur de cette belle journée d'été. Quelques nuages bourgeonneront l'après-midi, en particulier sur les reliefs.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. - Soleil éclatant. Quelques débordements nuageux se produiront sur les régions proches des Pyrénées. Il fera de 24 à 27 degrés sur le littoral, et 27 à 30 degrés dans les terres.

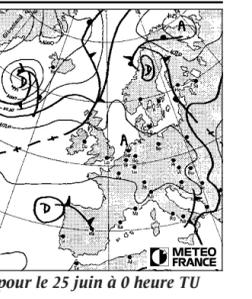
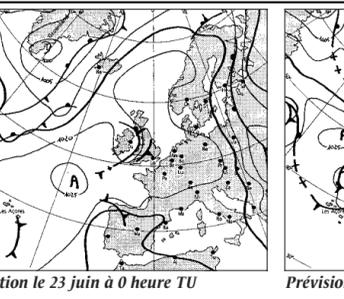


LE CARNET DU VOYAGEUR

EUROPE. Au départ de Biarritz, Régional Airlines propose, deux fois par jour, des vols pour Clermont-Ferrand, en correspondance vers seize destinations européennes (dont douze villes françaises), notamment Amsterdam, Milan, Nice et Marseille. Les fréquences sont calculées pour optimiser les déplacements professionnels. Ces vols sont assurés avec un Brasilia de trente sièges, le matin, et un ATR de quarante-neuf sièges l'après-midi. Tarifs « légers » le week-end. Réservations au 08-03-00-52-00.

Table with 3 columns: City, Temperature, and other weather indicators. Includes cities like Paris, Lyon, Marseille, etc.

Table with 3 columns: City, Temperature, and other weather indicators. Includes cities like Rome, Athens, Tokyo, etc.



PRATIQUE

Pour partir tranquille en vacances, vérifier portes et serrures

LES STATISTIQUES sont formelles : d'après le Centre de documentation et d'information de l'assurance (CDIA), 80 % des cambrioleurs passent par la porte, 15 % par une fenêtre et (phénomène récent) 5 % par le toit. De plus, la plupart des malfaiteurs renoncent si la porte résiste plus de quatre à cinq minutes. En fait, la plus robuste des portes ne sert à rien, si son huisserie et le pan de mur où elle est ancrée restent vulnérables. C'est pourquoi les professionnels parlent de « bloc-porte », c'est-à-dire d'un ensemble muni de systèmes anti-pinces, de gonds soudés et d'huisseries renforcées, bien ancrées dans les parois.

Ces blocs-portes appartiennent à plusieurs catégories, selon leur résistance aux agressions. Les blocs-portes « A » résistent à la pannoie des outils manuels : pieds-de-biche, hachettes, scies à métaux, marteaux, massettes... Les « B », plus lourds, peuvent tenir tête en outre à l'outillage électroportatif, devenu redoutable grâce au développement rapide du sans-fil, et des perceuses dotées de forêts de plus en plus durs. Les « B+ » résistent aux attaques plus

précises des « spécialistes » - il y en a toujours : crochetage, perçage fin... Ils résistent également aux agressions plus brutales : chaudières portatives, meuleuses (« disques », petites armes à feu, etc.

LA GARANTIE A2P Les prix courants vont de 10 000 à 20 000 F (1 524,49 à 3 048,98 €), environ, selon les classes. Un double vantail, qui pose d'autres problèmes, peut faire monter la facture au-delà de 40 000 F (6 097,96 €). Le double vantail a longtemps été considéré comme impossible à protéger aussi efficacement qu'un vantail simple. Aujourd'hui, on obtient la même sécurité en y mettant le prix.

Mais il ne faut pas dramatiser non plus : une porte qui résiste cinq minutes en laboratoire tiendra peut-être un bon quart d'heure dans la réalité. Tous les cambrioleurs ne sont pas les excellents techniciens aux nerfs d'acier du cinéma, loin s'en faut, et ils ne « travaillent » pas dans le calme d'un institut de recherche ! Il ne faut pas oublier, enfin, que beaucoup d'artisans compétents blindent efficacement (pour 4 000 à 10 000 F, 609,75

à 1 524,49 €) une porte existante. Vérifiez le montage de gonds anti-soulèvement et le renforcement du cadre autour de la porte. Il est toujours intéressant de faire travailler un professionnel du quartier, qui ne sera jamais très loin en cas de problème. Mais, contrairement à la pose de blocs-portes, cette activité n'est soumise à aucune norme ni certification.

La plupart des fabricants soumettent tout ou partie de leur production à la marque A2P, créée en

1984 par les compagnies d'assurances. Ce n'est ni une norme ni une obligation, mais la garantie que ces serrures et verrous ont été soumis aux mêmes tests, qui les classent en une, deux ou trois étoiles (à des prix de 1 500 à 5 000 F - 228,67 à 762,24 € - environ pour les matériels posés). Ces étoiles, gravées sur la serrure, correspondent à une technicité croissante, mais aussi au fait que les clés sont ou non reproductibles. A l'installation, d'ailleurs, le sachet

de clés, inviolable, doit être ouvert sur place. Et, avant le départ de l'installateur, vérifiez que toutes les pièces ont bien été montées ; notamment le bouclier frontal (plaque de protection), qui n'est pas seulement un enjoliveur, mais un élément de sécurité indispensable assez délicat à poser.

LA QUALITÉ DE LA POSE Ces labels sont délivrés pour six ans, même si les serrures elles-mêmes peuvent fonctionner sans problème pendant au moins quinze ou vingt ans. Ce délai tient compte du fait que l'évolution technique est attentivement suivie par les cambrioleurs. Tel système inviolable à sa création ne l'est plus forcément cinq ou six ans après. En cas de perte des clés, mieux vaut changer le cylindre de serrure et en utiliser de nouvelles. Il n'existe pas de serrure évolutive : pour des raisons de sécurité, on ne peut changer un cylindre que par un autre de même génération et marque.

Enfin, il faut préciser que si A2P garantit objectivement le produit et le suivi de qualité de nombreuses marques, d'autres, de qualité reconnue (Muel, par exemple), préfèrent commercialiser leurs

produits sur leurs propres critères de qualité et de notoriété.

Le choix du matériel n'est pas le seul critère, la qualité de la pose compte au moins autant, certifiée par le numéro d'agrément « 4411 » délivré par Qualibat aux métalliers spécialisés dans la protection. Certains fabricants de blocs-portes distribuent leurs productions uniquement par l'intermédiaire de leur réseau d'installateurs qualifiés.

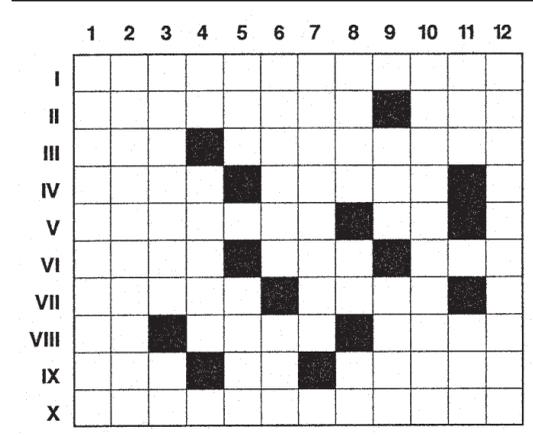
Il est admis aujourd'hui qu'on ne peut plus vivre sans une clé dans sa poche. Autant qu'elle soit utile...

Marcel Donzenac

Service information sécurité (SIS). 12, quai de Gesvres 75004 Paris. Tél. : 01-53-71-34-67. Union nationale des industries de la quincaillerie (UNIQ). 16, avenue Hoche, 75008 Paris. Tél. : 01-45-63-20-75. Union nationale des syndicats de métalliers de France (UNSMF). 10, rue du Débarcadère, 75852 Paris Cedex 17. Tél. : 01-40-55-13-00. Assemblée plénière des sociétés d'assurances-dommages (APSAD). 26, boulevard Haussmann, 75009 Paris. Tél. : 01-42-47-90-00 ; Minitel 3614 A2P.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 99148



HORIZONTALLEMENT

I. S'en sortira toujours. - II. Empêche de s'exprimer. Couleur vache. - III. Rapprochement qui a peu duré. Communs près des étangs. - IV. Acclamation. Ferme et cependant léger. - V. Depuis son passage, Pont-Aven est connu dans le monde entier. Problème. - VI. Cité impériale de Baber. Protecteur des espèces. Le dernier est très vite dépassé. - VII. Provision du perceur. Nouvelle en raccourci. - VIII. En France. Grands à

VERTICALEMENT

1. Pour passer devant. - 2. Veut toujours en mettre plein la vue. - 3. Sensation désagréable. Sur une carte étrangère. - 4. Dieu. Mit dans l'erreur. - 5. Jamais vieux. Pour faire des réserves. - 6. A beaucoup aimé ses enfants, surtout à la fin. Liaisons franciliennes. - 7. A

SOS Jeux de mots : 3615 LEMONDE, tapez SOS (2,23 F/min).

BRIDGE

PROBLÈME N° 1846

Springfield pour capitale. - 8. Un bon plan. Préposition. Résultat d'entreprise. - 9. Autre moi. Ne fera même pas une petite friture. - 10. Remaniements ultérieurs. - 11. Manifeste son plaisir. Passage historique. - 12. Sortis de brumes. Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 99147

HORIZONTALLEMENT I. Avant-dernier. - II. Bara. Oreille. - III. Surtitres. Et. - IV. Ode. Réal. Air. - V. Lettre. Lasso. - VI. UV. Respect. - VII. Tiras. Astres. - VIII. Il. Coin. Eims (mise). - IX. Olé. Eludée. - X. Neveux. Ur. Té. VERTICALEMENT 1. Absolution. - 2. Vaudeville. - 3. Arrêt. Ev. - 4. Nat. Trac. - 5. Irrésolu. - 6. Dotées. - 7. Erra. Pané. - 8. Réelles. Lu. - 9. Nis. Acteur. - 10. Il. Astrid. - 11. Eléis. Emet. - 12. Retroussée.

DEMANDER SIX OU SEPT

Bridge Magazine a publié en 1988 une donne où la question était de savoir comment parvenir à « 6 Trèfles » quand Nord est donneur. Car, lorsque Sud l'est, il paraît plus facile d'arriver au grand chelem à Trèfle.

RD 73 R 4 A 6 5 RDV 6 9 6 2 10 5 RD 10 4 9 7 4 2 A A 9 8 7 3 V 8 3 A 10 8 5

Ann. : S. don. N.-S. vuln.

Table with 4 columns: Sud, Ouest, Nord, Est. Rows show card counts and actions like 'passe', 'SA', 'passe'.

DEMANDER SIX OU SEPT

Quest ayant entamé le Roi de Carreau, comment Sud doit-il jouer pour gagner SEPT TRÈFLES contre toute défense ? Réponse On peut envisager de gagner sur l'affranchissement d'un Cœur, mais cette ligne de jeu ne résiste pas à une répartition des atouts 4-1. Le mieux est de jouer en double coupe : après l'As de Carreau, il faut tirer seulement un Trèfle et débloquent l'As de Pique. Ensuite, Sud monte au mort par le Roi de Cœur, joue Roi et Dame de Pique en défaussant deux Carreaux, puis coupe un Carreau et joue As de Cœur et Cœur coupé. Deuxième coupe à Carreau avec le 8 de Trèfle, et c'est le moment délicat : si Est, par exemple, défausse la Dame de Carreau sur un Cœur, ne soyez pas impressionné et terminez par Cœur coupé, puis Pique coupé, et encore Cœur coupé...

Sur les trois dernières levées, les atouts d'Ouest sont tous sur-coupés.

CHAMPIONNAT DU MONDE INDIVIDUEL

Lors du premier championnat du monde individuel, en 1994, cette donne avait permis à Christian Mari de terminer deuxième grâce à un chelem que l'entame d'un As aurait pu faire chuter. Cachez les mains d'Est-Ouest pour vous mettre à la place du déclarant.

Ann. : S. don. N.-S. vuln.

AV 10 6 RD 4 10 9 7 CD 5 3 AS 8 5 4 A 10 8 6 3 R 5 V 10 8 N O S R 9 7 3 2 9 7 5 2 V 4 3 7 A D V V A D 8 6 2 A R 9 6 4 2 Ann. : S. don. N.-S. vuln. Sud Ouest Nord Est 1 C 1 C contre 3 C 4 D passe 4 C passe 5 C passe 6 C passe... Ouest, craignant d'être coupé s'il entamait l'As de Cœur, a attaqué atout. Comment Mari, en Sud, a-t-il gagné le PETIT CHELEM à TRÈFLE contre toute défense ? Note sur les enchères Le contre négatif sur « 1 Cœur » promettait au moins 10 points avec, en principe, quatre Piques. « 4 Cœurs » aurait dû garantir le contrôle du premier tour, tandis que « 5 Cœurs » demandait à Nord de choisir la couleur du chelem. Remarque. - Sur « 1 Cœur », l'enchère normale est « 1 Pique », mais les experts préfèrent contrer s'ils n'ont pas cinq Piques.

Philippe Brugnon

**CINÉMA** *La Lettre*, du doyen Manoel de Oliveira, et *Les Noces de Dieu*, de Joao Cesar Monteiro ont témoigné lors du dernier festival de Cannes d'un phénomène connu depuis longtemps

des cinéphilos : l'exceptionnelle vitalité du cinéma portugais. ● L'AVÈNEMENT de la démocratie, en 1974, a permis l'éclosion d'une idée du cinéma, « la politique des artistes », forgée

pendant la dictature salazariste, depuis *Douro* (1929), de Oliveira, en passant par *Vertes années* (1963) de Paulo Rocha, en écho à la nouvelle vague française. Dépendant de l'Etat, ce ciné-

ma est pourtant fragile et exigu. ● MANUEL DE CARRILHO, ministre de la culture du Portugal, rappelle ainsi qu'une des limites de son action « tient à ce que la télévision n'est pas

*sous la tutelle de la culture.* » ● A LISBONNE, l'actrice Maria de Medeiros tourne son premier film de fiction, *Capitaines d'avril*, une évocation de « révolution des œillets » de 1974.

## De Oliveira à Oliveira, la longévité de l'heureux mystère portugais

Les films lusitaniens, ceux de l'auteur de « La Lettre » mais aussi ceux de Joao Cesar Monteiro, Paulo Rocha ou Joao Mario Grilo, constituent, hors la France, une exception en Europe par leur qualité et leur diversité. Exigu et fragile, ce cinéma cherche de nouveaux horizons

### LISBONNE

de notre envoyé spécial

Au Festival de Cannes, cette année, on a vu beaucoup de bons films. Bien peu, pourtant, aussi bons que *La Lettre*, de Manoel de Oliveira, et *Les Noces de Dieu*, de Joao Cesar Monteiro. En France, depuis un an, il est sorti nombre de beaux films. Parmi eux *Inquiétude*, de Manoel de Oliveira, *Le Fleuve d'or*, de Paulo Rocha, *Ossos*, de Pedro Costa, *Trafico*, de Joao Botelho, *Loin des yeux*, de Joao Mario Grilo, *Les Mutants*, de Teresa Villaverde. Et alors ? Et alors rien. Un beau film est un beau film, chacun relève d'abord de son auteur, renvoie à sa singularité d'œuvre. Pourtant, tous ces films sont portugais, ils ne sont pas des cas isolés, cela fait des années que festivals internationaux et salles d'art et essai consacrent la fécondité artistique de cette cinématographie dont, hors de France, on chercherait en vain l'équivalent en Europe. Il y a un - heureux - mystère du cinéma portugais, de sa qualité, de sa longévité et de sa diversité. Même si, au Portugal même, cette réussite est loin de faire l'unanimité, et risque toujours d'être remise en cause.

Cette luxuriance s'explique en grande partie par l'histoire et la géographie du pays. Pour le Portugal, très tôt soumis à la dictature (1926), le régime salazariste ne souhaitait guère qu'« un imaginaire folklorique illustré par des films de distraction bucolique », résume le cinéaste Joao Mario Grilo, pour souligner aussitôt le rôle majeur joué par Manoel de Oliveira. Celui-ci, dès 1929, réalise *Douro, travail fluvial*, admirable composition graphique à la gloire du fleuve qui baigne Porto, sa ville natale, puis signe le splendide *Aniki-Bobo* (1942). Repères fondateurs, avant le premier surgissement du cinéma contemporain que constitue, en 1962, *Acte du printemps*, mutation d'un reportage sur une coutume religieuse paysanne en exemplaire œuvre cinématographique moderne.

### AUTEURS CONTRE MILITANTS

Y répond, l'année suivante, le film qui marque la naissance du « nouveau cinéma », *Vertes Années*, de Paulo Rocha (1963), écho direct de la nouvelle vague française. C'est qu'à Lisbonne, plus qu'ailleurs, la cinéphilie à la française a fait souche dans les années 50 et 60. On y lit et discute les *Cahiers du cinéma*, bientôt les projections de la Fondation Gulbenkian fournissent l'occasion de débats enflammés, organisés par le « Langlois de Lisbonne », Joao Bénard da Costa.

Les conflits entre politique des auteurs et politique des militants ne manquent pas alors : « J'ai été me-



ANABELA TRINDADE

Maria de Medeiros entourée par les révolutionnaires du 25 avril 1974 pendant le tournage de « Capitaines d'avril ».

né de mort par pendaison par des condisciples communistes parce que je défendais Hitchcock », se souvient Joao Cesar Monteiro, alors étudiant et activiste cinéophile. Les années 60, dites « les années Gulbenkian », voient la fondation susciter un collectif de cinéastes, le CPC, dont elle finance les films : il en sortira une génération d'auteurs incarnant une idée esthétique ambitieuse du cinéma.

L'avènement de la démocratie après le 25 avril 1974 permettra l'éclosion de cette approche juste-

ment qualifiée de « politique des artistes », marquée par l'apparition d'Alberto Seixas Santos (*La Douceur de nos mœurs*, 1975), Antonio Reis (*Tras-os-Montes*, 1976) ou Joao Cesar Monteiro (*Silvestre*, 1981). Même si le CPC a explosé en groupuscules rivaux, une idée du cinéma s'est forgée durant les années de dictature qui va demander à s'incarner avec assez de force pour que l'Etat ne puisse négliger de s'en préoccuper. Paradoxalement, la taille réduite du marché intérieur, minimisant les possibilités commerciales des films,

contribue à laisser la primauté à l'aspect artistique.

Les années 80 verront l'entrée en jeu de Paulo Branco. Courageux, séducteur, habile jongleur financier et amoureux des films, il devient le producteur obligé du cinéma d'auteur portugais, et aussi d'une part croissante du cinéma d'auteur européen. Ses réseaux et son entourage profitent à ses « poulaillers » - si on peut employer ce terme à propos de Manoel de Oliveira, aujourd'hui nonagénaire et toujours d'une stupéfiante productivité artistique après avoir signé quinze films en vingt ans depuis *Amours de perdition* (1978).

### UN ÉTAT INCONTOURNABLE

C'est grâce à Branco qu'Oliveira prépare actuellement une vaste fresque consacrée au missionnaire Antonio Vieira et que Monteiro va tourner une adaptation de *La Philosophie dans le boudoir*, de Sade. Branco, également distributeur, est aussi devenu, durant les années 90, le deuxième plus grand exploitant du pays. Lui qui dit aujourd'hui : « Je n'ai pas changé les choses, j'ai seulement offert aux cinéastes portugais le renfort de tout ce qui existait à l'étranger », offre ainsi, dans son

propre pays, un accès aux écrans à l'essentiel du cinéma de qualité européen.

Mais, au Portugal, aucun film ne se tourne sans le soutien de l'Etat. Et les cinéastes ont eu de grosses inquiétudes lorsqu'en 1990 le gouvernement de droite d'Anibal Cavaco avait supprimé la taxe sur les billets, qui alimentait le fonds de soutien, pour la remplacer par une ponction sur la publicité télévisée. Depuis, l'essor des chaînes privées, notamment la Sic, qui domine l'Audimat, a engendré un cinéma commercial qui obtient des résultats impressionnants à l'échelle d'un pays où on arrive peu à peu à stabiliser la production à douze titres par an, et où 200 000 entrées représentent un triomphe public. Dans ce cadre limité, toute intervention a des effets considérables. Effet bénéfique de l'action publique sous l'impulsion du nouveau ministre de la culture du gouvernement socialiste depuis 1995, Manuel Maria Carrilho, et de la présidente de l'Ipaca (Institut portugais d'art cinématographique et d'audiovisuel), Ana Costa Almeida, même si celle-ci n'est pas parvenue à faire accepter la mise en place de quotas, ni dans les salles ni à la télé-

vision. Effet négatif, en tout cas perçu comme tel par la profession, lorsque le ministre a voulu réorienter l'action publique au profit des nouvelles technologies de l'image.

L'Ipaca est bien devenu l'ICAM (Institut du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia). Il a au passage doublé son budget - 133 millions de francs, 20,5 millions d'euros. Mais, en avril, les députés ont bloqué l'élargissement des compétences du nouvel organisme au multimédia. Épinglé pour avoir parlé d'« industrie de contenu », le ministre est revenu à un discours plus « culturellement correct ». Mais si, à court terme, les films bénéficient de ce pas de clerc, il est pourtant significatif des limites de la bonne santé du cinéma portugais.

### VERS L'AMÉRIQUE LATINE

Alors que ses artistes jouissent souvent d'une meilleure image à l'étranger que chez eux, le cinéma portugais cherche toujours à sortir de la contrepartie de son heureux passé cinéophile : l'opposition radicale entre art et industrie, qui a fait sa beauté mais aggrave désormais sa fragilité. Le nouveau président de l'ICAM, Pedro Berhan da Costa, se veut optimiste : « Le public portugais est en train de se réconcilier avec son cinéma, comme il l'a fait auparavant avec sa musique. Et si les relations avec l'Europe, et notamment la France, sont capitales, nous élargissons à présent nos relations en direction du Brésil et, au-delà, de l'ensemble de l'Amérique latine, grâce au Fonds Ibermedia, équivalent d'Eurimage pour l'espace ibéro-américain. »

Là comme ailleurs, les multiplexes ont entraîné une hausse de la fréquentation (14 millions d'entrées en 1998) ; plus qu'ailleurs, celle-ci a profité à une poignée de titres nationaux. Il n'empêche que l'exiguïté de son « biotope » est devenue un risque pour le cinéma, dès lors que des grands réalisateurs se retrouvent mis en rivalité pour l'obtention d'aides publiques au fonctionnement malthusien. De la Fondation Gubelkian, qui n'intervient plus dans le cinéma classique de long métrage mais finance des courts métrages et des films d'étudiants, au programme de soutien de l'ICAM à un ensemble de trente productions destinées à la télévision, en passant par l'enseignement que dispensent à l'Université nouvelle de Lisbonne Rocha, Botelho et Grilo, l'enjeu est bien d'élargir et de renouveler cette cinématographie. Pour que les grandes figures qui l'incarnent ne fassent pas bientôt figure de derniers des Mohicans.

J.-M. F.

### Un système d'aide efficace mais malthusien

Dix films ont été aidés par l'Etat en 1996, 11 en 1997, 12 en 1998 et il y en aura autant en 1999. Un film ne se fait pas au Portugal s'il n'a pas reçu d'aide publique. Alors que le budget moyen d'un long métrage s'élève à 250 millions d'escudos (8,3 millions de francs, 1,2 million d'euros), cinq films ont reçu en 1998 chacun 130 millions d'escudos au titre de l'aide sélective après avoir été retenus par un jury, cinq autres ont reçu la même somme au titre de l'aide « directe » qui, en exigeant que la même somme au moins soit apportée par un producteur privé, alimente des projets plus lourds, et deux ont également reçu 130 millions d'escudos au titre de l'aide aux premiers et deuxième films.

La télévision participe au financement, mais selon un procédé qui lui fait recevoir pour ses propres produits une somme égale venue de l'ICAM (Institut du cinéma, de l'audiovisuel et du multimédia).

### TROIS QUESTIONS À...

#### MANUEL MARIA CARRILHO

**1 De quels moyens disposez-vous en tant que ministre de la culture du Portugal ?**

Le budget du ministère représente 0,8 % du budget de l'Etat, et il est en constante augmentation. Le ministère est une création récente, qui faisait partie du programme du Parti socialiste pour les élections de 1995. Auparavant, il n'y avait qu'un secrétaire d'Etat. Le soutien au cinéma est une des priorités de mon ministère, tant par l'intervention directe en faveur de la production, avec une aide - plafonnée - pour tous les films qui se tournent, que pour l'organisation des relations entre les différents acteurs. Mais une des limites tient à ce que la télévision n'est pas sous la tutelle de la culture.

**2 Comment le ministre, mais aussi le professeur de philosophie que vous êtes, interprète-t-il le statut du cinéma au Portugal ?**

Des conditions historiques particulières ont permis au cinéma de se développer avec une liberté exceptionnelle. Cependant, nous faisons

face à une situation curieuse : les films qui ont du succès au Portugal n'en ont pas à l'étranger et inversement. Face à ce phénomène, il ne faut pas se fixer des critères de rentabilité immédiats, il faut travailler à élargir la place du film portugais sur le marché national, largement dominé par les productions américaines. Il fait partie des missions du ministère d'aider les œuvres qui incarnent aux yeux du monde la singularité portugaise.

**3 Quelle sera l'attitude de votre gouvernement lors des prochaines négociations internationales ?**

L'exception culturelle est une nécessité qui doit être maintenue et renforcée, elle constitue un élément décisif de la construction d'une identité européenne. Le Portugal occupera la présidence de l'Union européenne au premier semestre 2000, et la France durant le second, au moment où se tiendront les négociations dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce. Les responsables de ces deux pays ont une approche commune sur les questions culturelles.

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon

## La « révolution des œillets », deuxième, dans la caméra de Maria de Medeiros

### LISBONNE

de notre envoyé spécial

Tout de même, ça fait quelque chose de recevoir un œillet rouge de la main d'un soldat, Praça de Sao Paulo. En cette fin d'avril 1999, cette place est la seule de Lisbonne où ne figurent pas les affiches célébrant le vingt-cinquième anniversaire du 25 avril 1974. Envahie de militaires en treillis et de civils aux vêtements surannés, de camions kaki et de voitures vieillottes, de fleurs et de mouvements, la place vibre d'une émotion pas entièrement au passé. Seule au milieu de ce tourbillon, engoncée dans une doudoune noire, portant de grosses lunettes rondes et bleues, Maria de Medeiros a l'air plus mune encore que d'ordinaire.

C'est elle la responsable de tout ce désordre. A trente-trois ans, l'actrice de Monteiro et de Tarantino, d'Akerman et d'Oliveira réalise son premier film de fiction, *Capitaines d'avril*. Rien de moins qu'une fresque historique évoquant le soulèvement des militaires qui ont renversé la dictature voici un quart de siècle. « J'ai voulu faire ce film parce que la génération

contemporaine de la révolution, celle de mes parents, a laissé retomber un voile sur ce moment extraordinaire. Les promesses n'ont pas été tenues, les lendemains ont déchanté, la politique et les contraintes du quotidien ont repris leurs droits : alors le silence a recouvert ces événements, c'était devenu ringard d'évoquer cette histoire. Le 25 avril fut une révolution romantique, qui a touché l'intimité des gens, le fascisme installé durant un demi-siècle devient une sorte de maladie mentale dont tout le monde est d'une manière ou d'une autre affecté, en sortir est un bouleversement dont il est difficile de parler. »

### ÉMOTION SURGIE DU PASSÉ

Maria de Medeiros avait huit ans quand la radio portugaise diffusa *Grandola*, la chanson qui lançait le signal du passage à l'action du Mouvement des forces armées. Elle vivait en exil en Autriche avec sa mère, journaliste politique. Dès la nouvelle connue, elles sont rentrées à Lisbonne, logeant à l'hôtel York House, un des épitaves du mouvement, où sera rédigé le

brouillon de la nouvelle Constitution du pays.

Plus tard, alors que la révolution est tombée dans un oubli qui semble arranger presque tout le monde, elle rencontre le plus exemplaire de ses protagonistes, le capitaine Maia, qui mourra privé de toute reconnaissance et de tout subside. Il lui remettra des documents inédits sur l'insurrection dont il fut le principal dirigeant sur le terrain. Maia est, avec Caetano et le général Spínola, le seul personnage historique véridique qui apparaisse dans *Capitaines d'avril*. Une fiction, donc, « pour raconter l'histoire à ceux de ma génération et aux plus jeunes », explique la réalisatrice.

Mais le cinéma, même de fiction, se fait avec des gens. Dans la foule des figurants réunis place Sao Paulo, plus d'un se souvient avoir vécu ces jours-là « pour de vrai ». Lorsqu'il s'agit de crier « Vive la révolution ! », on entend distinctement les voix qui basculent d'un enthousiasme appliqué à une émotion montée du passé, et dont la sincérité entraîne les plus jeunes, vêtus comme à

Carnaby Street dans les années 60 - le Portugal salazariste n'était pas précisément à l'avant-garde de la mode. Les soldats, eux aussi, sont de vrais soldats d'aujourd'hui, l'armée a participé au projet en prêtant hommes et matériel, la ville de Lisbonne a facilité de son mieux le tournage dans les lieux réels de l'insurrection, le gouvernement a soutenu lui aussi le projet.

### COPRODUCTION EUROPÉENNE

C'est pourtant un producteur français, Jacques Bidou, qui a réussi à monter ce projet de 30 millions de francs, grâce à un assortiment de coproductions de chaînes de télévision européennes - Arte, Canal +, RTP (la télévision publique portugaise), la RAI en Italie, TVE en Espagne... Le tournage s'est terminé le 30 mai. Depuis Maria de Medeiros travaille à Paris, sur le montage ; un film qu'on devrait retrouver dans un grand festival - Cannes ou Berlin - au début de 2000, avant une sortie en grand apparat au Portugal.

J.-M. F.









## Lionel Jospin maintient le cap sur la charte des langues régionales

**LIONEL JOSPIN** devait soumettre à Jacques Chirac, mercredi 23 juin, lors de leur entretien précédant le conseil des ministres, le projet d'une révision constitutionnelle pour permettre à la France de ratifier la charte européenne des langues régionales et minoritaires. Dans une décision rendue publique le 16 juin, le Conseil constitutionnel, saisi par le chef de l'Etat, a jugé que cette convention n'est pas compatible avec la Loi fondamentale (*Le Monde* du 18 juin).

Conformément à l'engagement pris par M. Jospin pendant la campagne présidentielle et réitéré lors des élections législatives, puis régionales, Pierre Moscovici, ministre délégué aux affaires européennes, avait signé la charte, au nom de la France, le 7 mai, à Budapest. Le gouvernement s'était engagé à en soumettre la ratification au Parlement en 2000. Pressé d'indiquer s'il entendait proposer une réforme de la Constitution, vu la décision du Conseil constitutionnel, le premier ministre avait déclaré, mardi 22 juin, devant le groupe socialiste de l'Assemblée nationale, en réponse à une question de Jean-Yves Le Drian (Morbihan), qu'il serait «*cohérent*» avec lui-même. Il devait confirmer son intention lors de la séance des questions d'actualité, mercredi, à l'Assemblée.

### MODERNE ET ÉQUILIBRÉE

Au cabinet de M. Jospin, on explique que la charte européenne est un texte moderne, équilibré, qui correspond aux exigences de notre temps, et que personne ne peut croire au danger d'une division de la République. Pourtant, dans une «*tribune*» publiée, mardi, par *Libération*, Georges Sarre, député de Paris et président délégué du Mouvement des citoyens, dénonçait «*une arme politique*» aux mains «*des mouvements autonomistes et régionalistes*», qui s'en serviraient «*pour favoriser l'éclatement du cadre national et la création d'une Europe des régions*».

Pour éviter de déchaîner les ardeurs des «*souverainistes*» du MDC et de relancer un débat que Matignon juge passif, le chef du gouvernement n'envisage pas de proposer une réforme des articles 1<sup>er</sup> et 2 de la Constitution, avec lesquels, selon le Conseil, le préambule de la charte est incompatible. L'article 1<sup>er</sup> affirme que «*la France est une République indivisible*», l'article 2 indique que «*la langue de la République est le français*».

M. Jospin devait proposer qu'un nouvel article soit introduit dans la Constitution, qui prévoirait la possibilité de souscrire aux engagements de la charte avec les réserves émises par la France lors de la signature du texte, le 7 mai. Ce procédé a déjà été utilisé pour la révision constitutionnelle en vue de l'adhésion de la France à la Cour pénale internationale, dont la ratification, votée par l'Assemblée et le Sénat, sera entérinée par les deux Chambres réunies en congrès le 28 juin.

Le 7 mai, le gouvernement avait assorti la signature de la charte d'une déclaration liminaire, indiquant que la France «*interprète la charte dans un sens compatible avec le préambule de la Constitution (...) qui ne connaît que le peuple français sans distinction d'origine, de race ou de religion*». Parmi les 98 engagements que prévoit la charte, le gouvernement n'avait retenu que 39 alinéas (le minimum étant de 35), qu'il jugeait conformes à la Constitution. M. Jospin n'entend pas, à la faveur de la révision de la Loi fondamentale, aller au-delà des engagements pris.

À l'Elysée, tenu informé des intentions du premier ministre, une réflexion a été engagée à la suite de la décision du Conseil constitutionnel. Le président de la République s'était prononcé, le 29 mai 1996, à Quimper, en faveur de la charte, dont il avait souligné que la ratification puisse être menée à bien «*rapidement*».

*Béatrice Jérôme*

(Lire les points de vue page 16.)

# Coca-Cola : une information judiciaire a été ouverte à Dunkerque

## Des raticides auraient pu contaminer des canettes

**L'AFFAIRE** Coca-Cola a pris une nouvelle dimension avec la décision prise, lundi 21 juin, par François Muguet, procureur de la République de Dunkerque d'ouvrir une information judiciaire contre X pour «*tromperie sur la qualité substantielle de la marchandise, administration de substances nuisibles pour la santé et manquement délibéré à l'obligation de prudence ou de sécurité*». L'ouverture de cette information judiciaire fait suite à la transmission, vendredi 18 juin, au parquet de Dunkerque d'une note de la Direction générale de la consommation, de la concurrence et de la répression des fraudes (DGCCRF) établissant que des produits raticides auraient pu contaminer des canettes de Coca-Cola fabriquées par l'usine de Dunkerque.

Plus précisément, une société sous-traitante de Coca-Cola, située à Villeneuve d'Ascq, chargée de la désinfection des locaux de stockage, a eu recours à des produits raticides qui pourraient avoir été à l'origine des cas d'intoxication alimentaire observés chez des consommateurs français et belges.

Cette hypothèse était depuis le début avancée par les spécialistes de toxicologie alimentaire. «*Nous avions déjà observé, l'an dernier à la même époque, un phénomène similaire et nous savons qu'à cette période de l'année les entreprises chargées de la désinfection des locaux où sont entreposés les stocks de*

*boissons peuvent avoir recours à ce type de produit*», a expliqué au *Monde* le professeur Jean-François Narbonne, expert auprès de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa). Toutefois, sur la base des hypothèses avancées par Coca-Cola et des résultats obtenus par un laboratoire hollandais, les laboratoires français chargés des analyses sur les canettes suspectes de la société Coca-Cola n'avaient pas, d'emblée, mis en oeuvre une recherche approfondie de la présence de ce type de substances toxiques fréquemment utilisés dans l'agro-alimentaire.

### ANALYSES APPROFONDIS

Les premières analyses effectuées en France n'avaient permis de conclure qu'à l'absence de produits désinfectants, de type crésol ou phénol, du type de ceux qui avaient, en quantité infinitésimale, été retrouvés en Belgique et dont la firme estimaient qu'ils étaient seuls à pouvoir expliquer les phénomènes observés d'intoxication alimentaire. Des analyses approfondies sont aujourd'hui en cours au laboratoire spécialisé de la DGCCRF sur des canettes retrouvées ces derniers jours à Caen chez des personnes ayant été victimes de troubles digestifs.

Ces nouveaux éléments viennent brutalement compliquer la gestion par le gouvernement d'une affaire que l'on tenait, mardi 22 juin, pour

en passe d'être réglée. «*Nous sommes dans une démarche de sortie de crise mais, pour cela, nous avons demandé un dernier avis à l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments*», avait ainsi déclaré, le 22 juin, Marylise Lebranchu, secrétaire d'Etat aux petites et moyennes entreprises, au commerce et à l'artisanat en charge de la consommation lors de l'installation du conseil d'administration de l'Afssa. *Après la saisine, s'il n'y a pas d'autres éléments, nous pourrions lever la suppression sur les boissons*».

Dans la matinée du mercredi 23 juin, on indiquait, tant auprès de l'Afssa que dans l'entourage de Mme Lebranchu que si, sur la base des résultats disponibles de toxicologie, un avis favorable était *a priori* envisageable, l'ouverture de l'information judiciaire de Dunkerque est un élément nouveau qui pourrait retarder la «*sortie de crise*». Cette analyse est pleinement partagée au secrétariat d'Etat à la santé et à l'action sociale. Pour l'heure, les deux secrétariats d'Etat en charge de la sécurité sanitaire et les responsables de l'Afssa en sont donc réduits à tenter d'obtenir, auprès de la Chancellerie, les éléments précis qui ont conduit le procureur de la République de Dunkerque à ouvrir une information judiciaire.

*Jean-Yves Nau*

## La source de la contamination des poulets belges a été identifiée dans une entreprise des Ardennes

### BRUXELLES

*de notre correspondante*  
L'affaire de la contamination des élevages belges par la dioxine n'a pas livré tous ses secrets. Mardi 22 juin, la chambre des mises en accusation de Gand a remis en liberté les deux patrons de la firme Verkest de Deinze, soupçonnée jusqu'ici d'être à l'origine de la contamination de graisses qui complétaient l'alimentation de poulets, de porcs et de bovidés. En revanche, la justice a annoncé l'arrestation du directeur de l'entreprise wallonne Fogra, spécialisée dans la collecte de graisses et d'huiles usagées. Une perquisition aurait révélé la présence, dans les cuves de cette société, de dioxine et de Pyralène. Fogra, basée à Bertrix, dans les Ardennes, aurait mélangé des huiles industrielles et des graisses dites «*blanches*» (résultat de la cuisson de carcasses d'animaux et de déchets de boucherie) qu'elle livrait à Verkest, laquelle les revendait à d'autres entreprises du secteur.

Cette décision du parquet de Gand ajoute à l'impression de chaos qui entoure cette affaire depuis son déclenchement, au début du mois de juin. Le «*chickengate*» avait entraîné la démission de deux ministres, et avait pesé sur l'élection législative du 13 juin, qui s'était soldée par une cuisante défaite du gouvernement socialiste-social-chrétien de Jean-Luc Dehaene. Désormais, c'est l'enquête qui est vivement critiquée. «*Le parquet de Gand a commis de graves erreurs*», a commenté l'avocat de la famille Verkest.

### POLÉMIQUE POLITIQUE

La mise en cause de Fogra ne devrait pas clore la polémique politique. Guy Lutgen, le ministre régional wallon de l'agriculture, indiquait, en apprenant la décision de la justice gantoise, que, sur la base des analyses effectuées par son administration, il lui semblait hâtif d'incriminer Fogra. En écho à ses propos, les médias flamands claironnaient que la cause du mal était à rechercher... en Wallonie. Au tout début de la crise, M. Lutgen était de ceux qui avaient mis en cause le modèle flamand de développement agricole, l'opposant à un modèle wallon labellisé et plus soucieux de la qualité que du rendement.

Le rebondissement du dossier a donné d'autres soucis aux mi-

nistres fédéraux en «*affaires courantes*» de la santé et de l'agriculture. Il pourrait se confirmer que Fogra a aussi fourni directement certains élevages, ce qui supposera de nouvelles analyses et, le cas échéant, d'autres mesures d'interdiction. L'enquête devra également déterminer si Fogra n'a pas vendu des graisses contaminées à des sociétés étrangères, françaises en particulier.

Ces éléments secouent un peu plus encore le monde agricole belge, qui aurait pu se consoler, mardi, en apprenant que la Commission européenne exami-

nait la possibilité d'une aide financière pour les élevages touchés par la crise de la dioxine. L'Union pourrait cofinancer l'abattage d'animaux écartés du circuit de distribution alimentaire comme, par exemple, près de 9 millions de poulets trop gros pour être consommés. «*Cette aide ne serait qu'une goutte d'eau dans l'océan, alors que la crise nous a déjà coûté 45 milliards de francs belges [7,5 milliards de francs] et que nos produits sont boudés à peu près partout*», commente, désabusé, un responsable d'un syndicat agricole. (Intérim.)

## Des produits à base de sang de bœuf seraient utilisés dans certains vins

### AVIGNON

*de notre correspondante*  
Après le Coca-Cola qui provoquerait des troubles digestifs et le poulet à la dioxine, voilà le vin clarifié au sang de bœuf. Deux cents kilos de produit clarifiant à base de sang de bœuf ont été saisis entre le 7 et le 14 juin dans le Vaucluse et les Bouches-du-Rhône par l'inspection technique régionale des vins et spiritueux. Neuf saisies chez quatorze opérateurs, des viticulteurs mais aussi des revendeurs de produits œnologiques, et 800 hectolitres de vin ont été consignés par précaution en attendant des résultats d'analyses complètes.

Les produits appelés à être mélangés au vin étaient conditionnés en sacs d'un kilo sous forme de sang séché. Ces produits sont utilisés en phase finale de la vinification pour éliminer les dépôts et les particules en suspension. Ils servent, précise un technicien de l'Institut rhodanien du vin, également au opération de «*collage*» pour des vins jeunes et astringents. Depuis des dizaines d'années, les professionnels du vin utilisent, à cette même fin, du blanc d'œuf. Depuis la crise de la vache folle, l'utilisation des produits à base de sang de bœuf est interdite par une directive européenne datant de novembre 1997.

La saisie est intervenue au cours d'un contrôle de routine, a indiqué à l'AFP Jean Portet, chargé de communication de la Direction générale de la concurrence, de la

## Le goûteur

*par Pierre Georges*

**C'EST** une fameuse idée. Air-maraix, le réseau de mesure de la qualité de l'air dans la zone de Marseille, vient de lancer un appel. En substance: «*Cherchons nez bénévoles pour participer à un observatoire des odeurs gênantes dans les Bouches-du-Rhône. Formation assurée aux nuisances industrielles ou urbaines. Apprentissage des senseurs sulfurées, piquantes, chlorées, ammoniacuées.*»

Le jury des nez, les goûteurs d'air en somme, opérera à domicile. Fenêtre ouverte, chacun des volontaires humera l'air ambiant, traquera l'odeur extérieurement, permettra de suivre les tourments olfactifs infligés aux populations et d'élaborer un indice des gênes ordinaires et extraordinaires.

Le jury des nez sera souverain et ses avis sans appel, serait-on tenté d'ajouter. Alors pourquoi s'arrêter en si bon chemin? Des goûteurs d'air, certes. Mais aussi des goûteurs de tout ce qui présente pour le malheureux consommateur-roi des indices substantiels de risque. Et notamment de risque alimentaire, sujet à multiples tiroirs du moment.

C'est dit. Ayant lu ce qui s'écrit, vu ce qui se filme, nous ne sortirons désormais plus sans notre goûteur. Il goûtera tout, notre goûteur et jusqu'à la lie de vin au sang de bœuf! Il goûtera le poulet. Il goûtera les petits pois génétiquement modifiés. Il goûtera le Coca-Cola comme le Pepsi Cola. Il goûtera l'époisses et le munster. Il goûtera le saumon de batterie. Il goûtera la pâtisserie aux bons œufs de poule dioxinée. Il goûtera les sorbets à la salmonellose, les omelettes à la listériose, les bonbons gélinifés vache folle.

Jamais sans son goûteur! Il devra tout essayer, tout affronter, tout tester, tout risquer

dans de mortels banquets. Il sera admirable d'abnégation civique et d'héroïsme tranquille, goûteur tout-terrain et tous plats. Il n'officiera qu'à la carte, une immense serviette autour du cou, comme son linceul. Il sera bénévole, bien sûr, car nourri déjà et déjà blanchi prématurément. Il sera assuré cependant, lit retenu d'avance au service des grands blessés de la table.

Sauf à être goûteur-nr, il fera ses classes et son parcours du combattant en régiment disciplinaire et alimentaire, à tester par exemple ces farines géniales et dites animales concoctées en Belgique à partir d'un suave mélange de viandes d'équarissage et d'huiles de moteur diesel. S'il survit à cela, il survivra à tout, même à un bidon de coureur cycliste, pure créatine. Il deviendra absolument performant, capable des plus grands exploits et même, même d'ingérer, sans dommages, ces fameux raviolis chinois avariés, décongelés, recongelés, testés par les cafards et les rats, dont un atelier clandestin de confection du ravioli inondait la région parisienne.

Mais encore faut-il le trouver ce goûteur introuvable. Et c'est là justement que l'actualité est formidable qui a réponse à tout, même aux quêtes les plus saugrenues. En provenance de Bâle, ce jeudi, une dépêche pour relater une descente de police dans un laboratoire pharmaceutique. L'objet de cette enquête? Simplement le fait que ce laboratoire est fortement soupçonné d'avoir utilisé des cobayes humains, des goûteurs de médicaments en somme, sans précaution, ni suivi médical. Ces goûteurs venaient, paraît-il, d'Estonie et y repartaient aussi vite traitement et solde compris. Comme quoi la réalité vaut bien toutes nos fictions!

## Décès lors d'une garde à vue à Mantes-la-Jolie : trois policiers et un médecin renvoyés en correctionnelle

**LA CHAMBRE D'ACCUSATION** de la cour d'appel de Versailles (Yvelines) a ordonné mercredi 23 juin le renvoi de trois policiers et du docteur Michel Pérol devant le tribunal correctionnel, à la suite du décès d'une crise d'asthme, le 27 mai 1991, d'Aïssa Ihich, dix-huit ans, pendant sa garde à vue au commissariat de Mantes-la-Jolie (Yvelines). Les policiers ayant participé à son interpellation sont poursuivis pour «*violences volontaires avec armes par personne dépositaire de l'autorité*». Le médecin, mis en examen en février 1992, est poursuivi pour «*homicide involontaire*». Le D<sup>r</sup> Pérol avait délivré un certificat médical attestant que l'état de santé du jeune homme était compatible avec une prolongation de garde à vue, relevant toutefois «*des lésions traumatiques mineures*». Aïssa Ihich était mort le lendemain d'un arrêt cardiaque (*Le Monde* du 26 juin 1998). Lors de l'audience de la chambre d'accusation du 9 juin 1998, l'avocat général avait demandé la confirmation du non lieu prononcé par le juge d'instruction à l'encontre des policiers. — (*Corresp.*)

### DÉPÊCHES

**■ JUSTICE : le PDG d'une société de travaux publics yvelinoise, José Azevedo a été condamné, lundi 21 juin**, pour abus de biens sociaux, à deux ans de prison avec sursis et 500 000 francs d'amende pour avoir pris en charge financièrement des travaux dans la propriété de l'homme d'affaires Roger-Patrice Pelat, contre l'obtention d'importants marchés en Ile-de-France. M. Pelat, ancien proche de François Mitterrand, décédé le 7 mars 1989 avant l'ouverture de l'information judiciaire, n'a pas été visé par les poursuites.

**■ CORSE : le nationaliste corse Marcel Lorenzoni, mis en examen pour association de malfaiteurs** et écroué depuis février 1998 en marge de l'assassinat du préfet Erignac, a été maintenu en détention, mardi 22 juin, par la chambre d'accusation de Paris. Les magistrats ont constaté que des investigations se poursuivaient dans ce dossier, «*notamment en Italie*», et qu'il n'apparaissait pas que «*la durée de la détention soit excessive*».

## La Ville de Paris aurait rémunéré des syndicalistes de Force ouvrière

**A PARTIR DE 1981** et jusqu'en 1998, la Ville de Paris aurait rémunéré une demi-douzaine de permanents syndicaux de l'union départementale parisienne de Force ouvrière, rapporte *Le Parisien* daté du 23 juin. Ceux-ci auraient bénéficié «*d'emplois fictifs*» pendant dix-huit ans avant d'être récemment convoqués à l'Hôtel de ville pour «*régulariser leur situation*». *Le Parisien* s'appuie sur les déclarations d'une permanente au siège parisien de FO, Catherine Négrine, salariée comme secrétaire par la mairie de Paris sans faire partie des détachements syndicaux officiels. L'un des avocats de Force ouvrière lui aurait conseillé de rester «*sage*», pour éviter de se retrouver «*en correctionnelle*». «*Jean Tibéri m'a expliqué que FO avait disposé de six postes d'agents détachés*», affirme au *Parisien* Gabriel Gaudy, actuel responsable de FO Paris.